

La CUM: un problème fiscal, mais pas de faillite en vue

—Lawrence Hanigan

par Florian BERNARD

Le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lawrence Hanigan a accusé le président de la Conférence des Maires, M. Guy Descary, d'avoir employé un "vocabulaire extrémiste" en décrivant la situation financière de l'île de Montréal.

Selon M. Hanigan, il est faux d'affirmer que la CUM glisse vers la faillite. Il aurait été plus juste de dire, selon lui, que la CUM connaît un grave problème fiscal. Or, d'ajouter M. Hanigan, il suffira de régler ce problème fiscal pour régler, du même coup, les problèmes financiers de la CUM.

Accusant le maire Descary de jouer les "alarmistes", M. Hanigan a dit déplorer l'exagération "flagrante" de son collègue.

Le président Hanigan n'a toutefois réfuté aucun des chiffres avancés par la banlieue. Il a plutôt insisté sur l'inexactitude de qualifier de "faillite" ce qu'il nomme, lui, un "problème fiscal". Lorsqu'on insinue que la CUM glisse vers la faillite, d'ajouter M. Hanigan, cela veut dire que les 30 municipalités qui la composent seraient, conjointement et solidairement, dans l'im-

possibilité de rencontrer leurs obligations financières. "L'absurdité d'une telle déclaration va jusqu'à là", a conclu le président Hanigan.

La banlieue persiste

Nullement ébranlés semble-t-il par les rectifications du président de la CUM, les maires de banlieue ont continué tout au long du débat, hier soir, de brosser un tableau extrêmement sombre de la situation

financière de la CUM et du fardeau des taxes imposé aux contribuables.

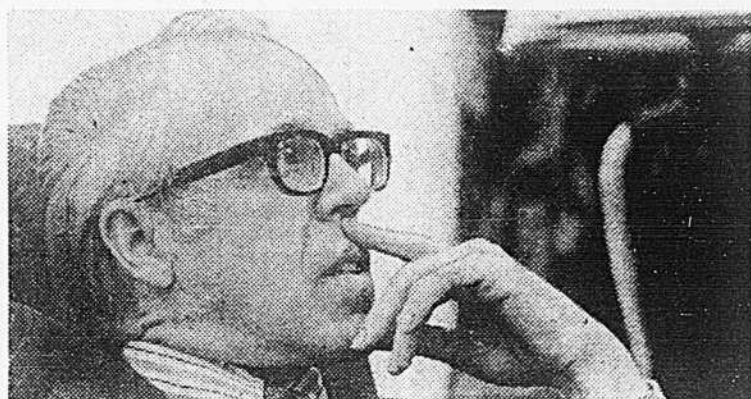
Tout à tour les maires Jean Corbeil d'Anjou, Guy Descary de Lachine, Donald McDonald de Pierrefonds, Clarke Graham de Baie d'Urfé, Yves Ryan de Montréal-Nord, Gérard DePhoure de Dollard-des-Ormeaux, William Briggs de Roxboro et d'autres ont rappelé que leurs contribuables ne peuvent plus absorber les coûts de la CUM.

Ils ont réclamé des mesures équilibrées auprès du gouvernement du Québec de façon à fournir à la CUM de nouvelles sources de revenus. Chose peu habituelle au conseil de la CUM, les maires de banlieue ont reçu l'appui unanime de tous les conseillers du RCM tout au long de leurs réclamations et, dans certains cas, de longs applaudissements nourris.

La banlieue bien armée

Les journalistes ont également appris, hier soir, que des experts comptables et vérificateurs engagés par la banlieue ont scruté durant les dernières semaines les livres et les archives de la CUM, principalement à son siège social.

Ces experts ont préparé de nombreux rapports concernant tout particulièrement l'évaluation, les coûts de la police, les coûts du transport en commun et l'administration en général. La banlieue, forte des conseils de ses experts, se propose au cours des prochaines séances du budget de démontrer, chiffres à l'appui, la détérioration de la situation financière de toute l'île de Montréal et de son avenir économique.



Le président de la CUM, Lawrence HANIGAN.



Le ministre des Finances du Québec, Raymond GARNEAU.

Garneau: on est loin de New York

par Rhéal BERCIER
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Dans le contexte actuel, l'île de Montréal pourrait difficilement courir à une faillite semblable à celle qui a frappé New York, a expliqué à LA PRESSE hier le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau.

La métropole américaine a dû rendre les armes devant ses créanciers parce qu'elle ne réussissait pas à équilibrer ses dépenses courantes. Elle empruntait à court terme, en d'autres mots, pour financer ses dépenses immédiates, soit, par exemple, le salaire de ses employés.

Pour ce qui est de la métropole du Canada, ou encore de la Communauté urbaine de Montréal, explique le ministre, le juste équilibre entre ses revenus et ses dépenses se maintient, même si un pourcentage de 20 pour cent de son budget est consacré à rembourser ses dettes.

Les dettes contractées par Montréal sont encourues pour des immobilisations (investissements) pour réaliser des grands projets.

Même si la CUM éprouve souvent des difficultés à joindre les deux bouts dans son budget, l'équilibre est habituellement rétabli par une subvention que le gouvernement accorde.

Si son service de la dette hypothèque trop son budget, il lui est toujours loisible de revoir son programme d'investissements et de l'étaler sur une plus longue période.

Ainsi donc, Montréal peut emprunter à long terme des dépenses d'immobilisations courantes, mais qui sont garanties par ses actifs qui seront plus importants lorsque ses projets seront réalisés.

Une opinion

Interrogé sur les déclarations faites par le président de la Conférence des maires, M. Guy Descary, M. Garneau, a déclaré que la situation financière de Montréal lui apparaissait relativement saine.

"Seule la dette à court terme a augmenté. Montréal n'a qu'à revoir son programme d'investissements et étudier les projets afin de les modifier, c'est-à-dire voir si des immobilisations ne peuvent pas être réalisées sur une plus longue échéance. Le gouvernement du Québec l'a fait. Et le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, est en train de s'exécuter."

Il a noté, dans cette perspective, que maintenant que le gouvernement assume l'administration des Jeux olympiques, c'est au Québec et non pas à Montréal de s'assurer

Voir GARNEAU, page A 6

Banlieue et RCM: "Gelez l'évaluation"

par Florian BERNARD

Les maires de la banlieue et les 18 conseillers du Rassemblement des Citoyens de Montréal ont annoncé, hier, qu'ils demanderont au gouvernement du Québec de geler le rôle d'évaluation à ce qu'il était l'an dernier, et ceci tant et aussi longtemps que les injustices qui frappent actuellement les petits contribuables n'auront pas été corrigées.

Prenant l'initiative de parrainer une telle résolution, le maire Jean Corbeil, d'Anjou, a déclaré que le nouveau rôle d'évaluation de la CUM constitue "un danger public". Il a ajouté que ce rôle "contient le

germe de la plus grande injustice sociale que le Québec ait jamais connue". Le maire d'Anjou devait encore déclarer que ce rôle "constitue un véritable état de panique".

Ce rôle d'évaluation — confectionné suivant les normes de la nouvelle loi 50 du gouvernement — a pour conséquence de faire grimper considérablement l'évaluation du secteur résidentiel et de toucher à peine au secteur commercial et industriel. Le maire d'Anjou a signalé que le rôle en question a eu pour conséquence d'entraîner des hausses de 40 p. cent dans 14 villes de la CUM et des hausses de plus

de 60 p. cent dans certaines autres villes.

Appuyé par ses collègues de la banlieue et par le RCM, M. Corbeil a averti le conseil que les contribuables de la CUM n'accepteront pas les fardeaux fiscaux qu'entraîneront de pareilles hausses. Il a dit qu'il faut mettre la hache dans ce nouveau rôle "et le soumettre au rouleau compresseur de l'indignation populaire".

Prenant la relève du maire d'Anjou, le conseiller Michael Feinstat du RCM a dressé la liste de plusieurs grandes entreprises situées sur le territoire de la CUM qui ont accusé des profits de plusieurs mil-

lions entre 1970 et 1974 et dont l'évaluation foncière n'a pas bougé. Elle a même diminué dans certains cas. Citant comme source le rôle de la CUM lui-même, il a déclaré par exemple que l'Imperial Oil a accusé un profit net (après déduction des taxes, des amortissements et de la dette) de \$290 millions en 1974 alors que son évaluation a diminué de 20 p. 100 depuis 1970. Pour Distiller's Corporation, les profits ont été de \$81 millions en 1974 contre une baisse d'évaluation de 25 p. 100. Il a cité de nombreuses autres corporations à l'appui de sa demande d'une révision complète du système actuel d'évaluation.

Les résistants du Tantum Ergo

par Jules BELIVEAU

"Ils ne sont pas venus!" Il était 10 heures, hier soir, lorsque les personnes réunies dans la sacristie de l'église de la paroisse Sainte-Yvette ont poussé ce soupir de soulagement. Mais ce sentiment, au fond bien compréhensible, s'accompagnait paradoxalement d'une fine dose, à peine perceptible, de déception.

Depuis l'église où flottait encore une odeur d'encens, les échos remplis de je ne sais quelle nostalgie ne cessaient de transporter jusqu'à nous des bribes d'airs grégoriens tirés d'une époque que l'on aurait pourtant crue révolue: "Tantum ergo...", "Salve Regina..."

Ils n'étaient pas venus, les huissiers, chasser de son presbytère le curé destitué par l'archevêque de Montréal pour avoir voulu s'en tenir au rituel traditionnel dans la célébration de la messe. Mais si le contraire s'était produit, comme l'on s'y attendait, les choses auraient sans doute pris un tournant dramatique. Après ce Salut du Très Saint Sacrement, célébré hier soir à Sainte-Yvette en latin comme autrefois partout ailleurs, tout serait enfin devenu plus clair pour le curé Yves Normandin et ses irréductibles fidèles.

Mais voilà que, aujourd'hui encore, et probablement demain, puis après-demain, il faudra encore attendre.

Quoi? On ne le sait trop. Nul n'ignore toutefois que l'incertitude devra bien, un jour ou l'autre, faire place à quelque chose de plus palpable, de plus "régulier".

Le curé destitué, en tout cas, sent bien, lui, qu'il ne pourra pas continuer indéfiniment de vivre comme il le fait depuis quelques jours.

Voyageur dans son propre pres-

bytère qui pourtant n'est plus officiellement le sien, la main toujours prête à se saisir de son unique bagage — une petite valise de cuir noir — il a en effet déjà démontré qu'il ne parvient que difficilement à s'accommoder de ce nouveau rôle. C'est pourquoi il a d'ailleurs déjà fait revenir deux boîtes d'articles de chez son frère, où a été entreposée la quasi-totalité de ses effets personnels.

Mais rien n'indique que les visiteurs dont le curé Normandin et ses principaux sympathisants — le Comité des laïcs de Sainte-Yvette — appréhendaient hier soir la venue ne viendront pas un autre jour. La première alerte passée, croit-on, il n'en demeure pas moins possible que se présentent n'importe quand les personnages annoncés plus ou moins clairement, lors de leur visite de mercredi dernier, par le nouveau curé de Sainte-Yvette, l'abbé Bircher, et quelques marguilliers de sa nouvelle paroisse.

Devant le refus des occupants du presbytère et de l'église de Sainte-Yvette de quitter les lieux, les "intrus" de mercredi soir auraient en effet laissé entendre qu'ils n'hésiteraient pas à tenter de parvenir à leurs fins en ayant recours à des procédures légales.

C'est cette menace qui a fait dire, hier, aux traditionalistes de Sainte-Yvette, attachés mordicus à la messe en latin et à la liturgie catholique ancienne, que la loi divine ne peut être subordonnée aux lois civiles.

Parce que le curé Normandin, bien appuyé par des fidèles venant d'aussi loin que Thetford Mines et d'Ottawa, soutient toujours que personne ne peut lui défendre d'exercer son droit de célébrer la messe en latin, selon le rituel du Missel

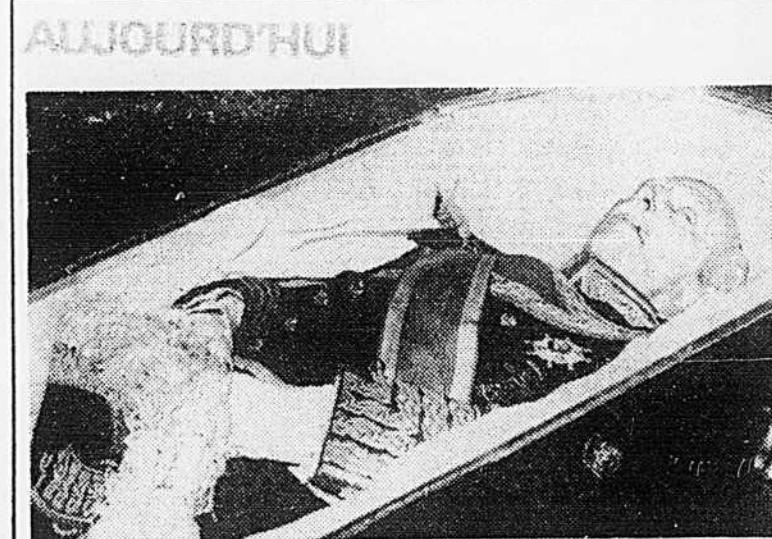
Voir RESISTANTS, page A 6

En page A5, l'opinion des lecteurs sur cette affaire de la paroisse Ste-Yvette



photo Robert Nadon, LA PRESSE

En attendant des huissiers qui ne se sont pas présentés, le curé destitué de la paroisse Sainte-Yvette a célébré hier soir, le Salut du Très-Saint-Sacrement devant environ une cinquantaine de ses irréductibles fidèles.



Franco: une succession difficile

Le peuple d'Espagne s'est ému hier de la disparition du général Franco. A la frontière française dans l'intervalle, des groupes de Basques dansaient dans la rue. Mais pendant que le monde s'interroge sur l'avenir du pays, les élites nationales cherchent à définir la situation nouvelle créée par la mort du caudillo.

— page D 13

Le "Schenley" échappe à Rodgers

Willie Burden, des Stampers de Calgary, a été préféré à Johnny Rodgers, des Alouettes, comme le joueur par excellence de la Ligue canadienne de football en 1975. Mais Rodgers est toujours convaincu: "C'est moi le meilleur".

— page B 2

ECONOMIE & FINANCES

- Steinberg, Dominion et Loblaws déclenchent la guerre des prix.
- Le Canada coupera du tiers ses exportations de pétrole aux USA dès le 1er janvier.
- Toronto aura son Centre de commerce mondial bien avant Montréal.
- Ottawa n'en finit plus d'accumuler les études sur le LRC sans pouvoir se décider.
- Le Canada aura le premier cargo brise-glace au monde.

— cahier C

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 8 à B 14
Bandes dessinées: B 8
Cinéma: B 14
Décès, naissances, etc.: D 15
Economie: C 1 à C 11
Etes-vous observateur?: B 8
Informations étrangères: D 1, D 13
Jardins et maisons: D 10
JAWS: C 13
Les maux de notre langue: B 8
Page des lecteurs: A 5
Mon oeil sur Montréal: A 11
"Mot-mystère": B 8
Mots croisés: D 2
Petites annonces: C 12, C 13, D 2 à D 11
Radio et télévision: A 8
Sports: B 1 à B 6
Vivre aujourd'hui: A 10 à A 12

Les Conservateurs refusent de se rallier aux mesures Trudeau

d'après CP

Le gouvernement fédéral a proposé un compromis sur la durée de son programme anti-inflationniste et rejette les trois autres conditions posées par le Parti conservateur comme prix de son adhésion aux contrôles gouvernementaux, ce qui a eu pour effet de renforcer la volonté de l'opposition officielle de combattre le projet de loi.

Par ailleurs, tandis que le président de la Commission anti-inflationniste, M. Jean-Luc Pélissier, exprimait sa réticence à rendre publics les noms des firmes prises éventuellement en défaut par son organisme, trois importants syndicats regroupant quelque 600.000 travailleurs réclamaient le gel des prix des biens et services avant le contrôle des salaires.

Aux Communes mêmes, des députés libéraux ont vivement critiqué le projet de loi. Ils ont demandé que le gouvernement étende les contrôles aux prix alimentaires. Et enfin, le médiateur professionnel Stanley Hartt a qualifié d'irréaliste et de malhabile le programme anti-inflationniste du gouvernement.

Ces développements survenus hier indiquent l'opposition croissante de divers milieux au projet de loi sur les contrôles des prix et salaires, dont l'adoption s'impose de façon pressante afin que la Commission Pélissier puisse entreprendre ses travaux.

Mais plus urgent encore est le consensus national que le gouvernement recherche depuis le début sur cette question, consensus sans lequel, de l'avis même du Premier ministre Trudeau, le programme anti-inflationniste serait inefficace.

Donnant suite aux quatre conditions formulées mercredi par le caucus conservateur, M. Robert Stanfield a écrit hier au Premier ministre Trudeau

pour lui dire que le PC voterait en ramenant à 18 mois.

Dans sa réponse, M. Trudeau, soulignant "les risques inacceptables que comporterait une telle réduction", a indiqué que le programme pourrait être soumis au vote des Communes après 18 mois.

Le critique financier du PC, M. Sinclair Stevens, a déclaré qu'une telle "révision" serait inutile, compte tenu du fait que les Libéraux disposent de la majorité aux Communes.

M. Stanfield a précisé dans sa lettre que rien n'empêcherait le gouvernement de réclamer un prolongement du programme après 18 mois, si nécessaire, mais le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, s'est dit d'avis qu'une telle nécessité n'aurait à la lutte contre l'inflation.

M. Macdonald a indiqué par ailleurs que les trois autres conditions, réclamant notamment la restriction des dépenses gouvernementales et la réduction des pouvoirs de l'administrateur de la loi anti-inflationniste, étaient inacceptables.

Aux Communes, les membres du comité des finances qui étudient le projet de loi, dont des députés libéraux, ont réclame le contrôle des prix payés aux fermiers pour les produits agricoles comme condition essentielle au succès du programme gouvernemental.

L'ancien ministre libéral Herb Gray s'est dit d'avis que les contrôles devraient être étendus aux Offices de commercialisation de produits agricoles et aux fermiers et agriculteurs et le député Serge Joyal a souligné que troisième lecture en faveur du projet de loi, "malgré ses nombreuses failles", si la durée du programme était la hausse récente des prix alimentaires.

res était due principalement à l'augmentation des revenus agricoles.

Un troisième député libéral, M. Norman Cafik, a abondé dans le même sens, en rappelant que la vice-présidente de la Commission Pélissier, Mme Beryl Plumptre, s'était plainte devant le comité des finances des Communes de ce que la Commission anti-inflationniste avait peu de contrôle sur les offices de commercialisation.

Hier, Mme Plumptre a souligné que le prix des oeufs, gros de catégorie A avait subi une hausse d'un cent la douzaine, alors que les prix de provenance pour poules avaient baissé.

Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a reconnu la faiblesse de la Commission Pélissier dans le secteur agricole, mais il a demandé: "Pourquoi s'en prendre aux fermiers?"

"Je trouve que votre argument est absurde", a répondu le député libéral Serge Joyal.

L'institut professionnel de la fon-

ction publique du Canada, qui regroupe 17.000 fonctionnaires fédéraux, et l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui compte 170.000 membres, ont par ailleurs décidé séparément qu'ils n'appuieront le programme gouvernemental que si les prix sont effectivement contrôlés.

L'AFPC a même réclame le gel des prix des biens et services au moins jusqu'au 1er février 1976, et la centrale a reçu en cela l'appui de la Fraternité canadienne des cheminots, forte de 400.000 membres.

Enfin, M. Stanley Hartt, spécialiste des relations de travail qui agit comme conciliateur dans le conflit opposant la société Radio-Canada à 2.400 de ses employés membres du syndicat NABET, a vivement critiqué hier, dans son rapport soumis au ministre du Travail John Munro, "un programme qui soumet tout contrat négocié entre les parties intéressées à la ratification incertaine de la Commission anti-inflationniste".

A Québec, un député suggère le contrôle des hausses de taxes

QUÉBEC (PC) — Le député libéral d'Anjou, M. Yves Tardif, a suggéré jeudi que le gouvernement contrôle les augmentations des taxes scolaires et municipales dans le cadre des mesures anti-inflationnistes.

Intervenant à l'Assemblée nationale lors du débat de deuxième lecture sur le projet de loi 64 intitulé Loi concernant les mesures anti-inflationnistes, M. Tardif a invité le ministre des Finances à envisager sérieusement cette solution.

"Si les revenus des travailleurs sont contrôlés d'un côté et que, de l'autre, on permet des augmentations indues de taxes chez les commissions scolaires ou les municipalités, les travailleurs se trouveront comprimés entre ces augmentations non contrôlées de taxes et des revenus qui eux, sont contrôlés", a dit M. Tardif.

Pour sa part, le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, a dénoncé le gouvernement Bourassa qui "demande aux citoyens de se serrer la ceinture alors qu'il ne donne pas l'exemple en comprimant ses propres dépenses".

Auparavant, la majorité libérale avait rejeté une motion péquiste réclamant de retarder d'une semaine l'adoption de ce projet de loi instituant des mesures pour lutter contre l'inflation.

Le Parti québécois avait réclame ce

délai afin de permettre à une commission parlementaire d'entendre les chefs syndicaux et les représentants de corps intermédiaires venir donner leur point de vue sur ces mesures.

C'est finalement par un vote de 67 voix contre 8 que le projet de loi a été adopté en deuxième lecture, hier.

Les députés péquistes ont voté contre le projet de loi, appuyés par les autres membres de l'opposition: M. Maurice Bellemare, Johnson, Fabien Roy, Beauce-Sud et Camil Samson Rouyn-Noranda.

Ce projet de loi, on le sait, vise essentiellement à interdire les augmentations de salaire supérieures à 10 pour cent, et les augmentations de prix injustifiées.

Les augmentations non conformes aux limites fixées devront être préalablement approuvées par une Régie qui présidera l'ex-sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Robert de Coster.

en bref

Québec n'a pas l'intention d'achever l'Asbestos Corporation

QUÉBEC (PC) — En raison du contexte financier actuel, le gouvernement devra s'en tenir aux priorités qu'il s'est fixées et n'a pas l'intention de se porter acquéreur de l'Asbestos Corporation.

C'est ce qu'a déclaré hier en substance le Premier ministre du Québec Robert Bourassa, qui répondait à l'Assemblée nationale aux questions du député Lucien Lessard-PQ-Saguenay.

M. Lessard a aussi rappelé que le rapport Alexandre, sur les problèmes de l'industrie de l'amiante et rendu public récemment, recommande que le gouvernement s'assure une connaissance interne du marché de l'amiante. La façon la plus facile de le faire, dit le rapport, serait que le gouvernement acquière l'Asbestos Corp., qui est à vendre.

M. Bourassa a avoué qu'il n'avait pas eu le temps de prendre connaissance du rapport.

Lougheed pas candidat "pour le moment"

EDMONTON (d'après CP) — Le Premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, ne briguera pas, "pour le moment", le leadership du Parti conservateur car ses obligations à l'endroit de la population albertaine l'en empêchent. "J'ai obtenu un renouvellement de mon mandat le 26 mars dernier et je ne pense pas être libre de cet engagement pour envisager une toute autre responsabilité", a-t-il déclaré hier au cours d'une interview.

Perte de \$2.5 millions

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec perd une somme de \$2.5 millions parce que le ministère des Transports n'a pas corrigé immédiatement une situation anormale qui lui avait été signalée par le vérificateur général.

En 1972-73, le vérificateur Gérard Larose avait signalé dans son rapport qu'il existait un écart dans le

poids des véhicules neufs entre celui déclaré dans le catalogue des véhicules et celui déclaré par les vendeurs lors de la première immatriculation.

Cet écart, a révélé hier un fonctionnaire du bureau du vérificateur, représente une perte pour le gouvernement d'environ un demi million par an. Le ministère des Transports n'a pas corrigé immédiatement l'anomalie ce qui a entraîné une perte pour les années 1972, 1973 et 1974.

L'Ontario réduirait ses dépenses

TORONTO (PC) — Un comité spécial, chargé d'étudier le budget gouvernemental, a recommandé jeudi à Toronto de réduire considérablement ses dépenses ce qui épargnerait \$630 millions aux contribuables de cette province durant la prochaine année fiscale.

Le mémoire, présenté à la Législature par le Trésorier Darcy McKeough, formule 184 recommandations, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale.

Dans le domaine de la santé, le rapport suggère le gel des programmes d'expansion dans les institutions d'enseignement paramédical, l'élimination graduelle des lits supplémentaires dans les hôpitaux et des services coûteux et le maintien du quota médecin-patients pour la province, qui est présentement de 383 patients pour un médecin.

Trudeau dans l'Ouest

OTTAWA (PC) — Le Premier ministre Trudeau a quitté Ottawa jeudi pour l'Ouest où il passera trois jours. Il assistera dimanche à Calgary à la partie de football de la Coupe Grey.

Le Premier ministre a conféré jeudi, à Edmonton, avec des membres de la communauté ukrainienne de cette ville. Il doit passer les journées de vendredi et samedi à Vancouver. Il sera dans cette ville à titre privé.

A Calgary, il mangera dimanche midi au stade McMahon et assistera ensuite à la partie de football. Il remettra la coupe Grey à l'équipe qui gagnera la partie et s'envolera ensuite vers Ottawa.

Mme Trudeau et les trois enfants du couple Trudeau sont à Vancouver depuis le début de la semaine.

LA MÉTÉO

Une tempête à l'ouest des Grands Lacs se déplace vers nos régions et se situera près de la vallée de l'Outaouais en soirée. Les nuages associés avec cette tempête s'étendent jusqu'à l'est de Québec et avec l'approche de la tempête couvriront le reste du Québec au cours de la journée. La précipitation sera sous forme de neige dans le nord, et sous forme de pluie, parfois mêlée de neige, dans le sud de nos régions.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum : 0 Maximum : 4	Neige éparse
Venteux avec pluie parfois mêlée de neige	

au Québec

REGIONS	Min. Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-6 -2	Neige et poudrerie	Chutes de neige
Outaouais	0 4	Venteux, pluie et neige	Neige éparse
Laurentides	0 4	Venteux, pluie et neige	Neige éparse
Cantons de l'Est	0 4	Venteux, pluie et neige	Neige éparse
Mauricie	-6 -2	Neige et poudrerie	Chutes de neige
Québec	-4 0	Neige et risque de pl.	Neige éparse
Lac-Saint-Jean	-6 0	Neige et poudrerie	Chutes de neige et venteux
Rimouski	-5 0	Ennuagement et neige	Neige et venteux
Gaspésie	-5 0	Ennuagement et neige	Neige et venteux
Baie-Comeau	-5 -1	Ennuagement et neige	Neige et poudrerie
Sept-Îles	-5 -1	Ennuagement et neige	Neige et poudrerie

au Canada

Province	Aujourd'hui	Demain
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver -2 7
Alberta	Nuageux	Edmonton -14 2
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina -14 3
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg -10 4
Ontario	Neige éparse	Toronto 5 7
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Fredericton -3 5
Nouvelle-Écosse	Nuageux	Halifax -1 6
Île-du-Prince-Édouard	Nuageux	Charlottetown -2 3
Terre-Neuve	Ensoleillé	Saint-Jean -4 2

si vous partez

Aux Etats-Unis

Min. Max.	Min. Max.	Min. Max.
New York 11 15	Chicago 2 5	Nouv.-Orléans 6 10
Washington 10 17	San Francisco 8 15	Miami 17 27
Boston 3 18		

Vers les capitales

Amsterdam -5	Londres -10	Stockholm -1
Athènes -19	Le Caire -26	Sydney -30
Berlin -8	Lisbonne -12	Tokyo -12
Bruxelles -8	Madrid -11	Tunis -17
Casablanca -17	Moscou -0	Vienne -6
Gênes -6	Paris -12	Varsovie -4
Hong Kong -21	Rome -16	

Vers les plages

Acapulco 23 31	Bermudes 19 25	Nassau 18 27
Mexico 6 23	Barbade 24 28	Rio de Janeiro 24 28

Conservateurs Elections de délégués à reprendre

par Fernand BEAUREGARD

Le comité de surveillance, chargé par le Parti progressiste-conservateur, d'assurer le bon déroulement des assemblées de comité pour l'élection des délégués au congrès de leadership de février prochain, refusera de recommander l'accréditation des délégués déjà élus dans les comités de Louis-Hébert (Québec), Saint-Jacques et Duvernay (Montréal).

En conséquence, les conservateurs de ces trois comités ou le premier scrutin aurait donné lieu à certaines irrégularités, devront procéder à de nouvelles élections.

C'est par suite de plaintes émanant de partisans de ces circonscriptions, plaintes faisant état d'irrégularités ou d'intimidation, que M. Stanfield ordonnait au parti de mettre sur pied, un Comité de surveillance.

Depuis l'entrée en scène de ce comité que préside M. Claude Lanthier, aucune irrégularité ne se seront produites dans les nombreuses assemblées de comité.

Selon M. Brian Mulroney, l'un des neuf candidats à la succession de Robert Stanfield, ce sont ses "partisans" qui auraient été témoins de telles irrégularités et en auraient fait part à l'organisation du parti.

M. Mulroney, le deuxième candidat québécois à présenter sa candidature — Howard Graffey annonçait la sienne avant même l'ouverture de la course et Claude Wagner ne l'a pas encore annoncée officiellement — se dit actuellement assuré de l'appui au congrès de 45 p. cent des délégués. Il conteste évidemment le chiffre de 85 p. cent que revendique un porte-parole de Wagner.

Il estime que sa campagne, d'ici le jour du congrès, en février prochain, lui coûtera de \$75.000 à \$90.000, somme qu'il déboursa personnellement.

M. Mulroney révèle que son organisation est maintenant complétée et qu'il a des partisans qui travaillent pour lui "dans les dix provinces et les deux territoires". Il est également heureux de l'appui que vient de lui assurer officiellement le Premier ministre conservateur de Terre-Neuve ainsi que deux de ses ministres.

\$1.75 de plus le 40 oz

\$1.05 de plus le 25 oz



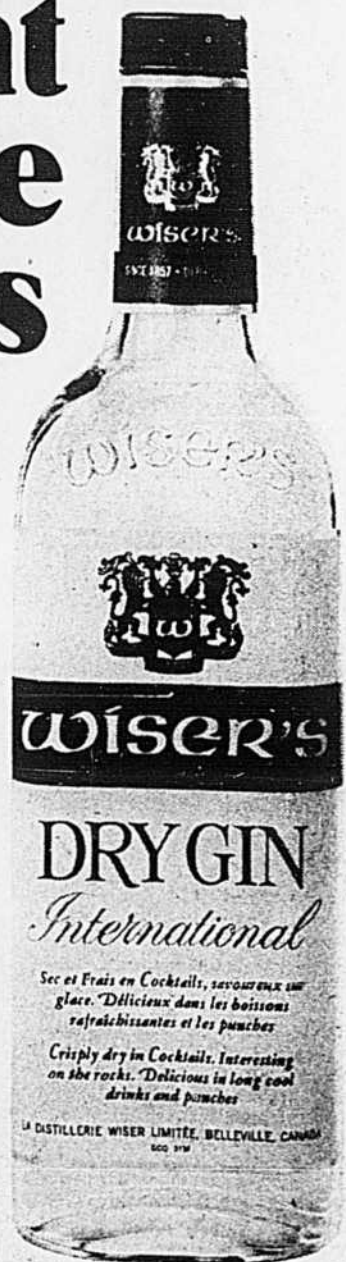
Les anglais d'Angleterre essaient encore de nous avoir

Surtout qu'on est aussi bons, sinon meilleurs. Ça fait que... achetez le gin Wiser's et mettez la différence dans vos poches.

amenez-en des anglais, bien équipés, on peut tous leur en montrer.

25 oz 181A \$6.20
40 oz 181B \$9.45

Distillé et embouteillé par la Distillerie Wiser Limitée, Belleville.



la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE INC. 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H3V 1Y1. Téléphone: 285-6911. La Presse est membre de l'Association des journaux du Québec et de l'Association des journaux du Canada.

TARIFS D'ABONNEMENTS
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.40
Lundi au vendredi \$1.25
Samedi seulement 0.50

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE
par porteur: 13 26 52
Lundi au samedi \$16.80 \$33.60 \$67.20
Lundi au vendredi \$15.00 \$30.00 \$60.00
Samedi seulement \$13.00 \$26.00

par courrier: \$28.60 \$57.20 \$114.40
Lundi au samedi \$21.45 \$42.90 \$85.80
Samedi seulement \$10.01 \$20.02 \$40.04

* Minimum de 26 semaines
Côte-Nord, par avion, 0.50

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h)
285-6911

INFORMATION GÉNÉRALE
285-7272
285-7070
285-7030
285-7100
285-7383

PETITES ANNONCES
Commandes 285-7111
de lundi au vendredi: 9h à 17h
Pour changer ou annuler 285-7205
de lundi au vendredi: 9h à 16h30

GRANDES ANNONCES
Détailants 285-7202
National, Télé-Presse, Vacances, voyages 285-7306
Carrières et professions, nominations 285-7320

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Petites annonces 285-6901

TABLEAU DES COÛTS ET PRÉVENTIONS

DÉPENSES

VILLE DE MONTRÉAL

Installations — Ville — Stade — Piscines — Mât — Stationnement	Au 4 février 75	Au 16 juillet 75	Selon données précises à date	Tendance pour compléter
— Centrale	320.	374.608	451.9	564.
Vélodrome	56.9	57.9	58.0	59.0
Centre Maisonneuve	1.3	2.	3.6	3.6
Arène Maurice-Richard	2.4	3.6	3.6	3.6
Aménagement des rues	14.9	14.4	14.4	14.4
Gazonnière	1.	1.	1.	1.
Viaduc	8.3	11.8	11.8	14.2
Excavation générale	11.5	11.5	11.5	11.5
	<u>95.6</u>	<u>101.4</u>	<u>103.</u>	<u>115.9</u>
Sous-total, Parc olympique	415.6	476.1	555.0	670.54

Centre Claude-Robillard	40.	55.	55.	56.5
Bassin d'Avron	15.1	24.8	24.8	25.3
Parc Kent	1.7	3.8	1.8	1.8
Centre Étienne-Desmaré	11.2	12.2	12.2	12.2
Arène St-Michel	1.	1.8	1.8	1.8
Gazonnière	1.	1.	1.	1.
Autres Parcs	—	1.0	1.0	1.3
	<u>69.2</u>	<u>96.8</u>	<u>96.8</u>	<u>99.1</u>
Frais de financement (31-08-76)	10.	23.	23.	66.
Inflation	15.	15.	—	—
Total Ville de Montréal	511.	612.	674.9	835.6

COJO

Installations temporaires	22.6	22.6	23.4	25.6
Kingston	4.	6.1	6.1	6.7
Frais d'opération	73.	87.1	89.6	104.5
Village — Construction temporaire	—	2.	2.	3.
	<u>99.6</u>	<u>117.8</u>	<u>121.1</u>	<u>139.8</u>
Village olympique	28.	55.	55.	59.
Total COJO	127.6	172.9	176.1	198.8

GRAND TOTAL

	638.6	785.	851.	1034.4
--	-------	------	------	--------

REVENUS

Loterie	200.	226.8	226.8	226.
Monnaie	100.	100.	100.	125.
Timbres	10.	10.	10.	10.
Pièces d'or	—	20.	20.	20.
Autres	50.	56.1	56.1	56.
Droits T.V.	—	—	(12.)	(12.)
	<u>360.</u>	<u>413.</u>	<u>401.</u>	<u>425.</u>

ÉCART

	278.6	372.	448.9	609.4
--	-------	------	-------	-------

N.B. — Excluant les installations temporaires si le stade n'est pas terminé, ainsi que le coût de nombreux programmes dérivés par les divers paliers de gouvernement.

La Régie est créée sans la collaboration de Drapeau

par Guy PINARD
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — L'étude en commission parlementaire du projet de loi 81 constituant la Régie des installations olympiques a permis de constater d'une part que le maire Jean Drapeau n'acceptait pas complètement la teneur du projet de loi, au point de ne pas permettre aux fonctionnaires du service des Finances de comparaître, et d'autre part persistait à croire que les équipements olympiques seraient prêts à temps lorsque le gouvernement provincial a décidé d'intervenir.

Mais l'administration municipale devra en faire son deuil puisque le projet de loi a été adopté hier en troisième lecture et sans qu'aucun des amendements préconisés par le Parti québécois n'ait été accepté. D'ailleurs, comme le débat en commission parlementaire avait été limité à cinq heures, seulement 29 des 34 articles ont pu être étudiés en commission. La loi a été votée par 59 voix contre six, le PQ votant contre.

L'intervention du gouvernement faisait suite aux retards accumulés dans les échéanciers depuis des mois, contrairement aux affirmations du maire Drapeau et de l'architecte Roger Taillibert devant la commission exécutive du CJO. D'ailleurs, le ministre responsable du CCJO, M. Fernand Lalonde a dressé un tableau bien sombre de la situation, qui ressemblait étrangement au "cri d'alarme" des fonctionnaires du CCJO divulgué par LA PRESSE il y a deux semaines.

D'autre part, pour la première fois, M. Lalonde et le ministre Victor Goldbloom, des Affaires municipales, responsable de la Régie à l'Assemblée nationale, ont tous deux blâmé le maire Drapeau pour la situation actuelle sur le chantier.

M. Goldbloom a été très direct dans ses interventions.

"Il y a lieu de croire que les autorités municipales ne sont pas totalement heureuses de la présentation de

ce projet de loi et croyaient, peut-être croient encore, pouvoir réaliser les installations selon le calendrier prévu. C'est notre conclusion objective que ce n'est pas le cas. La raison fondamentale de la présentation du projet de loi, c'est que nous devons croire que s'il n'y a pas de modifications dans le cheminement critique et dans la façon avec laquelle le chantier est administré nous ne pourrions réaliser les Jeux.

"Je compte donc sur la pleine collaboration des autorités montréalaises, qu'elles soient heureuses ou non. Il faut que la collaboration soit assurée.

"C'est clair que la volonté du gouvernement est très précise et qu'il veut éliminer tous les obstacles possibles. Je pense que la description détaillée des obstacles, dans certains cas de nature humaine, ne contribuerait pas grand-chose à la réalisation des installations olympiques," a dit M. Goldbloom au cours de ses interventions.

Le manque de réalisme de l'administration municipale quant aux échéanciers existait aussi au niveau des coûts. En effet, le gouvernement a rendu public un tableau dressant les coûts des différents équipements en février, juillet, "selon des données précises à date" et "selon une tendance pour compléter la construction". Les "données précises" fixent les dépenses de la Ville de Montréal à \$675 millions, alors que la "tendance" parle d'un coût de \$835 millions, une différence de \$160 millions.

Or, LA PRESSE tient de source sûre que les "données précises" représentaient l'évaluation de la Ville de Montréal, tandis que la "tendance" représentait l'évaluation du CCJO.

Et la réticence du maire Drapeau au projet de loi s'est concrétisée de façon éclatante quand M. Goldbloom a dit "qu'à moins d'émettre des subventions, la commission parlementaire n'est pas en mesure de forcer la présence de personnes qui savent, depuis

vendredi au moins, que le débat devait se faire".

M. Lalonde devait renchérir en répondant carrément oui quand le péquiste Claude Charron lui a demandé si le maire Drapeau avait carrément refusé d'envoyer un fonctionnaire, invitant l'Opposition officielle à tirer ses conclusions.

En fait, les seuls représentants du conseil municipal à se présenter devant la commission parlementaire ont été les conseillers du RCM Paul Cluche, Ginette Keroack, Thérèse Daviau-Bergeron et Phydime Tremblay.

Ces derniers ont demandé à la commission parlementaire d'ajourner ses travaux jusqu'à mardi de façon à permettre au RCM de tenter d'obtenir du maire Drapeau qu'il convoque une assemblée d'urgence pour étudier l'impact du déficit des Jeux sur les finances de Montréal.

Le Parti québécois devait immédiatement déposer une motion à cet

effet, mais elle a été évidemment battue.

Maintenant, on commence à s'interroger dans les couloirs parlementaires sur l'effritement de l'administration Drapeau-Niding.

Le processus est déjà engagé. Car en plus de la rumeur d'une démission prochaine du président Gérard Niding, il y a eu le départ de Me Michel Côté, chef du Contentieux, qui quittera son poste le 15 décembre pour passer... au service de la Régie, comme conseiller juridique. Il semble que le président Claude Rouleau veut profiter de l'expérience de Me Côté dans les innombrables dossiers négociés par la Ville de Montréal.

Enfin, on peut mentionner qu'un premier crédit de \$50 millions a été accordé à la Régie, qui se mettra à l'œuvre dès lundi pour lancer "l'opération Sauvetage", comme l'a baptisé le député indépendant Jérôme Choquette. Il n'aurait pu dire mieux.

Le COJO dresse une liste des éléments essentiels

de notre envoyé spécial

QUEBEC — Dès le 4 juin, le Comité organisateur des Jeux olympiques commençait à se préoccuper de l'avancement des travaux sur les équipements sous responsabilité de la Ville de Montréal, et le directeur général de la construction, M. Michel Guay demandait à la ville "de nous aviser, dans les plus brefs délais, des difficultés qui pourraient se présenter à la rencontre de ces échéances".

Voilà ce qui ressort d'un document remis à la presse par le gouvernement provincial, dans le cadre de sa nouvelle politique d'accès à l'information en ce qui a trait au dossier olympique, conformément à la promesse faite à l'Assemblée nationale par le député responsable, M. Gilles Houde, de Fabre.

En fait, M. Guay a fait parvenir deux lettres, les 4 et 9 juin à M. Jean-Louis Sauvè, secrétaire administratif de la Ville de Montréal. Les deux documents précisent que le COJO entendait prendre possession des équipements les 11 et 18 juin 1976, et non pas le 6 juin, comme on l'annonçait depuis des années.

Ces deux lettres venaient en annexe au document remis par le COJO au comité de contrôle des Jeux olympiques (CCJO), document dans lequel le COJO dresse une liste des équipements absolument nécessaires pour la tenue des Jeux dans des conditions convenables.

Ces exigences du COJO sont les suivantes:

- l'aire de compétition avec piste en matériau synthétique et pelouse naturelle à être installée le 20 avril 1976, "et cette date ne peut souffrir aucun délai", dit le document;
- les services aux athlètes et les espaces prévus pour les officiels et les représentants des fédérations sous les gradins du stade, le COJO concédant que, à la rigueur, "les besoins au niveau architectural peuvent être comblés par des solutions temporaires allant jusqu'aux écrans paysagés";
- les régies de chronométrage, de son, d'entrée des résultats et d'affichage, les systèmes mécaniques, électriques et de communications ainsi que l'éclairage (prévu dans l'anneau technique) avec sa régie propre. Seule l'architecture est laissée à la discrétion de la future Régie à ce niveau;
- le sous-centre de presse;
- les installations pour la télévision, pour l'ORTO et le réseau américain ABC (le COJO ne mentionne pas les cinq autres grandes unions du monde) et tous les services connexes;
- les services à la presse dans les gradins;

• l'aménagement des gradins permanents et temporaires, les aménagements pour le bien-être du grand public (sanitaires, casse-croûte et kiosques) étant laissés à la discrétion de la future Régie.

Le COJO concède qu'on puisse relocaliser le centre de presse principal ailleurs, une possibilité qui se confirme à toutes fins utiles quand on met bout à bout les déclarations des ministères.

Au niveau du hall de natation, les exigences du COJO supposent que tous les services seront disponibles, ne laissant que l'architecture à la discrétion de la nouvelle Régie.

D'autre part, le COJO précise que le hall de natation est "une entité absolument requise, aucun plan de remplacement ou solution de rechange ne pouvant exister pour la tenue des Jeux".

Or, le COJO fait facilement abstraction de la piscine du centre Claude-Robillard, d'autant plus que le ministre responsable du COJO, M. Fernand Lalonde, a dit hier en Commission parlementaire, que le hall de natation reste l'élément le plus critique à réaliser.

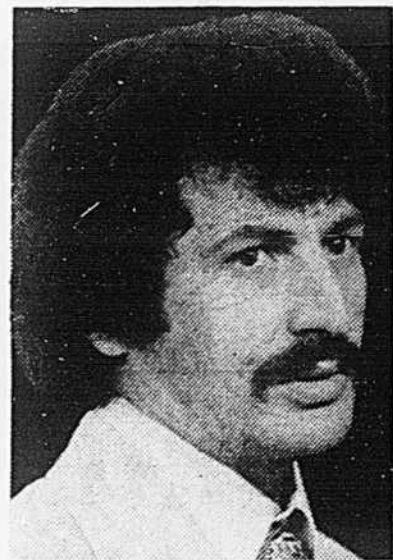
En effet, M. Lalonde a admis que le désertage du mât, prévu pour le 18 octobre par l'architecte Roger Taillibert et le maire Jean Drapeau lors de la venue de la commission exécutive du CJO, le 6 octobre, ne commencera que le 20 décembre au plus tôt, et ne pourra se terminer que le 15 janvier, une date limite selon M. Lalonde.

En supposant que la Régie y parviendra, il restera moins de cinq mois pour effectuer des travaux évalués à 11 mois lors de la commission parlementaire de juillet.

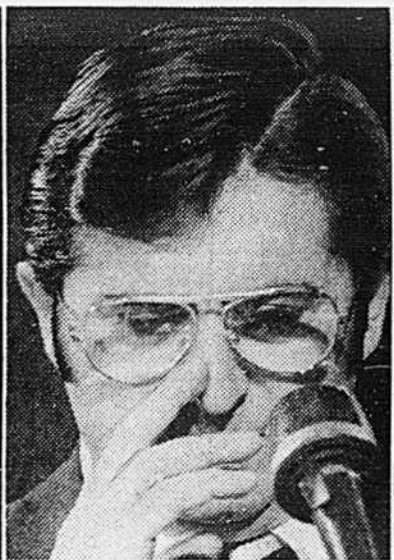
D'autre part, le ministre Lalonde a admis bien candide que les travaux de mécanique, d'électricité et d'architecture n'étaient même pas programmés, comme le soulignait LA PRESSE à la fin d'août.

Au chapitre des aménagements extérieurs, le COJO limite ses exigences à la piste d'athlétisme prévue pour l'entraînement des athlètes, ce qui élimine tous les aménagements paysagers, y compris les millions de dollars en fontaines et autres gadgets similaires prévus par l'administration municipale.

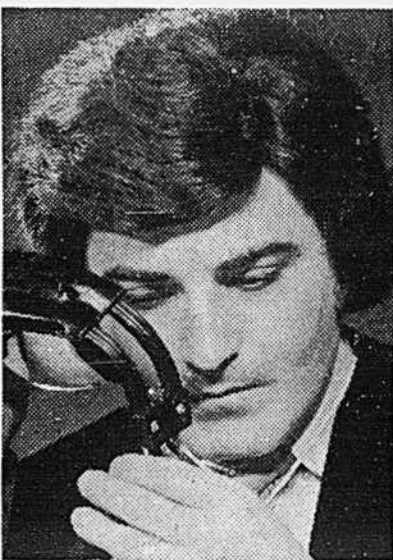
Enfin, le COJO dit être prêt à trouver des solutions de rechange pour les services prévus dans les aires de stationnement. A ce chapitre, les exigences du COJO se limitent aux installations électriques et mécaniques nécessaires pour le fonctionnement des cars de reportage pour la télévision des exigences du COJO.



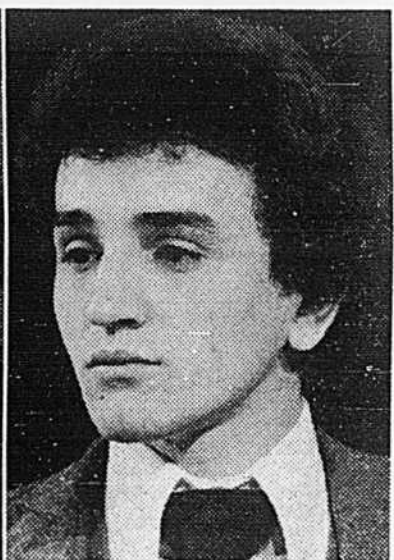
Enzo Porco: il est accusé de vol à main armée et de tentative de meurtre. A deux reprises, on a essayé de l'assassiner.



Tony Carbone: neveu de Louis Greco. Il a travaillé à "syndiquer" les employés de certaines tavernes. Maoïste sur les bords...



Peter Bianco: il a cambriolé la maison du voisin de Paolo Violi. Ce dernier lui a également appris à "faire des mariages".



photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE
Massimo Diridolfo: Paolo Violi l'a souvent rabroué pour son "inefficacité et sa lamentable rentabilité".

Violi fréquentait des gens peu recommandables...

par Conrad BERNIER

Si les quatre Italiens assignés comme témoins, hier, devant la Commission d'enquête sur le crime organisé ont refusé d'accabler Paolo Violi, ils en ont toutefois assez dit sur eux-mêmes pour permettre aux observateurs de conclure que le présumé "parrain" de la mafia italienne de Montréal avait peut-être un certain penchant à s'entourer d'individus peu recommandables...

Les mêmes observateurs pourraient également conclure, en toute vraisemblance, que Paolo Violi, pour des raisons qui sont peut-être ou plus simples ou plus complexes qu'on l'imagine, attirait irrésistiblement les individus peu recommandables...

On ne saura jamais, bien sûr, ce que Peter Bianco, Massimo Diridolfo, Tony Carbone et Enzo Porco pensent d'eux-mêmes. On peut toutefois penser qu'aucun d'entre eux ne songe, pour le moment du moins, à se proposer comme modèle aux jeunes Italiens d'ici ou d'ailleurs.

Premier témoin, hier, à la CECO, Peter Bianco a reconnu qu'il avait été, à une certaine époque, un spécialiste du vol par effraction dans les maisons privées. Client régulier du Reggio Bar, à l'époque où Paolo Violi en était le propriétaire, il y apportait des marchandises volées et y dénichait des acheteurs.

Il connaissait Paolo Violi. Une conversation téléphonique datée du 4 août 1973 et piégée par la police établit hors de tout doute que Violi, occasionnellement, se permettait non seulement de lui reprocher corrompement son inefficacité et sa faible rentabilité, mais n'hésitait pas à lui suggérer des cambriolages et des victimes.

En effet, le 4 août 1973, Paolo Violi — il a, dit-on, un tempérament de lampe à souder — s'emporte à la pen-

sée que son jeune protégé n'a rien rapporté depuis trois jours, lui donne l'adresse de son voisin, rue Comtois, à Laval, et lui propose un cambriolage possible et facile puisque la maison est déserte chaque fin de semaine. Le 11 août, des cambrioleurs s'introduisent par effraction au 8084 Comtois et y volent des marchandises pour un montant de \$9,948.

A la même époque, Bianco, à l'instar de ses complices Tony Teoli et Nick Maturro, se spécialise dans les "mariages". Dans le jargon du gang, "faire un mariage", c'est "vider" l'appartement des nouveaux mariés pendant que ceux-ci sont à l'église ou à la salle de réception. On entre par effraction et on file avec les valises préparées pour le voyage de noces, qui contiennent les bijoux, les vêtements et les chèques de voyage.

Deuxième témoin, Massimo Diridolfo est un ami de Tony Mucchi. Il avait 18 ans quand il a commis son premier vol à main armée. Il a la passion des bijoux en or. Il en a souventes fois acheté de vendeurs inconnus qui ne réussissaient pas à s'en débarrasser. Il a brassé des affaires avec un bijoutier de la rue Saint-Hubert et son concurrent de la rue Jean-Talon.

"On s'adressait à moi, a-t-il expliqué, parce qu'on savait que je pouvais facilement les revendre. Il m'est arrivé, une fois, d'en vendre pour \$4,000 d'un seul coup."

Interrogé par les commissaires Dionne, Dutil et Cordeau, Massimo Diridolfo a nié catégoriquement avoir vendu des bijoux volés à Paolo Violi ou partagé les profits de ses ventes avec lui. "Paolo, dit-il, ne m'a jamais rien demandé."

Pourtant, une conversation téléphonique piégée et datée du 27 mars 1974 prouve que Massimo Diridolfo avait

encouru les foudres de son protecteur du Reggio Bar pour lui avoir caché ces recettes de \$4,000. Devant les reproches qui jaillissent à gauche, à droite, par en dessus, par en dessous, Diridolfo avait dû s'agenouiller, s'excuser, et renouveler sa profession de foi et de fidélité à l'endroit de Paolo: "Je t'ai toujours respecté, Paolo. J'ai toujours fait tout ce que tu as voulu, Paolo. A l'avenir, lorsque je ferai quelque chose, je viendrai toujours te voir, Paolo. T'es le boss, Paolo!"

En dépit de cette profession de foi, Massimo Diridolfo et ses deux complices se sont vu imposer une "amende" de \$600 par Violi. Mais comme ils avaient déjà gaspillé les \$4,000, ils n'ont jamais payé l'amende exigée.

Troisième témoin, Tony Carbone, qui est le neveu de Louis Greco, se raconte de façon très relaxée, presque sereine et souriante. Il a fréquenté assidûment le Reggio Bar de Violi. Il a une longue expérience des boîtes de nuit, des tavernes, des brasseries. Il a travaillé à "syndiquer" les employés de certaines tavernes. A l'instar de Paolo Violi, Tony Carbone a des "préoccupations syndicales" et rejette "l'exploitation de l'homme par l'homme", même si celui-ci est un propriétaire de brasserie ou de taverne. Son idole: Mao. Même si ça fait japper Paolo de jalousie!

En 1971, pendant près de huit mois, gratuitement, par solidarité "italienne" et à la demande des propriétaires de la Cie de taxis Capri, il a ouvert les parcs de stationnement de certains centres d'achats aux chauffeurs de taxi d'origine italienne qui ne pouvaient s'exprimer en français. Il a aussi aidé les hommes d'affaires Réal Pelletier et Jean Quévillon à régler une présumée dette de \$10,000 qui avait dégénéré en une sombre affaire de menaces et de chantage.

Tony Carbone, c'est aussi un parieur qui, occasionnellement, réussit de "bonnes passes" aux courses. Mais il n'est pas pour autant un prêteur chanceux puisque certains individus auxquels il avait fait confiance sont morts par accident... avant de pouvoir le rembourser...

En 1972, par exemple, il a prêté \$2,000 à Frank Sicari pour lui permettre de se lancer en affaires. Un prêt "sous la table" qui lui valait sur-le-champ de détenir 50 pour cent des actions de la compagnie et d'empocher 50 pour cent des profits. En fait, un prêt qui, si la compagnie avait vécu et enregistré des profits, lui aurait assuré des revenus de \$12,000 par année!

Carbone a parlé à Violi de ce prêt. Celui-ci lui a dit: "T'aurais pas dû lui prêter... je vais essayer de le collecter..." L'emprunteur est mort.

Quatrième témoin, Enzo Porco, qui est présentement accusé de vol à main armée et de tentative de meurtre, connaît, lui aussi, Paolo Violi. Son dossier judiciaire remonte à 1962. En 1971, Porco a été sauvagement attaqué et battu. Hospitalisé, il a dû subir deux opérations à la tête. Un peu plus tard, il a été tiré à bout portant et blessé à l'épaule droite.

Porco, qui n'a témoigné que pendant quelques minutes, hier, revient devant la CECO aujourd'hui. Les commissaires essaieront de débroussailler certaines histoires d'incendies criminels et d'attaques à la dynamite auxquelles il aurait présument participé à la demande d'un mystérieux médecin de Montréal-Nord. Les enquêteurs de la CECO ont en réserve les transcriptions d'une conversation téléphonique piégée au cours de laquelle Enzo Porco et Paolo Violi discutent de ces "incidents".

À COMPTER DE DEMAIN ET POUR 2 JOURS SEULEMENT
À L'HÔTEL WINDSOR (Salon Chêne)

GRANDE EXPOSITION ET VENTE
DE 300 PEINTURES À L'HUILE ORIGINALES

PRÉSENTÉES PAR:

50 ARTISTES CANADIENS ET EUROPÉENS

- 13^e exposition de ce groupe à Montréal
- Vaste choix de sujets classiques et modernes
- Encadrements tous styles
- Prix incomparables.

EXEMPLE DE NOS PRIX

15 x 17	\$35.00 pour \$15.00	28 x 32	\$125.00 pour \$72.00
31 x 43	\$175.00 pour \$95.00	31 x 55	\$225.00 pour \$110.00

CADRES CE QUALITÉ COMPRIS DANS CES PRIX

Ouvert sans interruption de 10h a.m. à 10h p.m.
Le samedi 22 novembre et le dimanche 23 novembre 1975.

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration
la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur
JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM editorialiste en chef

Il n'est pas bon que cet homme soit seul

Par l'adoption de la Loi (81) constituant la Régie des installations olympiques, le gouvernement provincial a officiellement exclu, hier soir, la ville et le maire de Montréal du dossier olympique.

Il s'agit en fait d'une mise en tutelle partielle de l'administration montréalaise, laquelle présage peut-être une éventuelle et plus large intervention gouvernementale en vue de mettre de l'ordre dans les finances de la ville, comme l'ont laissé entendre cette semaine certains propos du ministre des Affaires municipales Victor Goldblom.

Dans vingt ans de carrière politique le maire Drapeau aura connu deux fois l'humiliation de se faire amputer ses pouvoirs par le gouvernement provincial. Durant son premier mandat (1954-1957), son refus de se plier à la volonté du Conseil municipal et l'accrochage qui s'ensuivit entre lui et le premier ministre Duplessis provoquèrent la formation d'un second Comité exécutif et la mise à l'écart de l'administration Drapeau. Dans les deux cas c'est l'obstination du maire Drapeau qui l'aura perdu et dans les deux cas l'objet de cette obstination aura été une politique de grandeur puisque la première fois c'est un ambitieux projet immobili-

lier qu'il voulait imposer au conseil à la place du modeste plan Dozois.

Cette rebuffade infligée au maire de Montréal atteint aussi tous les Montréalais qui lui ont fait confiance. Mais comment reprocher au gouvernement de prendre en main une situation qui menaçait Montréal d'un effondrement financier et d'une humiliation plus grande encore, qui aurait hypothéqué gravement le prestige de tout un peuple, si les Jeux avaient dû être décommandés?

À la décharge du maire Drapeau on doit souligner qu'il n'est pas responsable de l'inflation débridée que le monde connaît depuis trois ans et qui a touché d'une manière extraordinaire le domaine de la construction. Il faut dire également que ces travaux gigantesques ont eu en contrepartie un effet positif puisqu'ils ont fait partiellement échec au chômage qui sévit chez nous.

Cela étant dit pour faire la juste part des choses, il demeure que l'administration Drapeau a conduit Montréal, et dans une certaine mesure le gouvernement provincial, dans une impasse financière que les plus pessimistes prophètes de malheur n'osaient pas prédire.

Comment expliquer qu'un homme à qui tout paraissait réussir depuis quinze ans ait pu à ce point échouer dans l'entreprise qui occupait ses rêves depuis au moins dix ans? Tout le monde a souligné avec raison que la politique du secret et de la dissimulation est en grande partie responsable de cette catastrophe financière.

Pourtant M. Drapeau travaille depuis 1960 dans le secret et cependant ses réussites ne se comptent plus. Comme M. Drapeau donne l'apparence d'être encore au meilleur de sa forme, qu'est-ce qui lui a manqué dans le cas des Jeux qui ne lui a pas fait défaut dans le passé? Un administrateur de la trempe d'un Pierre DesMarais ou d'un Lucien Saulnier, un collaborateur fort et réaliste, doté d'un prestige politique capable de lui faire contrepoids, de contenir cet homme dont le génie imaginatif peut produire le meilleur et le pire.

M. Drapeau c'est l'imagination au pouvoir. C'est rare et fascinant en cette époque de médiocrité politique. Mais un tel homme, quand il exerce seul le pouvoir, c'est comme une voiture de laquelle on aurait retiré les freins pour ne laisser que l'accélérateur.

Si M. Drapeau avait été un authentique démocrate, la circulation de l'information et la discussion publique auraient tempéré et canalisé son dynamisme. Cependant d'autres freins ont suppléé à cette carence pendant longtemps: les hasards de la vie politique l'ont flanqué de deux bras droits capables de faire profiter Montréal de son talent créateur et de leur en épargner les pires inconvénients.

Depuis cinq ans M. Drapeau est laissé à lui-même, à ses rêves et à son tempérament cachottier et nous en voyons aujourd'hui les résultats. De cela le gouvernement provincial est gravement responsable. Il aurait dû comprendre les caractéristiques particulières du gouvernement Drapeau et suppléer à ses faiblesses par un réaménagement institutionnel qui aurait introduit un fonctionnement démocratique plus contraignant mais plus sain.

L'intervention in extremis de Québec veut corriger tardivement les excès de qualités politiques dont le gouvernement vient encore de faire la preuve qu'il est dépourvu: l'imagination, la détermination et le courage.

Marcel ADAM

bloc-notes

Les délits commis en temps de grève

Un seul point, paraît-il, empêche la conclusion d'un accord entre la Ville de Montréal et ses contremaîtres en grève depuis deux semaines: l'entêtement de l'administration municipale à maintenir des procédures judiciaires et des mesures disciplinaires contre un certain nombre de ces grévistes. Quant au reste il y aurait eu entente.

Pour les contremaîtres, il n'est pas question d'apposer leur signature au bas d'un traité de paix tant que les autorités de la Ville n'auront pas changé d'attitude à ce propos. Ils entendent accroître leurs moyens de pression pour amener l'administration à céder. Ils comptent beaucoup aussi sur la température qui pourrait, dans leur cas, devenir une alliée puissante. Une bonne tempête de neige amènerait la population à rouspéter et à exiger plus de souplesse de la part de la partie patronale.

Il faut reconnaître que la fermeté de l'administration municipale peut en étonner plusieurs. Bien des em-

ployeurs ont pris l'habitude, une fois l'accord intervenu sur l'ensemble des clauses d'un projet de convention collective, de passer l'éponge sur les irrégularités que la partie syndicale a pu commettre à l'occasion ou pendant la durée de la grève. Ils le font généralement pour assurer la reprise du travail dans un climat de détente et d'harmonie.

Ce motif ne manque pas de noblesse. D'ailleurs, on comprend qu'il faut oublier bien des choses au terme d'un dur conflit. Mais faut-il tout oublier? Nous ne le croyons pas. Bien sûr, il y a des fautes de langage, des exagérations verbales qui font autant de tort à ceux qui les commettent qu'à ceux qui en sont victimes et qu'on peut facilement laisser tomber dans l'oubli. Par contre, si les grévistes peuvent impunément poser des gestes de vandalisme ou s'attaquer physiquement aux personnes, ne risque-t-on pas d'accroître l'idée qu'un acte cesse d'être un

délit du moment qu'il a été perpétré dans un contexte de grève? Nous voulons bien, quant à nous, que ce contexte de grève puisse être invoqué comme circonstance atténuante, mais nous estimons qu'un délit reste un délit, même en temps de grève.

Si la Ville cède sur ce point, elle se trouve, par le fait même, à encourager les autres groupes de ses employés à recourir à des méthodes semblables à leur tour. Quand la violence rapporte d'intéressants dividendes, sans présenter aucun risque, pourquoi s'en priverait-on?

De toute façon, la Ville ne se fait pas juge et partie dans un cas comme celui-ci. Ce sont des tiers qui décideront si ces poursuites ou ces mesures disciplinaires étaient justifiées.

Nous avons des Cours et des tribunaux d'arbitrage justement pour trancher ce genre de litiges. Nous devrions accepter qu'ils remplissent leur rôle.

Vincent PRINCE



Droits réservés

document

La loi constituant la Régie des installations olympiques

Ce projet de loi (no 81) a pour objet de créer une Régie des installations olympiques dont le mandat est de construire, aménager et exploiter les installations olympiques en vue des Jeux de la XXIe Olympiade qui doit avoir lieu à Montréal en 1976.

Ces installations sont contenues dans le quadrilatère borné par les rues Sherbrooke et Vau, l'avenue Pierre-de-Coubertin et le boulevard Pie-IX, dans la Ville de Montréal, mais ne comprennent pas l'aréna Maurice-Richard, le Centre Maison-neuve et leurs aménagements propres non plus que les installations du métro.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

SECTION I

Interprétation

1. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:
 - a) "installations olympiques", les installations visées à l'article 13;
 - b) "Régie", la Régie des installations olympiques instituée par l'article 2;
 - c) "ministre", le ministre désigné par le lieutenant-gouverneur en conseil.

SECTION II

Constitution de la Régie

2. Est instituée une Régie des installations olympiques.
3. La Régie est composée de sept membres, dont le président et le vice-président, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.
4. Le lieutenant-gouverneur en conseil fixe les honoraires, les allocations ou le traitement des membres de la Régie ou, le cas échéant, leur traitement supplémentaire.
5. Au cas d'incapacité d'agir du président, ses pouvoirs sont exercés par le vice-président ou, si ce dernier est incapable d'agir, par un autre membre désigné conformément aux règlements de la Régie.
6. Le quorum de la Régie est constitué de quatre membres, dont le prési-

dent ou en son absence, le vice-président.

La voix de la présidence est prépondérante.

7. La Régie est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des pouvoirs particuliers que lui confère la présente loi.

8. La Régie jouit des droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement.

Les biens de la Régie font partie du domaine public, mais l'exécution des obligations de la Régie peut être poursuivie sur ces biens.

La Régie n'engage qu'elle-même lorsqu'elle agit en son propre nom.

9. La Régie a son siège dans la Ville de Montréal.

Elle peut tenir ses séances à tout autre endroit.

10. L'administration courante de la Régie relève d'un directeur général, qui est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme aussi le secrétaire et le trésorier de la Régie ainsi que le responsable des relations du travail aux installations olympiques.

Le lieutenant-gouverneur en conseil fixe le traitement des personnes qu'il nomme en vertu du présent article ou, le cas échéant, leur traitement supplémentaire.

Ces personnes exercent leurs fonctions conformément aux règlements adoptés par la Régie.

11. Les membres du personnel de la Régie sont nommés et rémunérés suivant les normes et barèmes déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

12. Sont authentiques les procès-verbaux des séances approuvés par la Régie et certifiés par le président ou le secrétaire. Il en est de même des copies ou des documents émanant de la Régie ou faisant partie de ses archives, lorsqu'ils sont signés par le président de la Régie ou le secrétaire.

SECTION III

Fonctions de la Régie

13. La Régie a pour objet de réaliser la construction, l'aménagement et l'exploitation des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade et con-

cernes à l'intérieur du quadrilatère borné par le sud de la rue Sherbrooke, l'ouest de la rue Vau, le nord de l'avenue Pierre-de-Coubertin et l'est du boulevard Pie-IX, dans la Ville de Montréal, à l'exception de l'aréna Maurice-Richard, du Centre Maison-neuve et de leurs aménagements propres ainsi que des installations du métro.

14. La Régie peut accomplir tout ce qui est utile à la réalisation de ses fins, et notamment:

- a) acquérir, louer, posséder, améliorer, entretenir et administrer des immeubles et les aliéner;
- b) contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres, au taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le lieutenant-gouverneur en conseil;
- c) avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, faire des prêts pour la réalisation des Jeux de la XXIe Olympiade;
- d) faire des règlements pour sa régie interne.

Tout règlement de la Régie entre en vigueur dès son adoption; il demeure en vigueur tant qu'il n'est pas désapprouvé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le secrétaire de la Régie fait parvenir au greffier du Conseil exécutif une copie de tout règlement de la Régie, dès son adoption.

15. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut faire des règlements touchant le mandat de la Régie et les conditions des contrats obligant la Régie; il peut aussi déterminer en quels cas ces contrats sont soumis à l'approbation soit du lieutenant-gouverneur en conseil, soit du Conseil du trésor.

Il peut, de la même façon, statuer sur les comptes, honoraires ou frais de fournitures et sur les conditions des locations, des baux et des aliénations en ce qui concerne la Régie.

Tout règlement adopté en vertu du présent article doit être publié sans délai dans la Gazette officielle du Québec.

16. La Régie devient propriétaire, à compter du (date de l'entrée en vigueur du présent projet de loi), de tous les biens meubles et immeubles visés à l'article 13, à l'exception des biens meubles qui n'appartiennent pas

à la Ville de Montréal: la Ville de Montréal reçoit, en compensation, les sommes que lui destine le premier alinéa de l'article 24.

17. Le registraire de la division d'enregistrement de Montréal est tenu d'enregistrer à l'égard des biens visés à l'article 16 qui sont des immeubles ou des droits immobiliers, à la demande de la Régie, une déclaration contenant le texte de l'article 16 ainsi qu'une description des immeubles ou droits immobiliers visés audit article.

18. La Régie peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, conclure les ententes jugées nécessaires pour la conduite et l'administration de systèmes de loteries.

19. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, aux conditions qu'il fixe:

- a) garantir le paiement en capital et intérêt de tout emprunt de la Régie ainsi que l'exécution de toute obligation de cette dernière;
- b) autoriser le ministre des Finances à avancer à la Régie tout montant jugé nécessaire pour l'exécution de la présente loi.

Les sommes que le gouvernement peut être appelé à payer en vertu de ces garanties ou avances à la Régie sont prises à même le fonds consolidé du revenu.

20. La Régie cède la possession des installations olympiques au Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976, pour la période, au cours de l'année 1976, que détermine le lieutenant-gouverneur en conseil, de façon à permettre au Comité de réaliser la tenue des Jeux olympiques.

21. La Régie peut, sans autre autorisation que celle du lieutenant-gouverneur en conseil, aux conditions et dans la mesure que ce dernier détermine, exercer en tout ou en partie les pouvoirs appartenant à la Ville de Montréal ou à son Comité exécutif, relativement à la construction, à l'aménagement et à l'exploitation des installations olympiques. Elle peut se substituer à eux, aux conditions et dans la mesure déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, dans tout contrat auquel ils sont des parties contractantes.

Les pouvoirs visés au premier alinéa comprennent aussi bien ceux qui

sont conférés à ladite ville et à son Comité exécutif par ou en vertu de la loi que ceux qu'ils exercent en vertu d'ententes, notamment d'ententes internationales.

22. Appartiennent à la Régie les revenus et les sommes d'argent aux- quels a droit la Ville de Montréal en vertu du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976, le 31 août 1973 et modifié le 17 mars 1975, à l'exception des recettes versées à la Ville de Montréal (avant le dépôt de la présente loi).

23. La Régie peut, conformément à la loi, conclure avec la Ville de Montréal, avec toute personne et organisme, international ou autre, ainsi qu'avec tout gouvernement ou organisme d'un gouvernement, les ententes jugées nécessaires pour l'application de la présente loi.

24. Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à ses opérations, au paiement de ses frais d'administration, au remboursement de ses emprunts et autres obligations, au remboursement des avances à elle faites par le ministre des Finances conformément à la présente loi, au paiement à la Ville de Montréal des sommes requises pour l'application de l'article 23 et, enfin, au remboursement à la Ville de Montréal à la fin de chacun des exercices financiers de la Régie, des paiements et avances que la Ville de Montréal a consentis pour l'aménagement des installations olympiques ainsi que des paiements et avances qu'elle a consentis pour les autres travaux et constructions faits par elle ou pour elle sur son territoire en vue de la tenue des Jeux de la XXIe Olympiade, ces paiements et avances devant avoir été faits, s'ils interviennent après le dépôt de la présente loi.

Dès que, de l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil, ont été remboursés les prêts et les avances faits par le ministre des Finances et qu'ont été remboursés les emprunts et exécutées les obligations de la Régie garantissant les installations olympiques, la propriété des installations olympiques revient à la Ville de Montréal et l'article 17 s'applique en y faisant les changements nécessaires, notamment en y remplaçant les mots "à la de-

mande de la Régie", par les mots "à la demande du Comité exécutif de la Ville de Montréal".

25. L'appellation "Village olympique" ne peut être utilisée au Québec pour désigner un immeuble, un territoire, un organisme ou une entreprise quelconque, sans l'autorisation écrite de la Régie.

26. L'appellation "Parc olympique" ne peut être utilisée au Québec pour désigner un immeuble, un territoire, un organisme ou une entreprise quelconque, sans l'autorisation écrite de la Régie.

27. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut décréter la dissolution du Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976, et déterminer toute date, postérieure au 31 décembre 1976, à laquelle cette dissolution prend effet.

Au cas d'une telle dissolution, les biens et les droits dudit Comité sont dévolus à la Régie qui assume alors les obligations de cette corporation.

28. L'exercice financier de la Régie se termine le 31 octobre de chaque année.

29. Au plus tard le 31 mars de chaque année, la Régie doit faire au ministre un rapport portant sur les biens en sa possession et sur ses activités pour son exercice financier précédent.

Ce rapport doit aussi contenir tous les renseignements prescrits par le ministre.

30. Le rapport de la Régie est déposé devant l'Assemblée nationale si elle est en session ou, si elle ne l'est pas, dans les trente jours de l'ouverture de la session suivante.

Il est aussi transmis au greffier de la Ville de Montréal qui doit le déposer devant le conseil municipal à la première assemblée que celui-ci tient par la suite.

31. La Régie doit en outre fournir au ministre tous les renseignements qu'il requiert sur ses opérations.

32. Les livres et comptes de la Régie sont vérifiés chaque année et chaque fois que le décret le lieutenant-gouverneur en conseil, par les vérificateurs désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil; le rapport de ces vérificateurs doit accompagner le rapport annuel de la Régie.

33. Le ministre est chargé de l'application de la présente loi.

34. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

Qui donc a raison?

Mgr Lefebvre?

Mgr Blais, dans sa lettre publiée dans LA PRESSE du 17 novembre, avoue bien candidement que des modernistes s'étaient bien organisés pour faire passer leurs idées dans les documents conciliaires. Il ajoute un peu plus loin que le Saint-Esprit a été plus fin que les modernistes et que ceux-ci n'ont pas réussi à gagner les Pères conciliaires.

Personne n'ignore qu'un groupe de cardinaux libéraux parmi les plus remuants ont demandé l'adaptation de l'Eglise à l'homme moderne. Ils furent aidés par plusieurs théologiens modernistes et de nombreux secrétaires; ils pouvaient compter en plus sur l'énorme production de littérature moderniste de l'IDOC et les subventions des Conférences épiscopales allemande et hollandaise.

N'en déplaise à Mgr Blais, l'erreur moderniste et libérale s'est introduite dans le Concile Vatican II. Voyons-en la preuve: a) dans que!ques-unes des déclarations conciliaires influencées par le libéralisme; b) dans son mutisme sur le communisme.

L'esprit libéral se manifeste dans la collégialité pour que les évêques n'aient pas à exercer une autorité personnelle qui est contraire à l'esprit de l'homme moderne.

La liturgie a été libéralisée car on l'a soumise aux expérimentations des conférences épiscopales.

Pour atténuer le triomphalisme d'une Eglise qui se disait l'unique Eglise de Jésus-Christ, le concile a proclamé la liberté religieuse, la recherche théologique, la révision du canon de la messe et on déclare que la vérité se trouve en partage dans toutes les religions.

Les libéraux peuvent triompher car les Etats catholiques sont appelés à disparaître; c'est en somme approuver la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Voilà la formule de Lamennais revenue: "l'Eglise libre dans l'Etat libre".

Prenez le schéma sur "l'Eglise dans le monde": on y décrit les temps modernes en mutation au début et les conclusions sont du pur libéralisme. Et si vous lisez le

schéma sur la "liberté religieuse" en le comparant avec "Miravi Vos" de Grégoire XVI et "Quanta cura" de Pie IX, vous remarquerez une constante contradiction.

On peut donc refuser les réformes et les orientations en tout ce qu'elles ont de libéral et de moderniste, parce que dans l'Eglise le droit et la juridiction sont au service de la foi et seule la tradition, c'est-à-dire la foi enseignée depuis 2000 ans, peut apporter un jugement sur ce droit et cette juridiction. Un fidèle catholique doit s'opposer à ceux qui touchent à la foi de l'Eglise de toujours explicitée dans le catéchisme de son enfance.

Par ailleurs, le concile a refusé de condamner officiellement le communisme. Cette condamnation a été demandée par le cardinal Wyszyński, celui qui a si bien connu les horreurs communistes. Il était appuyé par 450 Pères conciliaires. Le concile a ignoré cette requête parce qu'elle ne comportait soi-disant qu'un nom. Après enquête, on découvrit qu'un cardinal avait caché la liste de noms dans un tiroir.

Le communisme a ses entrées officielles au Vatican et la non-résistance de l'Eglise facilite singulièrement la révolution mondiale. A chaque visite au pape du président de l'URSS, les votes communistes augmentent en Italie.

Le concile de Trente fut un concile dogmatique. L'Eglise par conséquent engageait son infailibilité dans sa lutte contre les erreurs libérales, la défense de la vérité et de la foi. Vatican II, par son objet, fut un concile non dogmatique mais pastoral. Il ne peut donc prétendre être infailible que dans la reprise de vérités dogmatiques traditionnelles.

Les fidèles catholiques acceptent les nouveautés conformes à la tradition et à la foi et ils ne se sentent pas liés à des nouveautés qui vont contre la tradition et à des nouveautés qui menacent notre foi, et ça parle pas au diable!

J.-J. FAUCHER,
Montréal.

La matraque sur une messe

Il n'appartient pas aux profanes d'apprécier les mérites ou les défauts de la messe de Paul VI. Mais pourquoi la messe de Pie V, qui a été bonne et sainte pendant des siècles, devrait aujourd'hui être condamnée, avec tous ceux qui y tiennent encore?

Une question de discipline? On devient donc bien sourcilieux tout à coup, après tant de molleses et tant d'infidélités à Paul VI.

Pensons à la faculté de théologie de l'Université de Montréal. Pensons aussi au rejet par les évêques du Canada, de la conclusion principale de "Humanae Vitae" (pourant porteuse de l'infailibilité papale), — le OUI à la pilule, vu et entendu

de la bouche même de Mgr Plourde.

La sanction excessive contre M. l'abbé Normandin viderait-elle surtout, au moment de sa visite à Montréal, celui qui n'a pas été invité: Mgr Marcel Lefebvre?

D'autre part, quand nous avons vu l'accueil public chaleureux réservé au communiste César Chavez par le chef du diocèse, quand nous voyons les complaisances certaines dont bénéficient nos modernistes en catéchèse et un exégèse biblique, nous pouvons nous demander qui l'Archevêché de Montréal prétend servir.

Adrien GINGRAS,
Montréal.

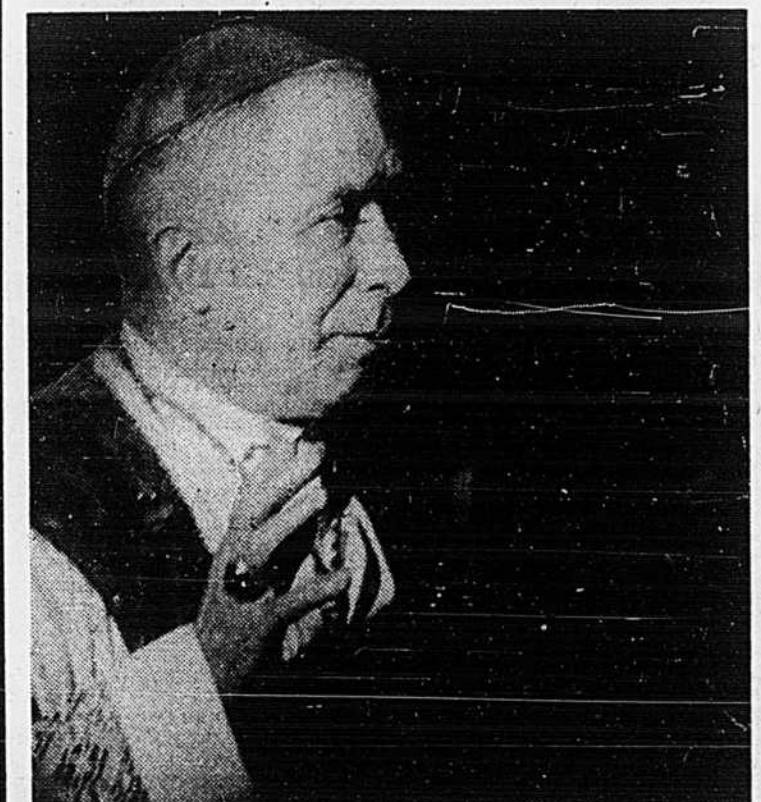
On devrait varier les messes

C'est par les articles parus ces jours derniers dans votre journal que j'ai appris que l'épiscopat canadien avait décidé, plus tôt en 1975, d'interdire la célébration de la messe selon le rite de Saint Pie V. Il aura fallu la destitution du curé Normandin pour faire connaître cette décision à beaucoup de catholiques du Montréal métropolitain...

Une dame de Saint-Constant me faisait savoir, tout récemment,

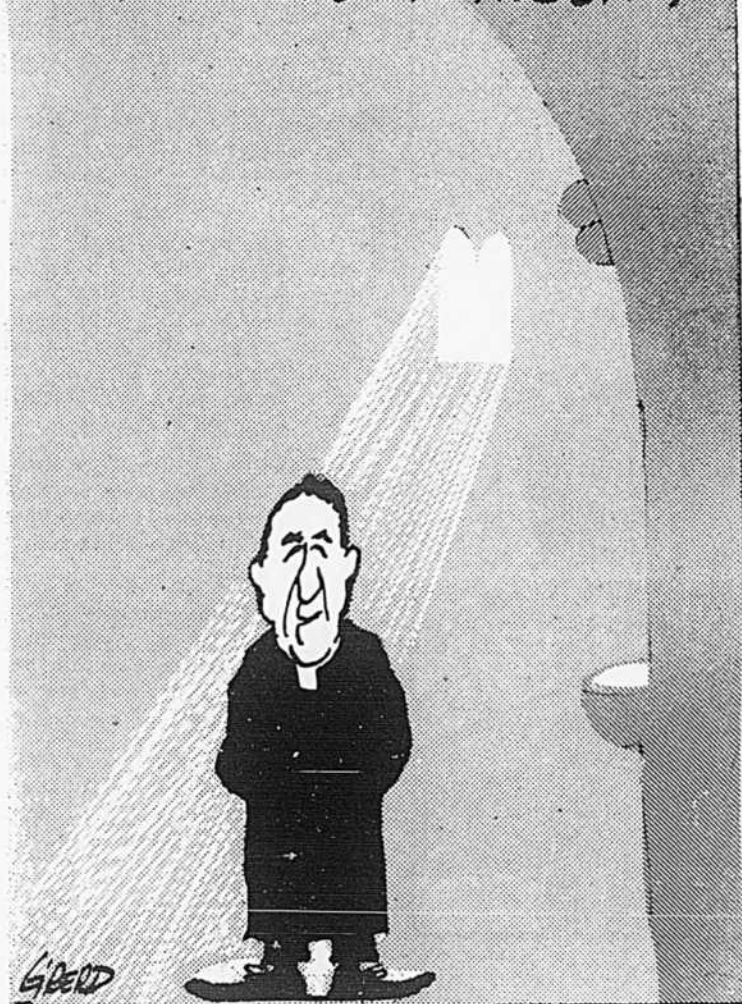
qu'elle avait suggéré au Conseil paroissial de pastorale que nos messes dominicales soient assez variées pour répondre aux besoins religieux de tous les chrétiens de la paroisse. Il me semble que cette suggestion pourrait être appliquée avec profit dans plusieurs paroisses du Québec, y compris Sainte-Yvette.

Bernard SHEA,
Saint-Constant.



Mgr Marcel Lefebvre, ardent défenseur des valeurs traditionnelles dans l'Eglise, qui a récemment célébré une messe classique en latin à l'église Sainte-Yvette, où le curé a justement été destitué pour avoir maintenu le rituel traditionnel.

... A TORT OU A RAISON ?



Droits réservés

Précisions de l'archevêché

Dans sa lettre en rapport avec les événements de la paroisse Sainte-Yvette, Monseigneur Paul Grégoire n'a pas cru devoir justifier les décisions du pape Paul VI concernant les rites de la messe, ni d'en montrer la cohérence avec la tradition vivante de l'Eglise.

Dans l'opinion du lecteur du lundi 17 novembre, messieurs Carl Giasson, Claude Leduc et Daniel Saint-Aubin élèvent une protestation. Leur comité laïc pour la défense de la messe traditionnelle brandit une bulle de Pie V qui, selon eux, empêcherait aujourd'hui Paul VI d'adapter la liturgie aux circonstances de notre époque et aux besoins de l'Eglise. On pourrait discuter longuement de l'interprétation à donner au genre littéraire de la bulle de Pie V.

A ceux qui lisent cette bulle sans aucun sens de l'histoire, nous rappelons que les rites de la messe ont connu depuis Pie V des modifications sous plusieurs papes bien avant le Concile Vatican II. Il suffit d'évoquer Clément VIII, Urbain VIII et Pie X.

Une telle pratique d'adaptation à travers le temps se fonde sur le fait que les normes qui fixent la manière de célébrer la messe ne sont pas d'ordre dogmatique, mais bien d'ordre disciplinaire, et que l'Eglise a et aura toujours le droit de modifier ces normes pour le bien des fidèles.

Aller plus loin dans un tel débat avec le comité laïc ne ferait que détourner l'attention du problème de fond en cette affaire, à savoir l'opposition irréductible de certaines personnes aux orientations du Concile Vatican II et leur refus formel d'obéir à l'autorité légitime de l'Eglise.

Au lieu de penser que tous les abus actuels dans l'Eglise sont dus au Concile, on aura peut-être le goût de relire attentivement les documents conciliaires et d'y retrouver cette tradition toujours jeune de l'Eglise qui est aussi vigoureusement opérante aujourd'hui que par le passé.

André LAMOUREUX, prêtre,
Directeur du Service de presse,
Archevêché de Montréal

Haro sur la vraie messe!

Mgr Paul Grégoire se sert de la préterition de façon inquiétante en attirant l'attention sur une personne tout en déclarant n'en pas parler. Mgr Grégoire agit ainsi envers Mgr Marcel Lefebvre "connu à l'étranger pour ses prises de positions négatives", prétend Mgr Grégoire, sans toutefois sur cette accusation apporter la moindre preuve. "De même, poursuit Mgr Grégoire, pour le moment j'entends éviter à son sujet toute discussion publique qui ne ferait que nourrir des polémiques inutiles." Pourquoi cette flèche peu charitable à l'endroit d'un confrère, si Mgr Grégoire ne tient pas à en parler?

Parodiant en quelque sorte Mgr Grégoire, de récents événements m'ont amené à écrire cette douloureuse lettre. Un curé fervent et dévoué, celui de la paroisse Sainte-Yvette, refusait depuis des mois d'accepter les orientations de l'Eglise "actuelle" en matière liturgique. Il s'opposait en particulier à la célébration de la messe selon le missel romain de Paul VI, missel qui, aux yeux de nombreux théologiens et canonistes, frise l'hérésie. Mgr Grégoire a dû intervenir d'autorité et enlever sa charge à ce curé. Le curé Normandin avait pourtant épuisé toutes les ressources du dialogue pour expliquer son attitude à Mgr Grégoire, mais en vain. Celui-ci n'a pas su ou n'a pas voulu comprendre.

Selon l'archevêché de Montréal, le motif de son intervention n'était pas qu'on faisait usage de la langue latine dans la célébration de l'eucharistie à Sainte-Yvette, mais bien qu'on se refusait à adopter le seul rite de la messe autorisé dans l'Eglise latine. Or, aussi paradoxal que cela puisse paraître, Mgr Grégoire a destitué M. Yves Normandin de sa cure à cause de son obéissance à Pie V. Par la Constitution apostolique Quo primum promulguée en 1570, Pie V ordonnait la célébration à perpétuité de la messe tridentine. La perpétuité n'a pas de fin, donc le curé Yves Normandin

avait au commencement, a maintenant et aura toujours le droit de dire la messe en latin selon le missel romain de Pie V.

Dans un concile dogmatique, l'infailibilité du Pape est engagée, ce qui n'est pas le cas dans un concile pastoral. Or le concile Vatican II de Paul VI fut pastoral, donc discutable. Ce concile est même très discutable si l'on considère d'avantage les nombreuses concessions faites à l'esprit moderniste. Et que pensait des modernistes Pie IX dans son encyclique Qui pluribus? "Ces ennemis de la révélation divine exaltent le progrès humain et prétendent, avec une témérité et une audace vraiment sacrilèges, l'introduire dans la religion catholique, comme si cette religion n'était pas l'oeuvre de Dieu, mais l'oeuvre des hommes, une invention philosophique quelconque, susceptible de perfectionnements humains."

Faisant allusion à l'emploi de la langue du pays comme plus apte à favoriser l'intelligence des rites et à faciliter la participation de l'assemblée, Mgr Grégoire ose affirmer que cette décision a été bien accueillie par l'ensemble des fidèles: "Ce que les faits ont confirmé", dit-il. Au contraire, ce que les faits ont démontré est que Vatican II a semé la confusion dans les esprits. "De fait, des personnes se sont senties bousculées par les changements dans l'Eglise." Par cette phrase ambiguë, Mgr Grégoire cherche à minimiser d'une façon frauduleuse le drame qui se joue sur la scène du catholicisme mondial. Ce ne sont pas des personnes mais bien des millions de personnes de par le monde qui ont cessé de pratiquer leur catholicisme à cause de Vatican II, sans oublier les milliers de défections sacerdotales. "Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. C'est donc à leurs fruits que vous les jugerez." (Matt. 7,19).

Jean-Paul NACKE,
Montréal

... Mgr Blais?

A Mgr Marcel Lefebvre.

Cher Monseigneur,

Je ne suis qu'un évêque-curé: je vous écris en toute confiance en tant que confrère dans l'épiscopat.

Dans la revue "Itinéraire" de mai 1974, vous exposez vos idées dans un "manifeste".

Le Saint-Père vous a demandé, à deux reprises, de changer d'attitude et vous avez refusé, tout en protestant de votre fidélité à Sa Sainteté.

Face à ces deux faits, je me permets de vous poser la question suivante: "Votre manifeste et votre refus ne sont-ils pas le fond, le cœur, l'essentiel de tout votre problème avec Rome?"

Vous dites que quelques cardinaux vous ont mal reçu (la chose a bien pu arriver à d'autres): qu'ils ont refusé de vous remettre l'enregistrement de ce qui s'était dit quand ils vous ont reçu, n'est-ce pas secondaire, après tout?

Dans toute affaire, il y a le fond et la forme: votre manifeste et votre refus d'y rien changer, voilà le fond; les circonstances dans lesquelles on vous a demandé de modifier votre manifeste et dans lesquelles vous avez refusé de le modifier, voilà la forme.

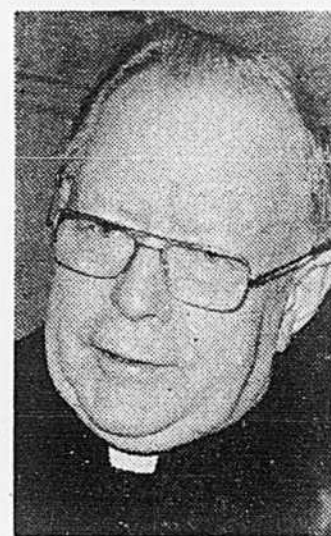
Ne faudrait-il pas Monseigneur, nous arrêter au fond de l'affaire et oublier la forme?

Car, c'est sur votre manifeste que le Saint-Père a dû vous juger et juger l'ensemble de l'orientation que vous donniez à de futurs prêtres.

Partant de votre manifeste et aussi d'une brochure qui rapporte le texte d'une conférence que vous avez donnée sous le titre de "Gardons la foi", je crois pouvoir résumer votre pensée et votre attitude, en deux points:

1°—Il y a, dans l'Eglise d'aujourd'hui, des théologiens, des exégètes, des prêtres et des laïcs qui avancent un tas d'erreurs ou même d'hérésies, qui prennent toutes sortes d'initiatives en liturgie... Il en est ainsi, à Montréal et dans la province de Québec.

Face à cette situation, vous souffrez beaucoup et voulez travailler à



Mgr Léo BLAIS

remédier à tant de maux. Sur ce point, je suis avec vous.

2°—Mais vous pensez que c'est le Concile qui est à l'origine de tous ces maux. Vous l'affirmez clairement dans "Gardons la foi". Sur ce point, je ne partage pas vos vues et je me crois obligé, non pas de vous combattre, vous-même onseigneur, mais de combattre vos idées et votre attitude.

Voyons-y de plus près.

1°—Les seize documents du Concile Vatican II sont le résultat de milliers d'interventions par un grand nombre de Pères conciliaires (637 interventions sur le sujet de la Liturgie!), de multiples reprises des schémas soumis aux Pères conciliaires (six, je crois, sur la Liturgie), d'une approbation par un vote presque unanime en faveur du dernier schéma (2137 pour et 4 contre, sur la Liturgie), et finalement par la proclamation solennelle du Pape.

Devant ces faits indéniables, comment pourrais-je, en conscience, devant Dieu, penser que ce sont les quelques pères conciliaires qui ont voté "contre" qui avaient le Saint-Esprit avec eux, plutôt que les quelque deux mille autres et le Pape avec eux?

2°—Si je vous ai bien compris, Monseigneur, vous avez déclaré, au poste CKVL, mercredi le 12 novembre... que vous aviez voté contre trois ou quatre des Documents conciliaires qui ont été proclamés par le Souverain Pontife.

Vous auriez donc approuvé douze ou treize des Documents conciliaires, soit les trois quarts ou 75%. Etant donné la part active que vous aviez prise, au sein d'une organisation nommée "Coetus internationalis", pour contrecarrer l'influence des "modernistes" ou des

"libéraux", je suis certain que vous jugiez les douze ou treize documents que vous approuviez, conformes à l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

Or, parmi ces documents, il y en avait de très, très importants: "La Constitution dogmatique (dogmatique!) de l'Eglise... qui réaffirme avec force l'enseignement traditionnel de l'Eglise; il y avait "L'instruction dogmatique (dogmatique!) sur la Parole de Dieu; il y avait deux documents sur le prêtre, un document sur la charge des évêques.

3°—Quant aux documents (3 ou 4) sur lesquels vous avez voté "contre": a) Il y a l'Instruction sur la sainte Liturgie...

Or, à la même émission de CKVL, j'ai cru vous entendre reconnaître que le Concile Vatican II regardait la messe essentiellement comme un sacrifice... D'ailleurs, nous pourrions aussi nous baser sur l'Encyclique de Paul VI "Mysterium fidei".

b) Vous avez dit aussi que le Pape avait le pouvoir "d'ajouter des rites" à la messe.

Mais vous aviez été plus fort que cela, dans un écrit signé par vous et qui rapportait, je crois, des délibérations de la Commission de Liturgie de l'épiscopat français... Vous écriviez donc, le 21 janvier 1964: "Bientôt seront rendues publiques les instructions officielles du Saint-Siège. Il est à souhaiter que le premier résultat de leur publication soit la cessation des initiatives privées."

"A propos de la Constitution sur la Liturgie, il n'est pas inutile de rappeler que le Pape demeure toujours libre de la modifier s'il le juge opportun, même sans aucun recours aux évêques, même après l'avoir approuvée solennellement. Comme il s'agit d'une Constitution disciplinaire et non dogmatique, le Successeur de Pierre est à lui seul juge de la publication et de l'application."

c) De plus, vous savez bien qu'il est permis encore de dire la messe en latin: que rien ne le défend, au contraire!

Alors, si le latin est permis, si le Pape a le droit de modifier les rites de la messe, même à la suite de la bulle de Pie V, si le Concile Vatican II et l'Encyclique "Mysterium fidei" maintiennent fermement la notion de la "messe-sacrifice", pourquoi tant vous opposer aux messes de Paul VI...? L'essentiel y est... Que vous préféreriez de beaucoup la messe de Pie V, même après des modifications apportées par trois papes, soit! mais êtes-vous justifié de refuser les messes de Paul VI...? Et certains de vos disciples sont-ils justifiés d'affirmer que ces messes de Paul VI sont invalides: qu'il est sacrilège d'y assister: de manquer la messe le Jour du Seigneur, plutôt que d'assister à une messe de Paul VI?

Etes-vous justifié, Monseigneur, de combattre le Magistère actuel de l'Eglise? de détourner de bonnes gens du Magistère actuel de l'Eglise?

Qui peut remplacer cette autorité suprême? Vous-même? Sur quoi vous appuyeriez-vous pour vous donner une telle mission, de telles prérogatives?

Est-ce en combattant l'enseignement authentique et officiel de l'Eglise actuelle, que vous allez contribuer à donner la confiance et la sécurité dont notre monde a tant besoin?

Ne serait-ce pas plutôt en collaborant avec Paul VI que vous pourriez l'éclairer et l'aider dans sa tâche si difficile? S'il en était ainsi: si vous preniez les armes du dernier Concile et des autres documents officiels de l'Eglise, pour combattre toutes les erreurs qui circulent et promouvoir l'obéissance au Magistère de l'Eglise: si vous étiez la tête de tout un mouvement en ce sens, je me réjouirais beaucoup de votre présence parmi nous... Je crois que Mgr Grégoire serait aussi heureux d'avoir un tel collaborateur. Vous pourriez continuer votre oeuvre de formation sacerdotale et même en multiplier les fondations.

Vous prétendez, Monseigneur, devoir faire la distinction entre l'Eglise du Vatican II et celle du Concile de Trente: pensez-vous que le peuple qui adhère à votre mouvement est capable de faire cette distinction si subtile et d'ailleurs si peu fondée? Non! Vous augmentez la confusion qui existe déjà au lieu de la dissiper; vous vous attaquez au principe d'autorité déjà si affaibli au lieu de le revaloriser.

Pensez-vous que Jésus nous dit: "Celui qui écoute Monseigneur Lefebvre m'écoute" ou s'il nous dit actuellement en nous indiquant Paul VI: "... sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise..."?

Fraternellement en
Notre-Seigneur et Marie,
+ Léo BLAIS,
Evêque-curé



Un 94e meurtre à Montréal

Un jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, a été trouvé sans vie dans une voiture de modèle récent, et qui était la propriété d'une amie.

La victime, dont l'identité n'a pas été divulguée pour le moment, gisait au volant de la voiture, demeurée en marche.

Le drame est survenu au début de la nuit, au nord de l'avenue Van

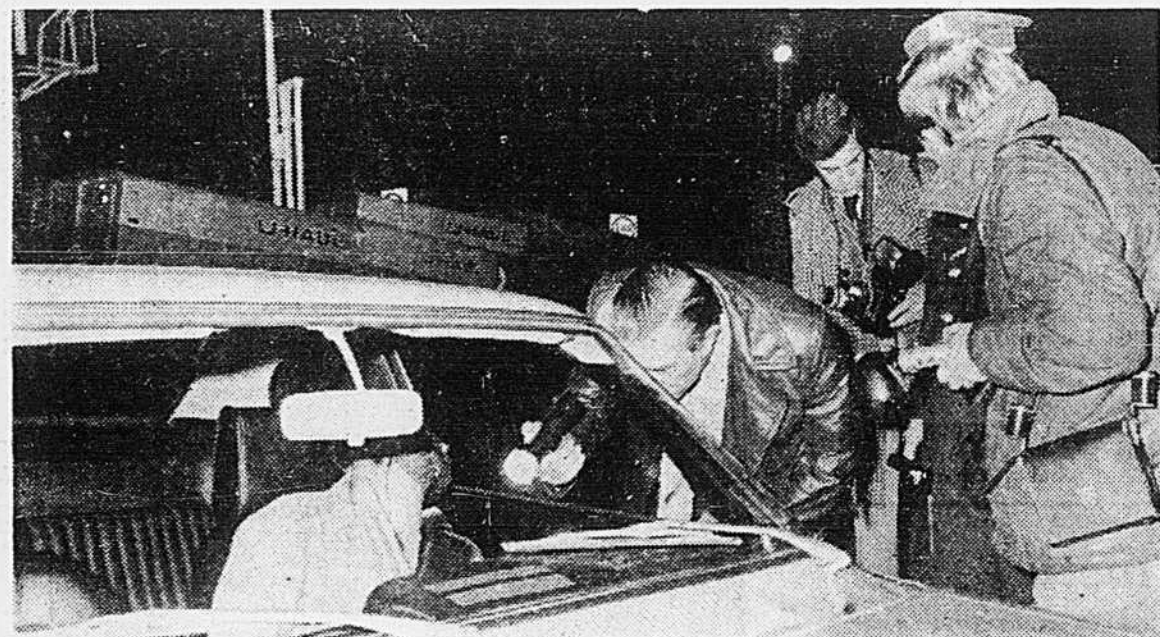
Horne et de l'avenue Trans Island, dans le nord de la métropole.

Se sont les agents Robert De Rome et Claude Tousignant, de l'auto-patrouille 15-2, qui ont été les premiers à constater que l'appel qu'ils avaient reçu antérieurement concernant un homme malade, dans une voiture, était beaucoup plus important, puisque la victime était décédée après avoir eu la tête transpercée de plusieurs projectiles.

Il s'agit du 94e meurtre à survenir sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année.

Se sont les sergents-détectives Roland Giroux et Roger Quimet du bureau des enquêtes criminelles de la police de Montréal, qui ont été chargés de l'enquête.

On n'écarte pas la possibilité qu'il s'agisse d'une autre affaire de drogue.



Le capitaine Jacques Saint-Mars, chef de la patrouille de nuit de la CUM, procède aux premières vérifications. La victime, un homme d'une vingtaine d'années, s'est affaissé au volant de sa voiture après avoir été atteint de plusieurs projectiles.

GARNEAU

SUITE DE LA PAGE A 1

de son financement, décomposant ainsi le fardeau d'emprunt que l'île doit absorber.

"Même si Québec assume l'administration, Montréal a sa part de responsabilité financière, s'il y a déficit. Si le projet s'autofinance, la question ne se posera pas. Pour ce qui est des investissements qui devront être faits, c'est Québec qui réalisera les emprunts et étalera son programme de financement en conséquence."

M. Garneau a, de plus, souligné que Montréal venait de contracter un emprunt de \$50 millions à Zurich hier au taux d'intérêt avantageux de 9,75 pour cent et portant une échéance dans six ans. Notons qu'une émission d'obligations de \$60 millions de la CUM a été bien accueillie aux USA, il y a plus de trois mois.

Signalons que c'est Montréal même qui a contracté cet emprunt. C'est donc dire qu'elle jouit d'une bonne cote auprès des milieux financiers.

Les moyens

Il existe plusieurs façons pour le gouvernement québécois d'intervenir advenant une situation financière difficile pour Montréal. Québec peut lui accorder une subvention, endosser ou garantir ses emprunts ou encore la placer en tutelle et nommer de nouveaux administrateurs. Mais la question ne se pose pas, pour le moment.

Autre part, un porte-parole de

la société américaine Moody's, de New York, M. Jackson Phillips, a déclaré à LA PRESSE que l'étude entreprise sur la situation financière de Montréal n'était pas complétée, mais la firme suivait la situation de près.

Il voit d'un bon oeil l'emprunt contracté par Montréal sur le marché suisse et la décision du gouvernement québécois d'intervenir dans l'administration des Jeux olympiques.

Actuellement, Moody's étudie la cotation accordée aux titres de la CUM. La cote de cette firme a des effets importants sur le taux d'intérêt que l'emprunteur doit payer aux investisseurs qui achètent ses titres.

Le mois dernier, Moody's, dans une analyse de la situation à la CUM, parlait justement de cette situation financière qui risquait de se détériorer au cours des prochaines années.

L'entreprise se basait surtout sur les coûts des projets qui ont subi des hausses fantastiques: prolongement du métro, de \$665 millions à \$1,6 milliard; la construction d'une centrale de traitement des eaux, de \$700 millions à un montant non encore déterminé et le fardeau des emprunts que la ville de Montréal doit assumer pour la réalisation des Jeux.

Or, selon M. Garneau, il est facile pour Montréal d'étendre la réalisation de projets sur une plus longue période en empruntant en conséquence. Quant à la présente situation, Montréal remplit ses engagements.

RESISTANTS

SUITE DE LA PAGE A 1

romain promulgué par le pape Pie V en 1570.

Mais que fera ce prêtre si, en dépit de tout, il doit se soumettre à la force, puisqu'il n'entend pas autrement quitter son presbytère et son église?

"Je demeurerai avec mon troupeau", répète-t-il après s'être fait souffler cette réponse par un de ses acolytes.

A ce propos, toutefois, le curé Normandin s'obstine à laisser planer un certain mystère sur ses projets.

"Je sais où j'irai lorsque je partirai", se contente-t-il de dire, soulignant aussitôt: "Et la moitié de ma paroisse me suivra".

Une étude sur les additifs alimentaires

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de la Santé fait une étude approfondie de toute la question des additifs alimentaires pour déterminer si oui ou non il y a en l'occurrence danger pour la santé des Canadiens. C'est ce qu'a déclaré jeudi le ministre de la Santé, Marc Lalonde.

Le député conservateur Paul Yewchuk, qui est médecin et candidat au poste de chef du Parti conservateur, dit qu'il a de bonnes raisons de croire que les additifs alimentaires sont nocifs, surtout pour les enfants.

Les additifs alimentaires sont des produits chimiques que l'on ajoute à des aliments.

Allemagne: deuxième victime de l'accident du réacteur nucléaire

MUNICH (d'après AFP) — Tandis que l'on attend avec impatience, dans le monde entier, les résultats de l'enquête des spécialistes de la Commission allemande de sûreté nucléaire sur l'accident survenu mercredi dans la centrale de Grundmendingen, en Bavière, les autorités annoncent le décès de l'ouvrier blessé.

Cela porte donc à deux morts le bilan du premier accident survenu à l'intérieur d'une centrale nucléaire au monde.

On a appris entre-temps que les deux ouvriers, serruriers tous les deux, ont été brûlés par une émanation de vapeur à plus de 200 degrés, et leur décès semble imputable aux brûlures au troisième degré qu'ils ont subies, et non pas à la radioactivité de la vapeur qui les a atteints.

Le réacteur a été remis en service hier soir, après une pause de 48 heures durant laquelle le gouvernement régional de Bavière a édicté des mesures de sécurité renforcées.

Selon des renseignements préliminaires, l'accident est dû essentiellement à l'insuffisance des facilités prévues par les constructeurs pour les travaux de réparations.

Cette carence avait été constatée avant l'accident, par le Dr. August Weckesser, directeur de la centrale atomique de Grundmendingen, lors

d'une réunion, à Cologne, de l'Institut pour la sécurité dans les centrales atomiques. Les constructeurs des installations atomiques, avait souligné cet expert, se sont préoccupés d'aménager des sécurités doubles et triples pour la marche des réacteurs, mais ils n'ont pas suffisamment prévu le déroulement des travaux de réparation lorsque, par exemple, une pièce quelconque se brise par usure normale. Les travaux d'entretien les plus normaux, devant prévenir des accidents, ne peuvent être réalisés qu'à grand renfort de personnel et en ayant recours à des moyens techniques improvisés et provisoires.

Avec le vieillissement d'un réacteur, a ajouté le même expert, les opérations d'entretien deviennent de plus en plus laborieuses et complexes. Les dépôts de substance radioactive s'accroissent et, de ce fait, aussi le rayonnement, radioactif auquel est soumis le personnel. Celui-ci doit donc réduire son temps en présence dans les zones critiques pour éviter de dépasser les doses d'exposition autorisées.

Selon le Dr. Weckesser, la leçon à tirer des expériences faites à la centrale de Grundmendingen est qu'il faut prévoir beaucoup plus de place autour des installations et des salles de douche plus vastes pour que l'ensemble du personnel puisse se désinfecter rapidement en cas de nécessité.

L'avenir de la CECO La Cour suprême délibère

OTTAWA (PC) — Après deux journées et demie d'audiences, la Cour suprême a pris en délibéré, hier, la cause de Nicola Di Iorio et Gérard Fontaine, qui en ont appelé d'une condamnation pour outrage au tribunal imposée à la suite à leur refus de témoigner devant la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Les appelants, appuyés à cet égard par le ministère fédéral de la Justice, ont tenté de démontrer l'inconstitutionnalité de la législation québécoise créant la CECO.

De son côté, le gouvernement québécois, qui a l'appui des provinces d'Ontario, de Colombie-Britannique, d'Alberta et du Nouveau-Brunswick, s'est défendu d'avoir outrepassé son champ de juridiction en modifiant la procédure du droit criminel dans la province.

Au nom des appelants, Me Léo-René Maranda a soutenu qu'avec la CECO, le Québec ne tente que de forcer certaines personnes à témoigner devant une commission de police avant même que soient entreprises les procédures judiciaires en tant que telles.

Si la Cour suprême en vient à la décision que le Québec a outrepassé ses pouvoirs constitutionnels, la forme actuelle de la CECO pourrait être mise en danger, quoique le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, a déclaré lundi dernier qu'il songe à amender le Code pénal de façon à permettre aux provinces de mener le genre d'enquêtes qu'elles voudront.

Quand vous choisissez vos meubles, PASCAL vous recommande ces marques de qualité



LA METHODE D'ACHAT PASCAL ENTREPOT-SALLE D'EXPOSITION

Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.

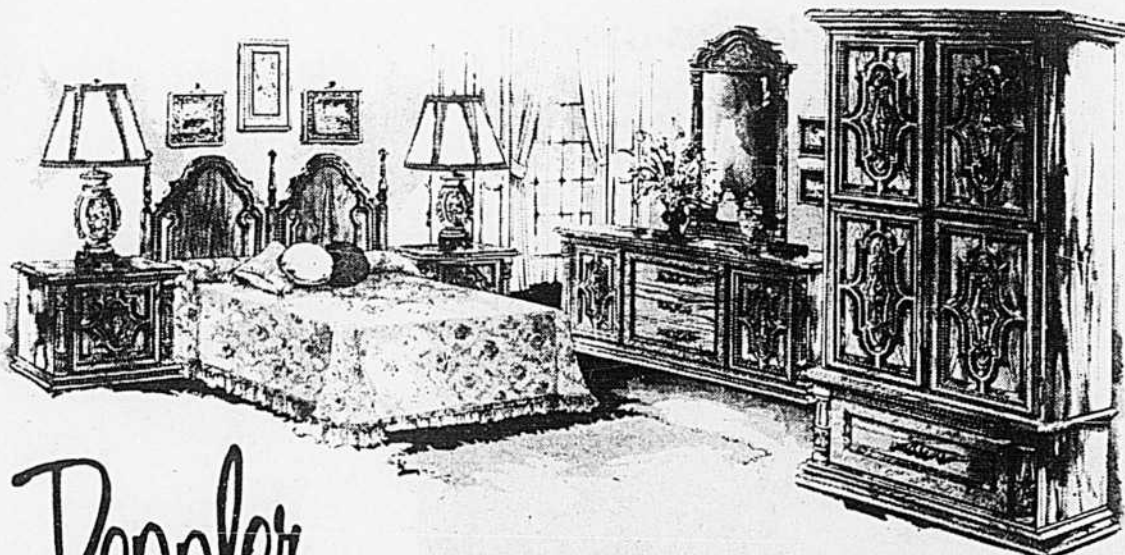
Il va de soi que lorsque nous achetons aujourd'hui, il est préférable de se procurer une marque de qualité plutôt que la marque "X". Avec des labels de qualité vous ferez des achats avantageux dont le rapport qualité/prix sera le meilleur.

Exigez de véritables meubles élaborés d'une façon traditionnelle. Evidemment vous pouvez vous rendre dans différents magasins et vous ne trouverez la marque ni sur le prix ni sur le meuble.

Tandis que lorsque vous rendez visite aux magasins "PASCAL" vous pouvez avoir la certitude que le nom du manufacturier figure bien en évidence sur chaque meuble. Nous pouvons également vous assurer que nous offrons le meilleur des services.

Voici les grands noms que nous représentons... THOMASVILLE, ROUGIER, KROEHLER, STANLEY, PEPPLER, IMPACT, BURLINGTON, PRINCEVILLE, TEMPLE, STUART, LANE, SKLAR, LEPINE, AMERICAN OF MARTINSVILLE, BARONET, SEALY, KAUFMAN et bien d'autres.

Chaque nom est indiqué clairement sur l'étiquette de prix. Nous pensons que les clients aiment notre façon de procéder et nous vous invitons à établir une comparaison. Ce sera une raison d'identifier nos manufacturiers... et une raison pour pouvoir échanger quelques idées avec nous à l'occasion de cette visite.



Peppler

Épargnez \$155⁰⁰
Un ensemble méditerranéen d'inspiration italienne de PEPPLER

Plus de beauté, plus de richesse, plus d'élégance dans ce style d'inspiration méditerranéenne, véritable apogée de la perfection. Cet ensemble de chambre à coucher de qualité vous est proposé par les manufactures de meubles Canada Leading.

Ensemble de 4 pièces
• Commode triple de 74"
• Chiffonnier avec portes de 70"
• Miroir
• Tête de lit de 54" ou 60"

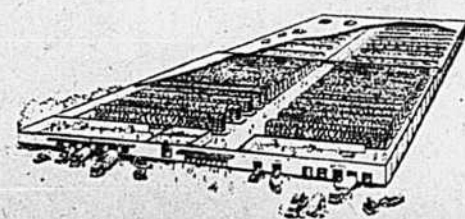
69988

Table de chevet en sus **9988**

2 IMMENSES ENTREPOTS-SALLES D'EXPOSITION

EST
Jean-Talon
près des
Galeries d'Anjou

OUEST
Côte-Vertu
au centre d'achats
Le Bazar



ENTREPOTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES
3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

Les offres de l'Hydro: pas avant deux semaines

par Pierre VENNAT

L'Hydro-Québec ne présentera pas ses offres salariales à ses quelque 9.000 employés syndiqués avant une semaine ou deux, au plus tôt.

A peine commencées, les négociations entre l'Hydro et les quatre syndicats locaux, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) et représentant les employés de métiers, les employés de bureau, les techniciens et les constables spéciaux, ont échoué sur un problème de représentativité.

Impossible de négocier si l'on ne s'entend pas sur qui les syndicats représentent.

Ce problème, heureusement, nous affirme-t-on de source syndicale et patronale, est en voie d'être aplani et les véritables pourparlers débiteront incessamment.

Toutefois, nous a dit un porte-parole de l'Hydro, il n'est pas question que l'Hydro fasse de contre-proposition pour le moment.

En effet, comme il est normal dans des négociations de

cette importance, les premières séances consisteront en "explications" de la part du SCFP des divers projets de convention qu'il a soumis au nom des quatre syndicats qui négocient en front commun interne.

Ce n'est qu'après ce "déblayage" que l'Hydro, selon son porte-parole, M. Paul Laurent, présentera des contre-propositions et une offre monétaire, ce qui peut prendre encore au moins deux semaines.

L'Hydro-Québec, bien qu'entreprise publique, ne négocie pas comme entité de la fonction publique. Son porte-parole n'est donc pas le ministre Oswald Parent et ses offres n'ont pas été déposées en même temps que celles faites aux autres secteurs de la fonction publique, il y a quelques jours.

Les syndicats de l'Hydro, cette fois-ci, ne sont d'ailleurs pas membres du Front commun CEQ-FTQ-CSN et leurs demandes ne sont pas les mêmes.

Au poste salaires, les syndiqués de l'Hydro, faisant fi des directives de Trudeau, réclament des augmentations de l'ordre de 35 p. cent pour l'année 1976, dans le cadre d'un contrat de deux ans où ils ont laissé en blanc leur demande pour 1977, celle-ci dépendant, semble-t-il, de l'augmentation qu'ils auront obtenue pour l'an prochain.

Rappelons que la signature du dernier contrat, en 1972, avait donné lieu à deux grèves.

La première avait pris fin dès le deuxième jour après que les syndicats de l'Hydro se furent séparés avec fracas du Front commun CEQ-FTQ-CSN, estimant préférable de négocier seuls face à un employeur qui, de toute façon, refusait de s'asseoir à la table centrale de la fonction publique.

La deuxième, à l'hiver, avait duré neuf jours et privé d'électricité des milliers de citoyens, particulièrement dans le secteur Hampstead - Côte-Saint-Luc.

La grève a paralysé une douzaine de cégeps

Une douzaine de cégeps anglophones et francophones de la région de Montréal ont été paralysés hier par un débrayage des professeurs.

Quelque 4.000 professeurs syndiqués à la FNEQ (Fédération Nationale des enseignants québécois, CSN) ont ainsi voulu protester contre les offres patronales. On estime à 50.000 le nombre d'étudiants ainsi touchés.

D'autre part, chez les enseignants de l'élémentaire et du secondaire, des débrayages sélectifs ont paralysé une dizaine d'écoles dans Montréal et dans la région.

La PACT, association des enseignants anglo-catholiques, signale qu'après une séance de négociation intensive, le gouvernement et les commissions scolaires n'ont pas su présenter des offres nouvelles, d'un caractère plus réalistes sur les salaires et les conditions d'enseignement.

La PACT groupe 5.400 enseignants et négocie séparément ses conditions de travail avec les employeurs, tandis que la CEQ et la PAPT (anglo-protestants) forment cartel.

De son côté, l'Association des principaux de Chamblay prend à son tour parti contre les offres patronales faites aux enseignants, les croyant de "nature à détériorer le climat dans les écoles et prévoit même que la situation est de nature à s'envenimer graduellement."

Cet organisme groupe les directions d'écoles des commissions scolaires Saint-Exupéry, Jacques-Cartier, Varennes, Taillon, Montfort, Greenfield Park et de quelques écoles de la régionale de Chamblay, sur la Rive sud.

Les cégeps: une convention

C'est d'abord en assemblée générale dans leurs cégeps respectifs que les professeurs ont étudié et rejeté les offres patronales. Hier, Réunis plus tard en meeting au cégep Saint-Laurent, ils ont assuré que les directeurs généraux des collèges et le gouvernement (tous deux partie patronale des cégeps) ne s'en tirent pas à moins d'une convention collective signée.

On ne tolérera pas un autre décret. Selon la présidente de la FNEQ, Mme Francine Lalonde, il n'y a actuellement que 20 clauses paraphées sur 350, après sept mois de négociations. "Pour tous, le compte à rebours est commencé" constate-t-elle en invitant à la solidarité.

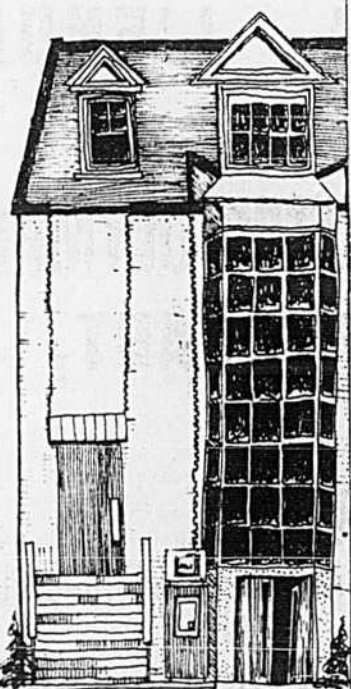
Aujourd'hui, on s'attend à ce que les cégeps de la région de Québec débrayent à leur tour.

Quant aux employés de soutien du cégep Édouard-Montpetit à Longueuil affiliés à la CEQ, ils annoncent une demi-journée d'étude sur les offres patronales et leur riposte à ces propositions.

**VOUS N'AUREZ PAS
LES DEUX PIEDS DANS
LA MEME BOTTINE.**

tyrol

C'EST LIEU
DE
RENOMMÉE
OU L'ON
MANGE ET
L'ON BOIT
DEPUIS
LE 20
NOVEMBRE
1975



DALI bar restaurant
1446, rue Crescent 282-1332

Master charge

AVIS

aux détenteurs de carte

Pendant la grève des postes, il vous est possible d'effectuer vos paiements directement à toute succursale de la banque dont le nom apparaît sur votre carte. À défaut de connaître le solde exact de votre compte, effectuez un paiement approximatif. La régularité de vos versements facilite le maintien des avantages que vous procure votre carte.



Centre Master Charge de
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
LA BANQUE DE MONTREAL

Sears

22 NOVEMBRE

SPÉCIAUX DU SAMEDI

PREMIER ARRIVÉ

PREMIER SERVI

DÈS

9 A.M.

QUANTITÉS LIMITÉES — MAGASINEZ EN PERSONNE SEULEMENT

Clown musical

31317 Rég. 3.99 **2 99** ch.
Jouets, rayon 49

Papier toilette

2 pqt de 4 rouleaux, 6 par client
2 pqt 1 66
Cosmétiques, rayon 8

Robe d'hôtesse

50% acétate/50% nylon. P.G.
Imprimés. **6 99** ch.
Vêtements pour dames, rayon 38

Choix de blouses et gilets

Tissus et couleurs variés. P.-G.
Rég. 3.99 - 5.99 **2 66/3 99** ch.
Accessoires pour dames, rayon 88

Coussin thermal pour auto

97010 Rég. 5.49 **3 99** ch.
Accessoires d'autos, rayon 28

Cardigan et veste pour adolescente

En tricot d'acrylique. Laver et sécher à la machine. 10-14x. 6451-2.
Rég. \$7 - \$10 **3 99/5 99** ens.
Vêtements pour enfants, rayon 77

Veste en velours côtelé

Pour hommes. Couleurs bleu, brun. Tailles 38-44. 0066.
Rég. \$30 **19 99** ch.
Vêtements pour hommes, rayon 45

Calculatrice Mark-26

Constante automatique (+, -, X, ÷). Touche % et mémoire. Adaptateur vendu séparément. 41006.

Rég. 19.98 **15 99** ch.
Calculatrice, Rayon 39

Fauteuil berçant style "Colonial"

Siège bas et haut dossier. Fini érable Salem. 44003 (1 par famille).

Rég. 59.98 **39 99** ch.

Gilets pour hommes

100% laine Shetland. Choix de styles; encolure ras du cou, encolure en V ou pull à col roulé. Couleurs variés. P.-TG.

Rég. 13.98 **7 99** ch.
Vêtements pour hommes, rayon 33

Draps "Minuet"

Confection en 50% coton, 50% polyester. Couleurs et grandeurs dépareillées. 51950/5556.

Rég. 6.49 - 8.49 **3 99** ch.
DRAPS, rayon 96

Taies d'oreillers

Rég. 3.99 **2 49** paire

Simpsons-Sears Ltd.

Pantalons en velours côtelé

Pour hommes. Couleurs assorties. Tailles 30-36. 84020.
Rég. 16.98 **9 99** ch.
Vêtements pour hommes, rayon 41

Assortiment de chemises pour garçons

Couleurs variées. Tailles 8-16. 85520.
Rég. 2.99 - 4.99 **1 49/2 49** ch.
Vêtements pour garçons, rayon 40

Poubelle extérieure

Galvanisée. 16 gallons. 45081.

Rég. 6.99 **4 99** ch.
Articles ménagers, rayon 11

Bijoux "Mode"

Rég. \$2 - \$4 **.88** ch.
Bijouterie, rayon 4

Ensemble pantalons pour dames

En laine ou denim extensible. Couleurs et grandeurs variées. 4046/3218.

39 99 laine **24 99** denim
Vêtements sports pour dames, rayon 7

Jumper en velours côtelé

Choix de couleurs et grandeurs. 0301.

Rég. 19.99 **12 99**
Vêtements pour dames, rayon 31

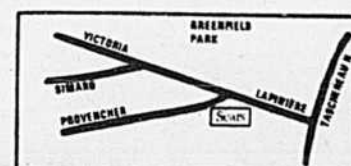
Voile Tergal "Cornelli"

Plus plincés. Blanc seulement.

8 88 48x95 **17 88** 96x95 ch.
Rideaux, rayon 24



**PLACE VERTU
VILLE ST-LAURENT
3055, CÔTE VERTU**



**MAIL CHAMPLAIN
BROSSARD
1655, PROVENCHER**

radio-télévision

PAR LOUISE COUSINEAU

Cable-TV prive ses abonnés de la CECO

Au printemps dernier, lors des premières audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé, tous les abonnés du câble à travers le Québec pouvaient capter les audiences. Or voici que depuis lundi, date où la CECO a commencé sa deuxième série d'audiences, les 100.000 abonnés de Cable-TV (dont le territoire couvre l'ouest de Montréal et d'autres points comme l'île des Soeurs, etc.) sont privés de la CECO.

Lorsqu'ils synthétisent leur canal 9 à 22 h, ils voient des rediffusions de vieilles courses d'automobiles et des vieilles parties de football. La compagnie Cable TV a reçu quelque 3.000 appels d'abonnés furieux de rater les audiences.

Ils sont victimes d'une querelle idéologique (qui a ses côtés péculaires) qui risque de faire éclater l'Association des câblodiffuseurs.

Cable-TV aurait voulu que la retransmission des audiences se fasse comme au printemps, c'est-à-dire, avec son personnel et son équipement.

Or, National Cablevision, qui est le plus gros câblodiffuseur au Québec, a décidé d'engager une compagnie de production pour filmer les séances. Elle a ensuite facturé les autres câblodiffuseurs au prorata de leur clientèle.

M. Jean Duval, directeur de la programmation à Cable-TV, a non seulement détesté ce bulldoage

unilatéral, mais il s'oppose à l'engagement de cette compagnie de production parce qu'elle utilise un équipement beaucoup trop sophistiqué.

Le caractère communautaire

"Ils ont commencé à jouer à Radio-Canada", dit-il. Or, les câblodiffuseurs ont pour mission de permettre aux groupes de s'exprimer. Pour eux, nous utilisons de l'équipement peu cher. Pourquoi ferions-nous un spécial pour la CECO, et traiter ensuite les groupes de citoyens en parents pauvres? Le mandat que nous a confié le gouvernement n'est pas de faire du broadcasting, mais de servir la communauté. Ce n'est pas la CECO qui va décider de l'équipement à utiliser."

La position de Cable-TV est donc de s'opposer à la création, pour la CECO, d'un précédent qui menace le caractère communautaire du câble.

Il y a également le fait qu'il en coûte bien plus cher d'engager une compagnie professionnelle pour faire le travail. La somme que devrait payer Cable-TV, qui a 10.000 abonnés, serait substantielle. Elle a préféré ne pas diffuser les audiences. Et lorsque vous voyez des annonces dans les journaux disant que le canal 9 diffuse la CECO, ne vous méprenez pas. Il s'agit du canal 9 de National Cablevision. Si

vous habitez le secteur de Cable-TV, votre canal 9 vous amènera aux courses.

Les deux compagnies de câblodiffusion doivent se rencontrer aujourd'hui afin d'en venir à un compromis. Même si elles en viennent à un accord, ce ne sera pas encore la solution idéale.

Pourquoi pas pour tout le monde?

En fait, il n'est pas normal que les audiences de la CECO ne soient pas accessibles à toute la population. Ce n'est pas tout le monde qui a la capacité d'avoir le câble. D'abord, il faut payer quelque \$65 par an. Il y a des secteurs de la région montréalaise qui ne font pas encore partie du territoire d'un câblodiffuseur. Il y a des propriétaires qui refusent de faire câbler leur immeuble, privant ainsi leurs locataires du privilège de s'abonner.

Est-ce qu'il ne serait pas bien plus logique que Radio-Québec s'occupe de la diffusion des audiences? Ainsi, tous ceux qui ont un appareil UHF (tous les téléviseurs vendus depuis cinq ans ont la bande UHF) et qui habitent les territoires desservis par Radio-Québec, c'est-à-dire la région de Montréal et celle de Québec, pourraient capter les audiences sans frais ni installations supplémentaires.

Radio-Québec pourrait faire des arrangements avec les câblodiffuseurs qui pourraient également retransmettre les audiences. On rejoindrait ainsi des territoires et des téléviseurs inaccessibles autrement.

Il semble que Radio-Québec ne favorise guère cette idée, soulignant que sa mission est éducative.

Pourtant, il n'y a rien de plus instructif que cette nouvelle histoire du Québec que des témoins à l'accent chantant viennent nous raconter depuis une semaine.

Et ça serait peut-être l'occasion pour Radio-Québec de se faire connaître enfin dans le grand public, de se mettre, comme on dit, sur la mappe.

A moins... que cette perspective n'effraie Radio-Québec.



Un des témoins qui ont comparu devant la CECO hier, Enzo Porco, se recueille pour écouter l'enregistrement d'une de ses conversations.

télé aujourd'hui

12:00 2 Mini-Fée
3 Young and Restless
5 The Magnificent
Marble Machine
6 Bob McLean Show
8 Showoffs
9 NC We are all new here
12 The Flintstones
12:20 10 Le 10 vous informe
12:30 2 Les Coqueluches
Inv.: Richard Adams et Edith Butler
3 Search for Tomorrow
5 Three For the Money
6 All my Children
8 NC Video Laval
10 Les Tannants
12 Matinee
Inv.: "Daughter of the Wind" — Am. 1969.
3 Explorations in
Shakespeare
12:55 6 News

1:00 3 One O'clock News
5 Truth or Consequences
6 The Larry Solway Show
8 Ryan's Hope
9 NC Ryan's Hope
10 American Heritage
1:10 3 Across Fence
1:30 2 Téléjournal
3 As the World Turns
5 Days of Our Lives
6 Any Woman Can
8 22 Let's Make a Deal
9 C 9 NC 17 Emission
du ministère de
l'Éducation
10 A votre service
Inv.: Emmus, Inv.: le Père
Lasperte.
3 Bread and Butterflies
1:35 2 Femmes
d'aujourd'hui
1:45 33 Cover to Cover

2:00 3 Guiding Light
5 Love American
Style
8 22 \$10,000 Pyramid
9 Math Relationships
2:15 9 C 9 NC 17 Les
Oraisons
10 Ciné-vendredi
"Femmes dans le ciel" — Brit. 1957.
3 The History of Space
Flight
2:30 2 Cinéma
"La Planète" — Fr. 1962.
3 The Edge of Night
5 The Doctors
8 22 Rhyme or Reason
9 C 9 NC 17 Les Cent
Tours de Centour
10 What's the Good Word?
12 The Ascent of Man
2:45 9 C 9 NC 17 Au
cœur des mots

3:00 3 Match Game '75
5 12 Another World
6 Take Thirty
8 22 General Hospital
9 C 9 NC 17 Un
mailleur de la chaîne
3:30 3 Tattletales
5 Celebrity Cooks
6 One Life to Live
9 C 9 NC 17 Les Gros
Sous
8 Designing Women
4:00 2 Bobino
3 Give and Take

5 Somerset
6 Forest Rangers
8 Batman
9 C 9 NC 17
D'la jarnigoin
10 Super Car
12 Celebrity Dominoes
22 You Don't Say
33 Mister Rogers
4:30 2 Bidule de
Tarmacadam
Inv.: "Le Mariage de Bideux".
3 Ironside
5 Merv Griffin
6 Comin' Up Rosie
8 The Munsters
10 Patofille
12 The Flintstones
22 Sesame Street

5:00 2 Dakari
Inv.: "Hugues, artiste peintre".
3 Flaxton Boys
8 Bewitched
9 C 9 NC 17 Portraits
10 Perdus dans l'espace
12 La Planète fantôme
12 It's Your Move
22 Happy Day
5:30 3 Beverly Hillsbillies
5 The Partridge Family
8 Newscircle
12 The Price is Right
22 The Big Valley
3 The Electric Company

6:00 2 Ce soir
3 5 12 22 News
The City at Six
9 C 9 NC 17 Viens voir
4 7 10 30 Parle,
parle, jase, jase
Inv.: Francine Chabault, Denise
Bastien, Hélène Paradis, Jocelyne
Dumont — Jérôme, Huguette Lau-
rent et André Fyfe-Trudeau.
6 Villa Alegre
6:30 5 22 News
High School Quiz
9 C 9 NC 17 Tout est
possible
8 Chaque sou compte

7:00 2 Les Pierrafeu
"L'Invasion des Martiens".
3 CBS News
5 Adam 12
6 Man About the House
8 The F.B.I.
9 C 9 NC 17 Mêle-vous
de vos affaires
10 Le 10 vous informe
12 Sanford & Son
22 Flintstones
3 Aviation Weather
7:30 2 Marcus Welby, M.D.
"Celle qui change d'opinion".
3 New Price is Right
5 Match Game
6 Hockey School
10 Cinéma sur demande
"La Guerre en dentelles" — Am. 1962.

12 Celebrity Dominoes
22 Mickey Mouse Club
8 Evening Edition
7:45 6 Mr. Chips
8:00 3 Magnificent
Munsters of the Deep
5 Sanford & Son
6 Mary Tyler Moore
8 22 Barnaby Coast
9 C 9 NC 17 De
concert avec vous

12 Friday Mystery Movie
"McCloud: Three Guns for New
York" — Am. 1973.
3 Washington Week in
Review
8:30 2 Hors série
"La Cloche tibétaine" (Se de si)
3 6 M*A*S*H
5 Chico and the Man
22 Wall Street Week

9:00 3 Hawaii 5-0
5 The Rockford Files
6 The Tommy Hunter
Show
8 Masterpiece Theatre
9:15 10 Vedettes à nu
Inv.: Mariel Miller.
9:30 2 Science et Réalité
pour l'automne
10 Découvertes 75
Participants: Johanne Lauzon et
Roseline Bourque.

10:00 2 Dossiers
"La Langue du Québec" (Se de si)
3 Barnaby Jones
5 Police Story
6 C Irish Weekly
9 NC Mon quartier
10 La Corne d'abondance
12 Switch
13 Firing Line
10:10 33 Margot Fonteyn
10:30 2 Téléjournal
9 C Télé-sports
10 Les Nouvelles TVA

10:50 2 Nouvelles du sport
11:00 2 Cinéma
"La Petite Douce" — Fr. 1971. Dra-
ma de C. D'Anna avec Pascale
Audrey et Michel de Ré. — La
femme d'un avocat sombre dans
la déchéance après être devenue la
maîtresse d'un agent immobilier.
3 5 6 8 12 22
News
9 NC La Nuit des
magiciens
10 La Couleur du temps
22 Paul Harvey
Comments

11:05 22 News
11:21 12 Pulse
11:22 6 Viewpoint
11:25 10 Sans pantoufles
"Un droit de couple" — Am. 1967.
11:30 3 Late Movie
"The Trouble with Girls" — Am. 1969.
5 Tonight Show
6 Montreal Tonight
8 22 Wide World: Special
9 C Télé-sports
11:50 6 La Pierre
12 Loto Perfecta

12:00 9 NC Reincarnation
12 The Twelve Midnight
Movie
11 "Peggy" — Am. 1962.
21 "So No Evil" — Brit. 1971.
12:45 10 Sans pantoufles
"Trois hommes vont mourir"
Fr. 1969.
12:50 6 The Best of
Corcho
1:00 2 Ciné-nuit
"Le Petit Théâtre de Jean Renoir"
1969.
5 Midnight Special
9 NC Chant'adoul
2:00 9 NC 24 heures
à la fois
2:15 10 Le 10 vous informe
2:30 9 NC Portraits
3:00 2 Téléjournal
3:30 9 NC Au gré de
l'actualité

choix d'émissions

19:00 15 17 — Mêle-vous de vos affaires
Comment préparer sa retraite.

21:30 2 9 11 — Science-Réalité

Sujets: l'adaptabilité humaine et la crise de l'énergie de 1984 (Big Brother nous surveillera, mais nous laissera-t-il geler?)

22:00 2 9 11 — Dossiers

La langue au Québec: la langue de travail, avec plusieurs invités dont Pierre Vennat, de La Presse, des syndicalistes, des employés de la raffinerie Aigle d'Or et leur patron.

1:00 2 9 11 — "Le petit théâtre de Jean Renoir"

C'est bien tard, mais c'est du Renoir.



Fernand SEGUIN, chercheur de Science-Réalité.



CFOR 92.5 CKMF 94.3
CBM 95.1 CJFM 95.9
CKVL 96.9 CHOM 97.7
CHRC 98.1 CBF 100.7
CHLT 102.7 CFDM 104.3
CFGL 105.7

20:30 CBF Banc d'essai
De Québec: Violaine Melançon,
violoniste. Concerto no 7 (Berlioz).
Concerto no 22 (Viotti) (extraits).

21:00 CBF Premières
Deux textes de Michel Beaulieu:
"Un coup de pouce" et "L'Édi-
tion spéciale". Claude Maher,
Christiane Raymond, Louise Ga-
mache, Véronique Le Fléguais et
Guy Thauvette.

20:00 CBF Les Petits ensembles
"Suite Italienne" (Stravinsky):
Lazlo Mezo, violon, et Lauren
Stucco, piano. Quintette en ré (J.-
C. Bach).

21:00 CBF Vienne la nuit
La vie et l'œuvre de Tchaïkov-
sky. Symphonie no 3. Orch.
Symph. de Londres, dir. Marke-
vitch. "Aurore" et "Sérénade".
Irina Arkhipova.

SAMEDI
11:03 CBF Chronique du disque
Pierre Lapalme, professeur d'his-
toire de l'art et de philosophie.

12:03 CBF Mélodies
Jean-Claude Durost, basse. Œuvres
de Wolf, Gounod, Thomas et
Lassenet.

12:30 CBF A Cappella
Les Petits Chanteurs de Trois-
Rivières, dir. Claude Thompson.
"Les Sept Paroles du Christ"
(Thomson), "Missa Quatre Toni"
(Victorin).

13:00 CBF L'Heure du concerto
Concerto no 3 (Prokofiev): Mar-
tha Argerich, piano.

13:30 CBF L'Opéra du samedi
"Tristan und Isolde" (Wagner):
Heide Brühl (Tristan), Kurt
Holl (Marke), Caterina Ligendza
(Isolde), Donald McIntyre (Kur-
venal), Yvonne Minton (Brang-
aine). Festival de Bayreuth,
dir. Carlos Kleiber.

MIAMI?

 AIR CANADA Y VA

EN

747

TOUS LES JOURS DE MONTRÉAL.

Lorsque vous partez vers Miami avec AIR CANADA, vous êtes assuré d'un service en vol impeccable. Il y a toujours quelqu'un qui parle français sur l'avion... et les repas sont délicieux.

Le dédouanement s'effectue à Montréal et vous bénéficiez d'un service de réservation d'hôtels et de location de voiture, 24 heures par jour.

AIR CANADA, la ligne aérienne la plus ponctuelle parmi les dix plus importantes en Amérique du

Nord (selon le "Aviation Week & Space Technology"), vous offre onze départs par semaine vers Miami. Et ce, dès le 13 décembre. AIR CANADA est d'ailleurs la seule ligne aérienne à offrir un service quotidien sans escale Montréal-Miami en 747. Consultez AIR CANADA ou votre agent de voyage.

On y va?
On y va!

AIR CANADA 

AUX CLIENTS DE

OLYMPIA LTÉE

MONTRÉAL, QUÉBEC.

EN RAISON DE L'INTERRUPTION DU SERVICE POSTAL, VOUS POU- VEZ VENIR NOUS PORTER VOS COMMANDES À L'ENDROIT SUIVANT:

CARTES et NOUVEAUTÉS OLYMPIA Ltée

640, rue CATHCART, SUITE 201, MONTRÉAL.

(à l'arrière de Place Ville-Marie, coin Université)

Notre personnel est à votre service de 9 h a.m. à
5 h p.m., du lundi au vendredi

C'EST UN RENDEZ-VOUS!

L'Espagne en attente Sous les eaux troubles du pays basque, dort le terrorisme de l'ETA et bien plus encore...

L'Espagne a vécu depuis plus d'un mois en attente des nouvelles émanant du palais du Pardo, où se mourait le général Franco. Dans cette espèce d'"animation suspendue", des individus et des groupes continuaient à travailler pour préparer un après-franquisme orienté d'après leurs vœux. C'était particulièrement vrai des nationalistes du Pays basque, dont Yves Leclerc a rencontré un échantillon assez représentatif, dans le microcosme d'un hôtel d'un petit port de la côte atlantique.

par Yves LECLERC

À la vieille maison basque agrandie en hôtel somnole sur sa plage de la côte cantabrique désertée par les touristes en cette fin d'octobre.

Une prosaïque chaufferette au gaz s'essouffait contre le frais du soir, nichée dans la haute cheminée sculptée du grand hall. Seuls les éclats de voix sporadiques des enfants qui jouent sur le plancher, des spectateurs du football à la télé ou des joueurs de cartes à une table voisine troublent parfois le calme.

De temps à autre, un d'eux lève la tête et me lance un regard méfiant: je suis le seul étranger ici, et c'est sans doute ce qui cause en partie le courant de tension qu'on sent frémir sous cette paix domestique.

Atmosphère tendue

En partie seulement. Il y a aussi l'antagonisme latent entre les divers personnages que le hasard a réunis dans cette pièce, sous le haut plafond de poutres apparentes.

Car le patron qui trône, énorme et débinaire, à la table à cartes est un sympathisant de l'ETA qui a, à plusieurs reprises, caché des terroristes sous son toit et contribué à faire venir de France, en contrebande, armes et munitions.

Ses trois partenaires de partie sont des prêtres, dont deux ont déjà été arrêtés et torturés, et qui ont quitté leurs presbytères pour venir vivre ici par crainte des vexations de la police et des terroristes d'extrême droite du "Crist Rey".

Et les deux costauds qui suivent avec passion le match Santander-Barcelone au petit écran sont des agents de la redoutable "Guardia Civil" qui ont pris l'habitude de venir manger ici le dimanche soir.

"Au début, m'a conté Mario, le patron, ils voulaient venir en uniforme. Mais je leur ai dit: En civil, sans ça j'ameute la ville et on vous sort d'ici à coups de bottes au derrière. J'ai pas envie qu'ils terrifient mes autres clients, quand même!"

Chacun dans la pièce connaît à peu près le rôle que joue chacun des autres, mais il règne entre eux une de ces trêves inconfortables qu'on voit souvent, dans les toutes petites villes, entre policiers et mauvais garçons ou entre ennemis irréductibles.

"On ne sait jamais, dit Mario, quand la trêve va être rompue soit par une vague d'arrestations et de tortures suivie de la riposte d'un attentat, soit par un attentat qui déclenche une nouvelle vague d'emprisonnements, comme celle qui a eu lieu ici même ces derniers jours. Le Pays basque vit à ce rythme depuis le début de l'année... ce qui explique que les gens soient aussi nerveux."

Le danger des nouveaux venus

C'est le lendemain matin, et nous

prenons le petit déjeuner devant une fenêtre par laquelle on voit les longs rouleaux blancs de l'Atlantique venir laver la plage claire au bout de laquelle se trouve le petit port.

"Vous voyez par exemple, les gens que Gérard (un collègue français rencontré à Montréal) m'a dit que vous vouliez rencontrer: il y en a deux qui sont en prison, actuellement. Le troisième est en liberté, mais il essaie de se faire oublier, et il trouve trop dangereux de vous voir. Parler à un étranger, ça peut suffire pour vous signaler à l'attention des flics."

"Le Pays basque est un petit pays. Plus encore, sa géographie montagneuse, à cheval sur les Pyrénées, le divise en une série de vallées dont chacune abrite une communauté homogène, autonome, presque fermée sur elle-même. Moindre nouveau venu qui n'est pas basque est immédiatement remarqué, non seulement par les habitants, mais par la police."

"La force de l'ETA, c'est que ses membres sont des nôtres, et qu'ils peuvent facilement se fondre dans la population locale, qui en général accepte de les cacher et de les nourrir."

Protection naturelle

"Ils profitent aussi des vieux réseaux traditionnels de contrebandiers, dont certains travaillent avec eux, et qui leur permettent d'opérer à partir de bases dans les villes basques françaises (Biarritz, Bayonne) où ils sont relativement en sécurité."

"Bien sûr, la police espagnole a ses espions là-bas, et les "vigilantes" y font de temps à autre des expéditions. Mais ils n'y ont aucun statut officiel, ils ne peuvent s'y promener armés jusqu'aux dents comme ici, et les forces de l'ordre françaises ne leur font pas de passe-droit."

Un autre facteur qui joue pour l'ETA est la langue basque, complètement différente de l'espagnol aussi bien que du français, et extrêmement difficile à apprendre pour un étranger. Il faut peut-être

souligner qu'elle n'a rien d'un dialecte, mais constitue un idiome distinct avec non seulement son vocabulaire propre mais ses constructions grammaticales: articles et prépositions sont remplacés par des

suffixes, le pluriel se marque par un ajout à l'intérieur des mots.

Le fait que le gouvernement espagnol a longtemps interdit le parler basque joue en faveur des terroristes, car à peu près aucun espagnol ne comprend l'"euskaldun", qui constitue ainsi un "code secret" tout fait d'avance.

La force économique

Mais l'atout majeur est évidemment le mécontentement général des Basques à l'égard du gouvernement centralisateur de Madrid, qui les pousse à oublier leurs différences politiques et idéologiques pour faire front commun contre les "atzerri" (étrangers) castillans.

Contrairement à ce qui se passe pour beaucoup d'autres régionalismes européens (par exemple, Bretagne et Occitanie en France), le Pays basque n'est pas une région pauvre et attardée, mais le troisième centre industriel d'Espagne après Barcelone et Madrid. Bilbao est le port majeur du pays sur l'Atlantique, ses deux banques principales (Bilbao et Vizcaya) sont parmi les "Six grands" des institutions financières nationales, et ses hauts fourneaux produisent une part importante du fer et de l'acier.

Si bien que le nationalisme basque, qui a des appuis même dans les milieux d'affaires, est loin d'être démuné, malgré ses apparences artisanales. Même de courtes grèves comme celles qui ont suivi les exécutions de terroristes à la fin de septembre peuvent porter un coup sérieux à l'économie du pays.

Il ne suffit donc pas pour Madrid de jeter quelques centaines de guérilleros en prison pour pacifier la région. Tout gouvernement qui succèdera au régime Franco devra répondre au moins par l'octroi d'une certaine autonomie aux demandes d'indépendance basque s'il veut avoir la moindre chance de succès.



A cheval sur les Pyrénées et leur prolongement Cantabrique, le Pays basque est fractionné en une multitude de profondes vallées, semblables à celle-ci, où les communautés vivent de façon pratiquement autonome.

Le rapport sur les infirmières de Montréal jette de l'huile sur le feu

par Nicole BEAUCHAMP

DANS LE CONTEXTE fort brûlant des négociations du secteur public, le rapport du Conseil de la santé et des services sociaux du Montréal-Métropolitain (CSSS-MM) sur la main-d'œuvre infirmière jette de l'huile sur le feu. Le coup frappe à la fois le bloc patronal et le bloc syndical.

La région du Montréal-Métropolitain concentre en effet près de la moitié des services de santé du Québec, donc tout autant de professionnels dans ce domaine. Elle tient lieu de baromètre. L'impact du rapport du Conseil se répercute ainsi sur le plan provincial. Au surplus, le CSSS-MM est l'un des 11 subalternes immédiats du ministère des Affaires sociales dans les structures du réseau d'établissements publics de santé et de services sociaux.

Il est clair qu'on a lancé ce rapport sur une rampe politique. Celle du ministère des Affaires sociales.

Un croc-en-jambe à l'AHQP

Au comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales, les conclusions du rapport clouent le bec à l'AHQP (Association des hôpitaux de la province de Québec).

Dans le brouhaha des manifestations de mécontentement des infirmières, on a brandi la menace d'une exode. Partant de là, on a cultivé la menace en soulevant le problème d'une pénurie d'infirmières. De fait, l'AHQP convoquait une conférence de presse sur le sujet, une semaine après le dépôt des offres salariales du gouvernement.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, s'empressait de riposter sur un ton presque cinglant: "Sans vouloir discréditer l'AHQP, le ministre croit qu'il est utile de signaler que les deux enquêtes qu'elle a déjà menées sur la question ont été des échecs à cause de vices méthodologiques."

Cette riposte pavait la voie à la divulgation du rapport du Conseil. La thèse soutenue: il n'y a pas de pénurie réelle d'infirmières et le problème réside dans l'instabilité de celles-ci à cause d'une insatisfaction de leurs conditions de tra-

vail. En conséquence, il faut réviser les modes de gestion des hôpitaux et les conditions de travail du personnel infirmier.

Pour l'AHQP, cela équivaut à un croc-en-jambe. Cet organisme a reçu du ministère de la Fonction publique son mandat pour négocier au côté du ministère des Affaires sociales au sein du même comité patronal. Depuis au moins deux ans, le ministère des Affaires sociales cherche à le mettre sur une voie d'évitement.

Ce corps intermédiaire qui, formé au début des années 60, se voulait une voie d'expression des conseils d'administration hospitaliers auprès du ministère, double maintenant les fonctions des conseils de santé et de services sociaux.

En donnant à ce moment-ci le feu vert à la publication du rapport sur les infirmières du Montréal-Métropolitain — il est d'ailleurs daté de septembre 1975, — le MAS abat ses cartes. Il entend, de toute évidence, s'imposer comme meneur du jeu à la table patronale des négociations.

Les retombées syndicales

D'autre part, depuis le dépôt des offres salariales, les représentants syndicaux (du secteur des Affaires sociales) s'interrogent vivement sur la politique poursuivie par la partie patronale.

Le rapport du conseil leur ouvre une large parenthèse. Près du tiers des recommandations formulées en toutes lettres "que soit prévu dans les conventions collectives". En voici succinctement le contenu:

Projets-pilote sur les horaires de travail et l'organisation des tâches du personnel infirmier; protection de l'ancienneté acquise par une infirmière pour une période de cinq ans après avoir quitté son emploi; utilisation d'un registre de candidatures afin de réduire les délais pour combler un poste; reconnaissance de l'expérience pertinente dans l'attribution des postes.

Ces recommandations se greffent à une toile de fond: "Il est donc essentiel, affirme le rapport, que les centres hospitaliers tentent d'ajuster les conditions de travail qu'ils offrent aux nouvelles données du marché. Des horaires de travail moins difficiles, plus flexibles, et mieux adaptés aux besoins individuels, doivent être développés. Une plus grande utilisation de la se-

maine comprimée (deux quarts par jour) pourrait représenter une avenue de solution plausible. L'opportunité d'offrir l'année comprimée, à certaines infirmières désirant prendre plus d'un mois de vacances, pourrait aussi faire l'objet d'une étude."

Il n'est pas certain que les syndicats d'infirmières — notamment ceux du Cartel des organismes de

santé — applaudissent à tout rompre. Jusqu'à maintenant, la "semaine comprimée" de travail, que la partie patronale a présentée à grands renforts d'optimisme à la manière d'un remède miracle, a provoqué beaucoup de réticence.

Cependant, l'attention soutenue que l'on porte aux infirmières, agacera davantage les employés paramédicaux. Déjà, le gouvernement

privilegie les infirmières en relevant leur masse salariale de 44,4 pour cent. Avec le rapport du conseil, il admet en plus que les infirmières ont raison de morigerer contre leurs conditions de travail. Très amers, les employés paramédicaux, pour qui la parité salariale avec les infirmières est une question de diplôme, vont sûrement se rebiffer. Eux aussi se targuent

d'être indispensables dans un hôpital.

Le gouvernement les relègue au second plan. C'est comme s'il faisait l'équation suivante: prenons d'abord les moyens d'attirer les infirmières sur le marché du travail, car du côté des techniciens médicaux il n'existe pas de concurrents sérieux aux hôpitaux, telles les agences privées de placement...

Les Marines ont un passé illustre et un avenir incertain

A 200 ANS, le fer de lance de l'armée américaine, le célèbre corps des marines a un passé illustre, un présent contesté et un avenir incertain.

Les marines ont écrit de leur sang l'histoire des grandes batailles auxquelles ont participé les Etats-Unis. Après leur création le 10 novembre 1775, ils débarquèrent aux Bahamas (1776). Puis on les trouve dans les troupes du général George Washington. Au 19^e siècle, ils sont en Amérique latine et dans les Caraïbes: 1847, prise de Vera Cruz au Mexique, 1898, débarquement dans la baie de Guantanamo à Cuba. Au 20^e siècle, ils participent à la Première Guerre mondiale en Europe: en 1918 à la bataille de Belleau Woods, en France, 55 pour cent des effectifs engagés meurent ou sont blessés. En 1927, ils combattent à La Paz Cento, au Nicaragua et en 1925, à Changhaï, en Chine. C'est de nouveau l'Europe pour le second conflit mondial. Puis encore le Pacifique avec Guadalcanal, la Corée et, finalement, le Vietnam.

Puissants effectifs

C'est à cette époque-là qu'ils atteignent leurs effectifs maximums avec 317,000 hommes.

Actuellement, ils comptent près de 196,000 hommes répartis en trois divisions: la première est basée à

Camp Pendleton en Californie, la seconde à Camp Lejeune, en Caroline du Nord, et a un détachement auprès de la Sixième Flotte en Méditerranée. La troisième est à Okinawa. D'autre part, des marines sont affectés dans chaque ambassade américaine autour du monde.

Les forces de ce corps, destinées depuis leur création aux opérations de débarquement, sont équipées de navires et de péniches, de chars d'assaut ainsi que de trois escadrons d'avions de combat — F4 Phantom, Harrier et hélicoptères — et de deux bataillons dotés de missiles sol-air Hawk.

Officiellement, le corps des marines est, depuis 1947, une unité militaire dépendant de la Navy. En réalité, il s'agit plutôt d'une croissance. Ils recrutent leurs propres hommes. Ils ont leurs centres d'entraînement particuliers et ils tentent toujours d'affirmer jalousement leur indépendance en misant sur leur renommée et sur leur mystère.

Funeste inaction

Leur horizon, malheureusement, se charge de nuages et les menaces viennent de l'intérieur comme de l'extérieur.

Avec la fin du conflit vietnamien est venue l'inaction. Ces hommes de fer ont du mal à s'y faire. Le taux de désertion est actuellement plus du double de celui de l'armée de terre — 89 pour mille contre 41

— alors qu'en 1971, c'était le contraire — 73 pour mille dans l'armée et 56 pour les marines.

Alors que l'armée de terre a des effectifs quadruples de ceux des marines, en 1974 le nombre de condamnations pour délits graves était à peu près similaire dans les deux corps.

La baisse de moral est renforcée par un sentiment d'abandon qui se reflète dans l'armement dévolu au corps. Alors que des missiles antichars sont déjà dans l'inventaire de certains pays du Proche-Orient, les marines n'en ont pas encore reçu.

Stratège nemes L périmes

En 1968, ils étaient dotés de 157 navires amphibies. Ils n'en ont plus que 66 éparpillés d'Okinawa à la Méditerranée. Rassembler une force de 25,000 marines et les navires nécessaires à leur transport, puis les amener sur un théâtre d'opération éloigné comme dans l'Océan Indien, prendrait, selon certaines estimations, 45 jours.

Ces faits, ajoutés aux nouvelles données stratégiques, jettent des doutes sur leur avenir. Les critiques notent en particulier que les opérations de débarquement, dans les futurs conflits, deviendront de moins en moins vraisemblables avec les armements modernes. Des missiles à longue portée nettoieront

plus sûrement une plage qu'un détachement de marines.

Ils pourraient encore servir à faire des débarquements-éclair pour sauver des vies américaines dans certaines régions peu sûres. Mais leur dernière opération de ce genre, le sauvetage de l'équipage du cargo Mayaguez, arraisonné par les Cambodgiens s'est soldée par un fiasco: 15 morts dans les rangs des marines bloqués pendant plusieurs heures sur le petit îlot de Kho Tanh par un petit détachement de soldats légèrement armés.

D'ailleurs, notent les experts, de telles opérations peuvent être effectuées aussi bien par des troupes aéroportées de l'armée de terre équipées d'hélicoptères ou par des unités de la Navy.

Les marines coûtent très cher et la tendance aux Etats-Unis est aux réductions budgétaires radicales. Déjà, la Commission sénatoriale des forces armées se penche sur leur sort alors que jusqu'à présent, le Congrès n'a presque jamais remis en question les sommes qui leur étaient allouées. C'est un avertissement que les observateurs prennent au sérieux.

Il est bien possible que le monde n'entende plus jamais la phrase devenue célèbre: "Les marines ont débarqué et ont la situation bien en mains".

□ Agence France Presse

votre horoscope

LES ENFANTS NÉS CE JOUR auront des mouvements vifs et faciles et aimeront agir. Se déplacer dans l'espace, jouer d'une imagination riche et vagabonde, bavarder, raconter des fables en écoutant sonner les mots, cela leur plaira mais ne les retiendra pas. Ils n'y croiront pas.

BELIER (du 21 MARS au 20 AVRIL)
Ne soyez pas trop susceptibles; évitez tout heurt avec votre partenaire, si vous voulez qu'il vous donne des preuves d'affection et de compréhension.

TAUREAU (du 21 AVRIL au 20 MAI)
Évitez les spéculations et ne vous lancez pas dans des dépenses extravagantes dans le but d'éblouir la personne conquise. Votre compagne sera très susceptible, mettez une paire de gants de velours avant de l'aborder!

GÉMEAUX (du 21 MAI au 20 JUIN)
Des conflits familiaux sont à craindre parce que votre femme voudra être tenue au courant de vos affaires financières. De plus, elle n'est pas d'accord sur certaines dépenses que vous comptez effectuer; ayez donc la prudence de lui demander son avis avant de passer à l'action.

CANCER (du 21 JUIN au 20 JUILLET)
Un coup de chance au jeu peut vous favoriser, votre intuition est bonne. Les informations que vous pourriez recevoir doivent être scrupuleusement vérifiées, car une erreur est possible.

LIEN (du 21 JUILLET au 20 AOÛT)
Période favorable aux associations; vos idées sont intéressantes et les membres de votre entourage professionnel y coopéreront volontiers. L'intérêt se mêlera aux questions de sentiments; votre habileté orale peut vous permettre d'enlever une affaire importante.

VIERGE (du 24 AOÛT au 22 SEPTEMBRE)
Votre habileté manuelle ou orale vous vaudra l'attention de personnes susceptibles de vous aider à asséoir confortablement votre situation. Les idylles sentimentales sont favorisées.

BALANCE (du 23 SEPTEMBRE au 22 OCTOBRE)
Période qui favorise les questions sentimentales. Les sentiments sont surtout physiques: emballements, coups de foudre, mais il est peu probable qu'ils tiennent longtemps: on se fait trop d'illusions au sujet du partenaire.

SCORPION (du 24 OCTOBRE au 22 NOVEMBRE)
Vous aurez quelques difficultés à réaliser ce que vous avez projeté. Pour certains, dépression nerveuse. Il serait utile de surveiller les fréquentations des jeunes enfants: un compagnon de moralité douteuse pourrait les entraîner dans de fâcheuses situations.

SAGITTAIRE (du 23 NOVEMBRE au 21 DÉCEMBRE)
Il vous sera difficile de faire des projets concrets: soyez diplomates, même s'il vous en coûte. Votre situation est bonne. Aussi, demeurez optimistes.

CAPRICORNE (du 22 DÉCEMBRE au 20 JANVIER)
Votre activité est placée sous d'excellents influx: progrès et satisfactions. Faites preuve de bonne volonté et d'application.

VERSEAU (du 21 JANVIER au 19 FÉVRIER)
Organisez-vous de façon à faire face aux imprévus. Réglez clairement et définitivement les questions embarrassantes; les autres doivent être examinées avec un soin particulier.

POISSONS (du 20 FÉVRIER au 20 MARS)
Contacts et accords favorables. Éclaircissez sans tarder certains problèmes, occupez-vous calmement et avec soin de vos affaires.

Nouveau concours "Design/Québec"

par Stéphane MOISSAN

Un nouveau concours de design vient d'être lancé par le Département de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec en collaboration avec l'Association des fabricants de meubles. Il s'agit de "Design/Québec" qui veut reconnaître et récompenser l'excellence du design en encourageant l'élaboration d'idées originales et de techniques nouvelles dans le domaine du meuble. C'est hier soir que manufacturiers et designers gagnants étaient honorés lors d'une réception à l'hôtel Reine Elisabeth où des prototypes des douze soumissions présélectionnées étaient exposés. Trois gagnants ont été choisis dans les catégories

suivantes: meubles résidentiels rembourrés, meubles résidentiels non rembourrés, et meubles occasionnels. Les critères établis étaient: originalité, fonction, esthétique, possibilité de production et possibilité de marketing.

Un total de douze designs a été présélectionné parmi 34 inscriptions à ce nouveau concours Design/Québec. Les douze gagnants représentent huit manufacturiers et neuf designers. Chacun a reçu un chèque de \$1,500 offert par le Département de l'Industrie et du Commerce applicable à la fabrication du prototype.

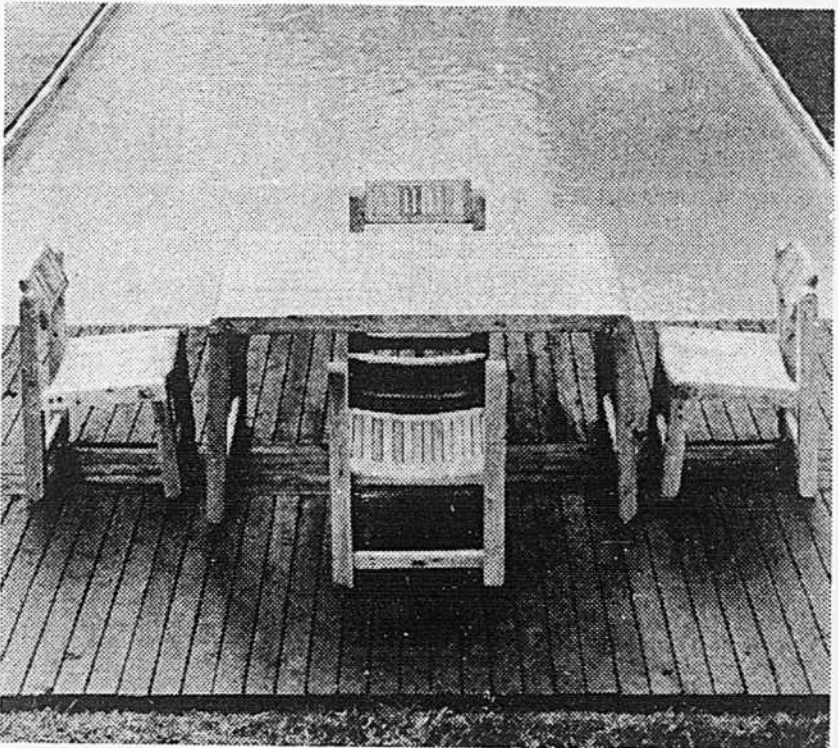
Après présentation des prototypes, trois gagnants ont été sélectionnés dans chacune des catégories déjà mentionnées, à l'exception des meubles de contrat. On leur a re-

mis un deuxième chèque de \$1,500 applicable au marketing du produit, accompagné d'un trophée commémoratif, alors que les designers ont reçu un certificat d'excellence "Design/Québec" en témoignage de leur créativité.

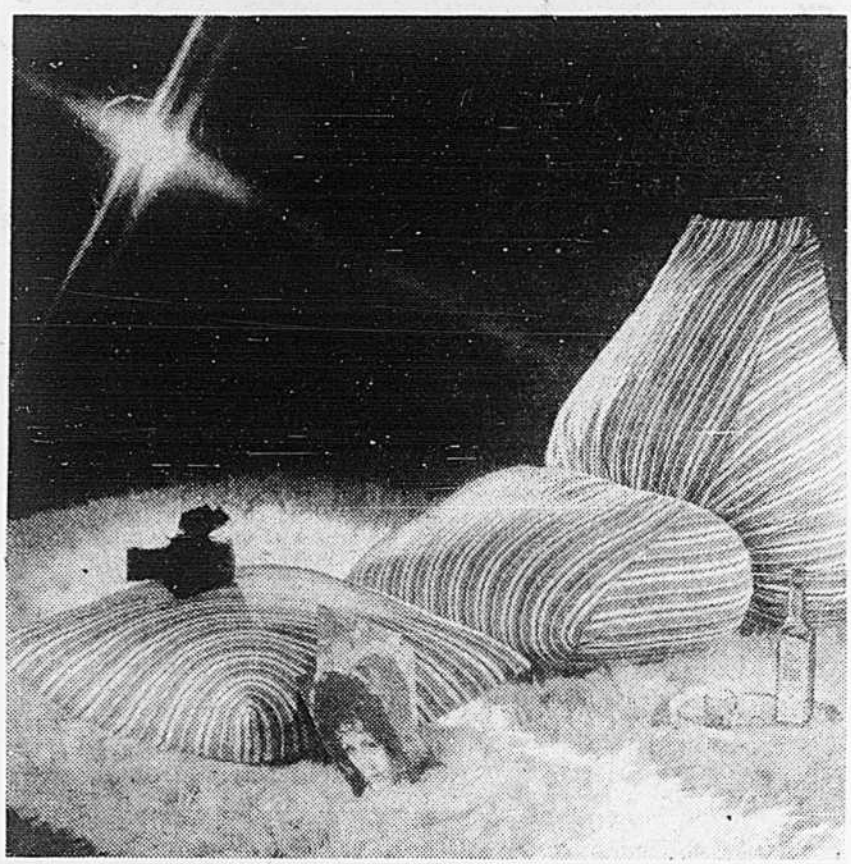
Les récipiendaires des prix d'excellence sont les suivants. Dans la catégorie des meubles résidentiels non rembourrés: designer, K. Lenoir, manufacturier, R.S. Furniture Inc., Ville Saint-Laurent.

Dans la catégorie des meubles résidentiels rembourrés, B. Shalinsky & M. Fischer designers, manufacturier, Elite Interiors, Montréal.

Enfin, dans la catégorie de meubles divers, J. Daoust, designer et manufacturier, Epok, Causapsal.



Meubles pliables conçus pour le jardin ou patio, fabriqués en cèdre (thuya de l'Est), assemblés à l'aide de goujons de bois. Catégorie meubles divers.



Fauteuil et pouf rembourrés de mousse polyuréthane déhouvée avec poche arrière pour revues. Catégorie meubles résidentiels rembourrés.

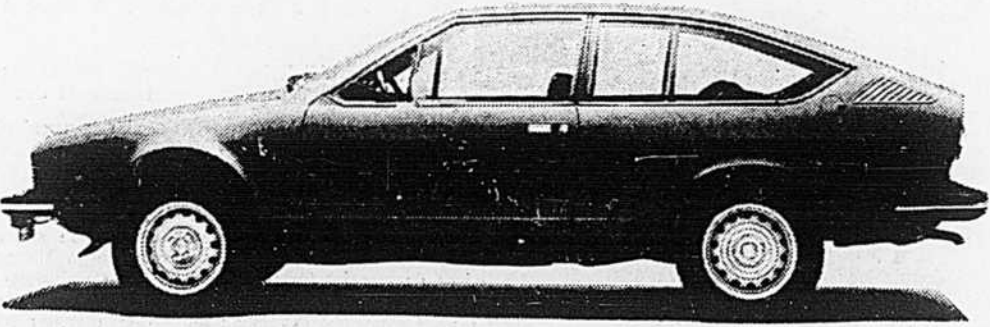


Etagères modulaires en teck, d'assemblage facile et rapide. Catégorie meubles résidentiels non rembourrés.



Achetez votre alliance ou votre bague de fiançailles à diamant(s) chez Mappins et offrez-vous la chance de gagner le plus beau des cadeaux de nocces!

Une Alfa Romeo Alfetta GT.



Il y a toute une foule de bonnes raisons pour venir choisir son alliance ou sa bague de fiançailles chez Mappins. D'abord l'éventail étonnamment varié de pierres précieuses. Les montures superbement ouvragées. Et, bien sûr, la réputation de Mappins, qui vous garantit, quel que soit votre choix, excellence et qualité.

Aujourd'hui, Mappins ajoute à tout cela une autre bonne raison. Jusqu'au 31 décembre 1975, l'achat de votre alliance ou de

vosre bague de fiançailles à l'un des deux magasins Mappins de Montréal vous permettra peut-être de gagner une magnifique Alfa Romeo Alfetta GT 1976! Vous n'avez qu'à remplir le coupon de participation que l'on vous remettra lors de votre achat et, si le sort vous désigne, à répondre correctement à une question mettant vos connaissances à l'épreuve, pour devenir "l'heureux élu".

Vous vous mariez bientôt? Passez chez

Mappins dès maintenant. Un de nos prochains clients aura la chance de faire son voyage de nocces dans une superbe Alfa Romeo Alfetta GT.

Et c'est peut-être vous! Les employés de Mappins, leurs proches parents, le personnel de son agence de publicité ainsi que les membres du comité de vérification ne peuvent participer au concours.

Mappins

Quel que soit votre choix. Et Alfa Romeo...si la chance vous choisit!

1000 ouest, rue Sainte-Catherine 866-7431 3131, chemin Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent

CHEZ OGILVY
Le concours Joyeux Noël
commence aujourd'hui



GAGNEZ \$500

DE CRÉDIT
POUR VOS ACHATS

- Chaque jour, un nouveau gagnant
- Une nouvelle chance de gagner avec chaque achat
- Renseignez-vous auprès de nos vendeurs

Ogilvy Centre-ville, Fairview et Anjou

OGILVY

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrication
en tous pays
MARION
ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 107
Téléphone 288-2152

Cédez aux plaisirs des banquets de nocces. Composez 878-1688
Quel plaisir pour la mariée!



CPHôtels K
Le Château Champlain

mon œil sur Montréal

PAR DOLLARD PERREAULT

Bénévoles demandés

Une "popote roulante" de l'est de la ville est à la recherche de bénévoles pour porter des repas chauds, deux fois la semaine.

Un organisme qui s'occupe d'adolescents recherche des bénévoles pour l'enseignement du français au niveau secondaire, dans divers secteurs de la ville.

On requiert également une bénévole pour s'occuper de la bibliothèque d'une école du quartier Côte-des-Neiges, une fois par semaine, le vendredi matin.

Les personnes consentant à fournir de l'aide dans l'un ou l'autre de ces cas sont priées de communiquer avec le Service bénévole de Montréal: 344-4432.

Soirée "Sauvons Montréal"

Le mouvement Sauvons Montréal tient demain soir, à partir de 20h, une soirée dansante, aux Galeries Powerhouse, 3738, rue Saint-Dominique.

Des photos et dessins de Norman Laliberté, de Terry Mosher et autres artistes montréalais seront

vendus à l'enchère au cours de la soirée. Pour de plus amples renseignements: 932-4826 ou 845-3030.

La métaphysique appliquée

L'Institut de métaphysique appliquée, dont le siège est au 3826, rue de la Montagne, désire faire savoir qu'il est maintenant en mesure de fournir des conférences aux organismes qui présentent des causeries ou des conférences. S'adresser à l'Institut ou téléphoner aux numéros suivants: 288-8739 ou 651-2722 (Louise Pettigrew).

Le Mouvement Espace-Temps présente une série de cours: yoga dynamique, cuisine naturelle, cuisine naturelle québécoise, jardins d'hiver, auto-massage, méditation active, fabrication de pains et pâtisseries, chant (utilisation des sons pour instaurer l'harmonie entre les hommes), imposition des mains, agriculture naturelle. Ces cours se donnent le soir ou en session intensive de week-end, au 2004, rue Hôtel-de-Ville. Pour renseignements additionnels: 849-0817.

L'Association libérale fédérale de Montréal-Saint-Denis, organise un brunch le dimanche 30 novembre,



photo LA PRESSE

La section de Montréal-Nord de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal lance cette année une "Soirée des patriotes" destinée à rendre hommage à une personne dont le patriotisme est reconnu, à la veille de l'anniversaire de la victoire des patriotes de 1837-38, à Saint-Denis. La Société veut faire de cette soirée une tradition. Cette année, c'est M. Marcel Chabot, l'un des premiers militants du mouvement indépendantiste (photo ci-haut), qui sera à l'honneur. La première "Soirée des patriotes" se déroulera demain à 19h30, à l'ouberge Richelieu (angle Sherbrooke et Berri).

de 11h à 15h. Chez Maxime, au 10151, Lajeunesse, sous la présidence conjointe de M. Marcel Prud'homme, député et de M. Jean Chrétien, président du Conseil du trésor. \$10 le billet, nombre limité de billets. Pour renseignements: 383-4368.

Demain

● L'exposition annuelle et la vente de Noël de l'Ouvroir missionnaire "Le Moulin", se tiendront cette année au Stewart Hall, centre culturel de Pointe-Claire, au 176, Bord-du-Lac, Pointe-Claire, demain, de midi à 16h. Des travaux, tous faits à la main, seront exposés et mis en vente. Les bénéfices seront versés aux œuvres missionnaires.

● Les auxiliaires bénévoles du centre hospitalier LaSalle tiennent demain un marché aux puces, à l'école Saint-Télesphore, angle de la rue Centrale et de 66e avenue, à partir de 13h. Un repas de fèves au lard est offert à 17h. Il y aura vente de travaux d'artisanat et de divers articles. On présente à la même occasion une exposition de peintures et des divertissements. Les bénéfices seront versés aux œuvres des auxiliaires du centre hospitalier LaSalle.

● Le Comité des mairaines de l'école Saint-Louis-de-Gonzague tient demain un bazar, à l'école, au 2430, Terrasse Mercure, de 9h à 4h. Les bénéfices seront utilisés pour le bien-être des enfants de l'école.

Percer le mur de la solitude des vieillards

par Cécile BROUSSEAU

"Il faut absolument percer le mur de la solitude des vieillards", déclarait hier le juge Robert Cliche qui a accepté la présidence d'honneur de la campagne de souscription en faveur des Petits frères. Le lancement de cette campagne avait lieu au foyer Beauchemin de la Place des Arts où plusieurs personnes du troisième âge étaient présentes.

Présenté par M. Jean Morin, le juge Cliche a déploré le peu de cas qu'on fait des personnes âgées, dans une société vouée au culte de la jeunesse. Il s'est dit scandalisé que dans un pays aussi riche que le nôtre certaines personnes du troisième âge doivent attendre parfois quatre ou cinq ans avant d'être accueillies dans une maison de retraite.

"Il faudrait que nos vieux soient intégrés à la jeunesse, qu'ils puissent nous transmettre les richesses de leur expérience. Ce sont eux qui ont bâti le pays, nous l'oublions."

Le juge Cliche a cependant distingué entre la situation faite aux vieillards des grands centres urbains et celle de "ses vieux" de la Beauce. Tant de respect et d'affection passent dans sa voix quand il prononce "vieux" ou ancêtres, qu'on a

soudain envie de les connaître. "Chez-nous, a-t-il dit, ce

sont les citoyens qui ont mis sur pied toute une organisation pour les gens âgés. Il

n'y a vraiment pas de problème dans notre région, comme dans bien d'autres

régions du Québec. Car, dans ces milieux-là, on se reconnaît, on appelle les gens par leur prénom on se souvient des ancêtres. Donc, pour nos vieux on ne peut pas parler de solitude. Mais, dans les grandes villes, quelle misère! Des 55 ans les gens sont mis au rancart. C'est un scandale car, ce sont eux qui ont bâti le pays dans des circonstances difficiles."

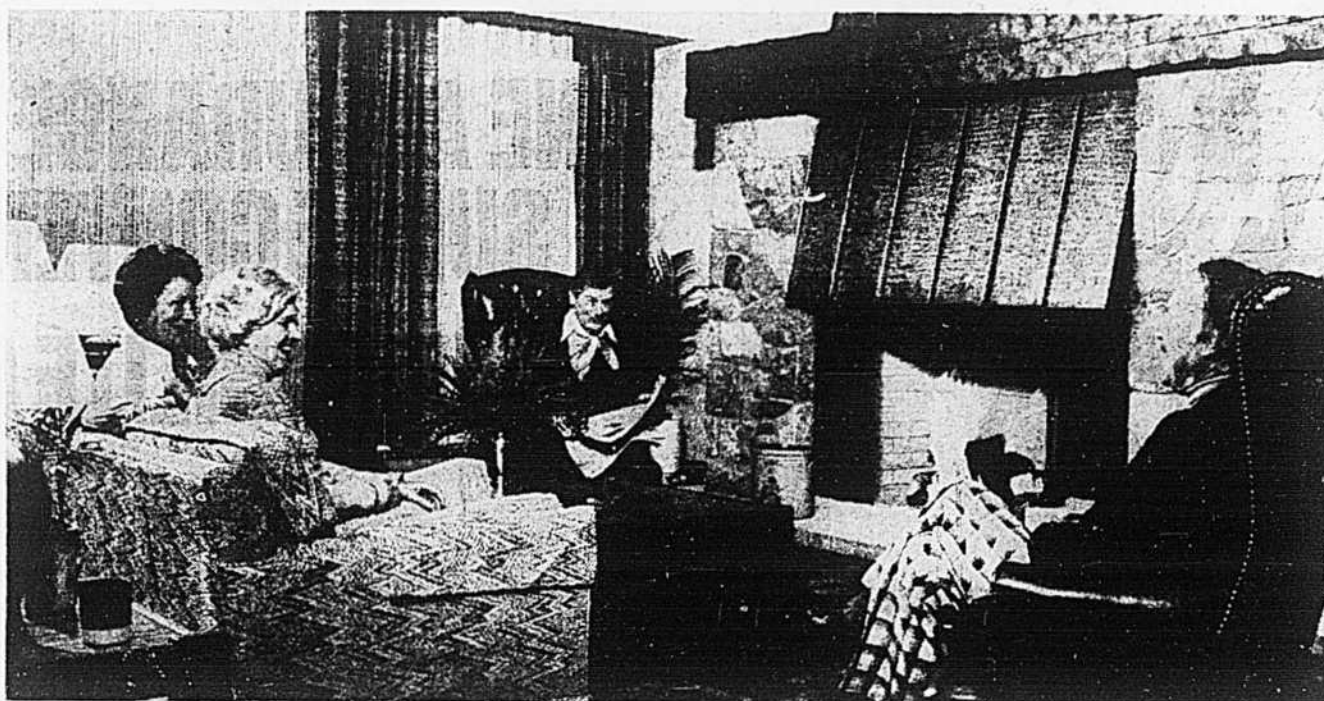
Pour sa part Hubert de Ravinell a refusé le titre que lui conférerait Jean Morin en le présentant comme "Le petit frère des petits frères". "Vous pouvez tous être des petits frères, il suffit d'y mettre un peu de tendresse, un sourire, une fleur, une visite, un peu de poésie, tout le monde peut faire ça. Bien sûr, nous avons aussi besoin d'argent et cette année avec la grève des postes, notre campagne sera d'autant plus difficile, mais nous sommes assurés de la participation du public."

L'objectif de la campagne a été fixé à \$200,000. Toutes les offrandes par chèque peuvent être déposées à n'importe quelle caisse populaire de la province. Les reçus à fin d'impôt seront envoyés par la poste aussitôt le conflit réglé. On peut aussi aller porter son don à la maison des Petits frères, 4624 rue Garnier, au téléphone: 523-3634 ou 523-3765.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le juge Robert Cliche a accepté la présidence d'honneur de la campagne de souscription organisée au bénéfice des Petits frères des pauvres, qui s'occupent spécialement des personnes du troisième âge. On l'aperçoit sur la photo en présence de Mme Geneviève Viet et d'Hubert de Ravinell. Les dons peuvent être déposés dans toute Caisse populaire de la province de Québec.



Venez prendre le thé avec nous. Vous verrez comment on peut vivre une retraite parfaite.

Imaginez-vous goûtant l'intimité et l'indépendance de la maison dans une atmosphère chaude et accueillante comme celle d'une maison de campagne amicale. Imaginez-vous vous promenant dans les allées d'un jardin paisible. Imaginez-vous encore savourant les douces farniente du petit déjeuner au lit et de l'heure du thé devant un bon feu de cheminée.

Imaginez-vous profitant d'un milieu créé pour vous à proximité des magasins et des services municipaux.

Imaginez-vous passant vos années de retraite de la façon active ou tranquille que vous aviez rêvée, partageant de bonnes amitiés dans un confort douillet.

Tous ces rêves deviennent réalité au Central Park Lodge de Saint-Lambert. Le succès obtenu dans 13 autres villes canadiennes atteste que nous avons vraiment la formule idéale qui fait de la retraite une étape heureuse de la vie.

Vous aussi en conviendrez dès que vous aurez eu la chance de voir Central Park Lodge. Ici, le moindre détail fait de cette résidence de retraite le lieu même de la dignité, du confort et de la tranquillité d'esprit.

Vous y trouverez également une piscine, un sauna et un bain tourbillon, tous dotés d'accessoires de sécurité. Une salle d'exercices pour vous garder en forme et une salle de jeux pour vous distraire. Des salons, avec télécouleur, à chaque étage. Une infirmière prête à répondre à votre appel 24 heures par jour et un personnel stylé qui fera tout pour vous aider et vous servir. Plus quantité d'autres avantages précieux.

Une vie toute nouvelle vous attend au Central Park Lodge de Saint-Lambert. Appelez madame Claire Martin au numéro 465-1401. Elle conviendra avec vous d'une visite



de la résidence au moment qui vous sera le plus favorable. Ceci, bien sûr, sans vous engager aucunement; mais nous pensons que lorsque vous aurez pris le thé avec nous, vous voudrez vous installer pour de bon.



Où l'on aime vous choyer.

A vingt minutes du centre de Montréal, au 33 de l'avenue Argyle, à Saint-Lambert. Tél.: 465-1401

RECREATHEQUE
TOUS LES DIMANCHES
DE 9H A.M. À 9H P.M.

MARCHÉ AUX PUCES

900, boul. Labelle,
Chomedey, Laval, Québec
Tél.: 688-1513 ou 688-8880

RENS:
M. BRANCAUD

Hâtez-vous pour obtenir
les prix de l'an passé

Un dépot retient votre manteau à votre choix.

- NOUS REMODELONS, ALLONGEONS VOTRE MANTEAU
- CHOIX DE MANTEAUX PRÊTS À PORTER FAITS SUR MESURE SI DESIRÉ
- SATISFACTION GARANTIE
- SPÉCIALITÉ: VISON — CHAT SAUVAGE RAY MOSQUÉ
- PALETOTS POUR MESSIEURS
- CHAPEAUX ET COLLETS FOURNUS DE \$55 À \$75

PHILIPPE FUR BOUTIQUE
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
22.00 à 6 p.m. de semaine, Samedi 9 a.m. à 4 p.m.
1449, rue Saint-Alexandre suite 702
Édifice Mayor
288-1302

LA DOUCE LUEUR D'UNE LAMPE

Une lampe s'allume... un coin d'intimité, l'ambiance devient chaleureuse pour accueillir un ami. La base de ces lampes est en porcelaine décorée à la main, dans les tons de crème, de caramel ou de jaune. L'abat-jour de vinyle blanc est plissé. 28 pouces de haut.

Pour leur prix, ces lampes sont d'excellente qualité. \$45.

BIRKS
JOAILLIER

la presse

livraison à domicile

285-6911

du lundi au vendredi: 8 h a.m. à 19 h 30
le samedi: 9 h à 16 hMonsieur Celsius et
Monsieur Fahrenheitenfin
réunis!

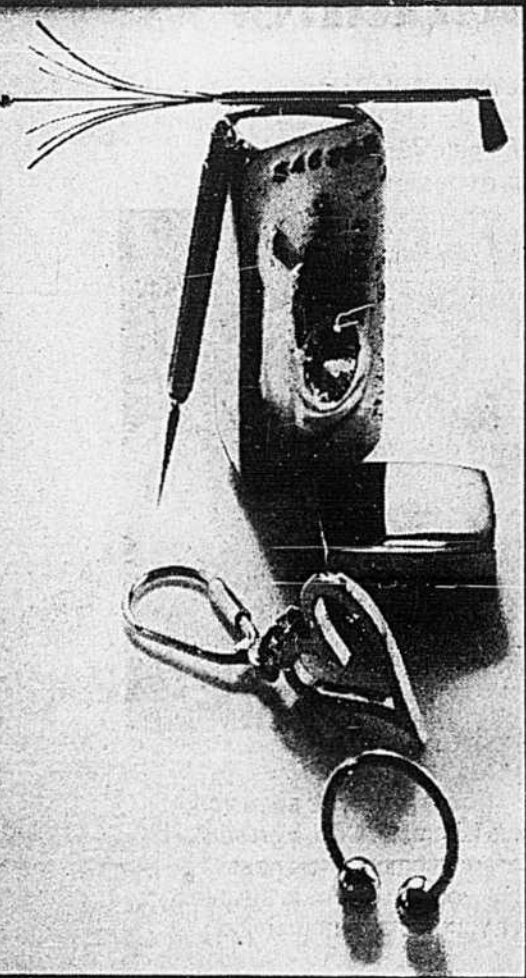
D'un simple coup d'oeil, vous pouvez maintenant voir sur ce thermomètre ce que la température en degrés Celsius représente en Fahrenheit et vice versa.

Il y a aussi un baromètre de qualité pour indiquer le temps qu'il fera et un hygromètre pour le degré d'humidité. Les trois sont réunis sur une pièce murale en bois véritable. Environ 20" de haut. Cadres et garnitures dorés.

\$25.00

BIRKS
JOAILLIERS

Les petits cadeaux Lucas en argent: mousser à champagne \$14.50. Cure-dents \$19.50. Presse-papier "lingot" (en bronze doré seulement) \$35. Boîte à pilules \$95. Porte-clés: en haut \$58., en bas \$22.50

LUCAS
CADEAUX1476 ouest, rue Sherbrooke
Westmount Square • Fairview Pointe-Claire

A la santé du Beaujolais nouveau!



Les directeurs de la Maison des Vins, de Montréal et de Québec, Daniel Farèse et Jean Caron, recevaient hier le Beaujolais nouveau qui a pu être mis en vente, en même temps, à Paris et à Montréal. Les premiers arrivés seront les seuls servis car il semble que la demande dépassera l'offre de très loin.

par Françoise KAYLER

Le Beaujolais nouveau est arrivé. Tous les ans, à la mi-novembre, la nouvelle se répand dans Paris où tous les bars, restaurants et bistrotiers se livrent à des dégustations péremptoires. Les experts émettent un jugement final et déclarent la récolte bonne ou mauvaise.

Cette année, pour la première fois, Montréal goûtera au Beaujolais nouveau en même temps que Paris. Un chargement de 4.800 bouteilles est arrivé par avion pour être mis en vente à la Maison des Vins, à Montréal et à Québec. C'est la première fois que la Société des Alcools importe ce vin de primeur. L'an dernier, quelques caisses étaient arrivées sous importations privées et le restaurant Hélène de Champlain l'avait offert à sa clientèle. Tant que ce stock de Beaujolais 1975 ne sera pas épuisé, et il semble qu'il doive partir très vite, les bouteilles se vendront \$4.90. Ce sera la seule occasion de goûter à ce vin de primeur. Cette étiquette ne peut être appliquée qu'au vin de la dernière récolte et s'il est mis en vente avant le 15 décembre.

Le Beaujolais était, à l'origine, le vin des Lyonnais. Quand il est monté à Paris, cela lui a tourné la tête et c'est à la conquête du monde entier qu'il s'est lancé. Les méchantes langues prétendent d'ailleurs qu'il se vend beaucoup plus de vin sous

l'étiquette "Beaujolais" qu'il ne s'en récolte dans cette région.

Ce vin rouge, que l'on qualifie souvent de petit, a la particularité de devoir être bu frais, à une température inférieure à celle à laquelle sont servis habituellement les vins rouges, et l'on en voit même baignant dans un seau de glace fondante. Il a également celle de devoir être consommé pendant qu'il est jeune, ne vieillissant pas bien. Du moins en ce qui concerne les vins récoltés dans une partie du Beaujolais. Les neuf grands crus, par contre, vieillissent en beauté, les Brouilly, Côte-de-Brouilly, Chénas, Chiroubles, Fleurie, Juliénas, Morgon, Moulin-à-vent, Saint-Amour...

La reine des vins du Mâconnais et du Beaujolais et le grand chancelier de la Confrérie des Vignerons de Saint-Vincent ont accompagné cette cargaison de Beaujolais nouveau. Une cérémonie d'installation dans la confrérie montréalaise des Vignerons de Saint-Vincent au cours de laquelle Roger Lemelin, Jean Béliveau et le juge Robert Cléche ont été élevés au rang de chevaliers a marqué l'événement.

En même temps que la Maison des Vins met à la disposition des consommateurs le Beaujolais nouveau, les hôtels Hilton l'offrent sur leur table. Deux cents caisses pour la vente directe, deux cents caisses pour la dégustation.

**UNE ASSURANCE DE \$500 EST INCLUSE
SUR LE CONTENU DE CETTE VALISE.
UNE DURABILITÉ QUI DURE, DURE, DURE.**



SHERBROOKE



SATURN II

Nous pensons qu'aucun autre bagage au monde ne protégera vos biens comme les valises à flancs rigides de Samsonite.

Une des plus grandes compagnies d'assurance du Canada est de notre avis.

A tel point qu'elle est prête à vous offrir une "Assurance sur le contenu" de \$500 sur chaque valise Sherbrooke et Saturn II de Samsonite (sauf les sacs fourre-tout).

Et Samsonite défrayera les

primes de cette Assurance sur le contenu pendant les trois premières années.

Ensuite, il ne tiendra qu'à vous de la renouveler.

Cela signifie que tout ce que vous enfermez dans une valise à contenu assuré sera assuré jusqu'à concurrence de \$500 pour tout dommage dû à une défaillance du bagage, en quelque lieu du monde que vous voyagez.

Il existe une clause de franchise de \$25, et vous devez remplir un

formulaire d'inscription de la police.

Mais la compagnie d'assurance fera tout le reste.

Chaque valise Sherbrooke et Saturn II de Samsonite a été fabriquée spécialement pour résister aux réalités éprouvantes du voyage et de la manutention des bagages.

Pour tenir le coup là où les bagages de moindre valeur ne le peuvent pas.

Avec des serrures qui ne s'ouvrent pas accidentellement et des armatures qui ne cèdent

pas sous le choc.

Aussi n'aurez-vous peut-être jamais besoin de votre Assurance sur le contenu de \$500.

Mais n'est-ce pas rassurant de savoir qu'elle existe?

Assurance sur le contenu, une innovation bienvenue de Samsonite du Canada Limitée.

 Samsonite®

EN VENTE AUX CENTRES DE CADEAUX DE NOËL SAMSONITE.

Allocations familiales

Ottawa a refusé l'aide de Québec

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a révélé hier que le gouvernement fédéral avait refusé une offre du Québec de distribuer les chèques d'allocations familiales, fédérales, tandis que le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, accusait des responsables syndicaux montréalais d'être à l'origine des problèmes actuels au sein du service postal.

Les 18.000 facteurs mis à pied au début de la grève des 22.000 postiers, il y a 32 jours, sont retournés au travail, hier, afin de livrer les premiers des six millions de chèques fédéraux de prestations sociales.

Selon les sources officielles, quelque 2.200 postiers, soit 10 p. cent des grévistes, ont franchi hier les lignes de piquetage pour épauler les facteurs, mais le ministre des Approvisionnements et Services a reconnu que les chèques d'allocations familiales du mois de novembre ne seraient pas distribués avant le 5 décembre prochain, avec ceux du mois de décembre.

Le réseau de distribution des chèques provinciaux coûte quelque \$300.000 au Québec et le refus des autorités fédérales de se prévaloir de l'offre québécoise entraînera un retard d'une quinzaine de jours dans la livraison des chèques fédéraux.

Comme ce retard risque d'imposer de graves contraintes à de nombreuses familles, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a indiqué, en réponse à une question du député Camil Samson, que le gouvernement du Québec interviendrait dans les cas de détresse, comme il le fit durant la grève postale de 1974.

Entre temps, le ministre Mackasey déclarait au cours d'une émission de lignes ouvertes sur les ondes de la station radiophonique CFCY, à Charlottetown, île du Prince-Édouard: "Chaque fois qu'un conflit éclate au Québec, que ce soit à l'occasion du 1er mai, que ce soit une grève au chantier olympique ou chez United Aircraft, certains leaders syndicaux, surtout montréalais, sont toujours de la partie."

"La question qui se pose est la suivante: Qui va diriger les Postes?", a poursuivi M. Mackasey. Ces leaders syndicaux disposent d'une organisation qui décide de se faire justice elle-même, cha-

que fois qu'elle le juge nécessaire."

Le ministre a laissé entendre qu'il y aurait des licenciements dans le service des postes dès que la grève sera réglée. "Il y a beaucoup trop de travailleurs actuellement", a-t-il dit.

Aux Communes, le premier ministre suppléant, M. Mitchell Sharp, a réitéré la position gouvernementale selon laquelle les circonstances ne se prêtent pas encore à une intervention du Parlement pour mettre fin au conflit. "Toute action prématurée en vue de mettre fin à la grève ne profitera ni aux hommes d'affaires ni au public canadiens, a déclaré pour sa part le ministre du Travail, M. John Munro, et le retour à la table des négociations demeure la meilleure garantie d'un règlement définitif."

Quant au ministre Mackasey, il se dit toujours prêt à renouer les pourparlers interrompus le 6 novembre dernier. "à condition que le syndicat comprenne bien que le gouvernement n'a nulle intention de modifier son offre monétaire."

Le principal négociateur du SPC, M. Jean-Claude Parrot, a pour sa part indiqué seulement que "le syndicat étudiait la question".

Par ailleurs, un porte-parole des postiers dissidents de Vancouver, M. Bert Watch, a révélé que la pétition lancée en vue de la tenue d'un vote secret sur les dernières offres gouvernementales "ne semblait pas recueillir l'appui qu'on souhaitait".

Lettres au Père Noël

Le député conservateur Douglas Roche a proposé aux Communes une motion d'urgence invitant tous les enfants à remettre à leurs députés respectifs leurs lettres adressées au Père Noël. Les députés transmettraient les missives au ministre Mackasey qui, lui, les ferait parvenir au Père Noël.

Tout le monde ayant ri et personne n'ayant dit non, le procès verbal des débats indique que la motion a été adoptée.

Le Quotidien veut éloigner les piquets

CHICOUTIMI (PC) — La direction du Progrès Limitée, entreprise qui publie le journal Le Quotidien, de Chicoutimi, doit présenter aujourd'hui une requête en injonction devant la Cour supérieure.

Une copie de la requête a été présentée hier au syndicat des employés de l'information du Saguenay-Lac Saint-Jean (CSN), qui représente les 24 journalistes du Quotidien.

Le texte de la requête précise qu'aucune ligne de piquetage ne devra être dressée en dedans d'un rayon d'un mille et qu'il ne devra pas y avoir de "guet massif" devant l'immeuble du journal.

Aucun acte de violence n'a été signalé depuis le début du conflit, il y a maintenant une semaine. Le Quotidien a fermé ses portes le 13 novembre, à la suite de la rupture des négociations avec ses journalistes. Le journal n'a pas publié depuis samedi dernier.

AVIS aux retraités du CN

Le Canadian National a pris les dispositions suivantes afin d'assurer la distribution de ses chèques de pension, malgré l'interruption du service postal:

1. Les retraités du Canadian National et leurs ayants droit domiciliés sur l'île de Montréal et à Ville de Laval pourront venir chercher leurs chèques de pension dans l'entrée principale du siège social du CN, 935 ouest, rue LaGauchetière, entre 9h et 16h, du lundi 24 novembre au vendredi 28 novembre inclusivement.
2. Les retraités habitant d'autres régions du Québec sont priés de cueillir leurs chèques au bureau du Canadian National le plus rapproché de leur domicile.
3. Les chèques qui sont portés directement aux comptes des retraités dans les succursales bancaires du Québec seront expédiés directement aux sièges sociaux des banques pour redistribution à leurs succursales.

NOTE: Si une personne autorisée vient chercher le chèque à la place du retraité, cette personne doit fournir le nom, l'adresse et le numéro de pension du retraité.



MIRACLE MART

Chaudes bottes d'hiver de fabrication robuste.



Bottes-motoneige, enfants

688 la pai.

Même modèle que les bottes-motoneigistes pour garçons. Marine ou rouge. 8-13 sans demi-pointures.

Bottes de motoneigistes, pour garçons

888 la pai.

Tige en nylon, courroie de cuir à l'arrière, pour un meilleur support. Glissière. Chausson intérieur, en feutre avec soufflet élastique. Semelles de caoutchouc moulé. Marine. 1 à 6 sans demies. Pour hommes. 7 à 11 sans demies. 9.88 la paire



Couvre-chaussures pour hommes

A. Couvre-chaussure imperméables, hauteur 6 pouces. Chaudre doublure, languette à soufflet, glissière robuste. Noir. 6 à 12, sans demi-pointures. 469 la pai.

B. Couvre-chaussures imperméables, hauteur 10 pouces. Languette en caoutchouc, doublure de coton, glissière robuste. 6 à 12 sans demies. 599 la pai.

C. Couvre-chaussures en caoutchouc, quatre boucles, renfort et pointe en caoutchouc grenu. Semelles épaisses, languette à soufflet, doublure de simili-fourrure. Noir. 7 à 12, sans demi-pointures. 799 la pai.

Couvre-chaussure "habillés"

D. Bout et talon adhérents. Convient à presque tous les genre de chaussures. 6 à 11, avec demi-pointures. 399 la pai.

E. Empeigne et doublure de nylon. Semelles ondulées anti-rapantes. 6 à 11, avec demi-pointures. 499 la pai.

F. En caoutchouc moulé, extensible. Semelles ondulées. Noir. P.M.G.T.G. 299 la pai.

Bottes de vinyle



A. Pour adolescents. Bottes en vinyle, chaude doublure de simili-fourrure. Brun. 6 à 13, sans demi-pointures. Pour garçons. 1 à 6, sans demi-pointures. 699 la pai. 7.99 la pai.

B. Pour hommes. Bottes en vinyle, chaude doublure de simili-fourrure. Brun. 7 à 12, sans demi-pointures. 1099 la pai.

C. Pour dames. Botte en vinyle. Chaudre doublure de simili-fourrure. Imperméable. Glissière. Brun, noir. 5 à 10, sans demi-pointures. 1599 la pai.

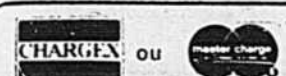
D. Pour dames. Bottes de vinyle 16" traitées contre le calcium. Chaudre doublure. Glissière pleine longueur. Noire, brun. 5 à 10 sans demi-pointures. Bottes pour jeunes filles. Brun. 11 à 3, sans demi-pointures. 1099 la pai. 7.99 la pai.

E. Pour dames. Bottes en vinyle, chaude doublure de simili-fourrure, glissière. Brun. 5 à 10 sans demies. 1299 la pai.

MIRACLE MART



ça fait partie de votre monde



Mail West Island, Transcanadienne. Sortie 35
Jean Talon et Pie IX
Place LaSalle

Chomedey (Centre commercial St-Martin)
Jean Talon et Pie IX
Place Versailles
Faites vos emplettes au Miracle Mart de la Plaza Alexis Nihon, par métro (terminus Atwater)

Mail Cavendish, Côte St-Luc
Pont Vieux (Centre commercial)
Plaza Greenfield Park

Chateauguay, 180 boul. d'Anjou
Plaza Côte-des-Neiges
Les Galeries Lachine

"Mise de côté" pratique
Stationnement facile
Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

OUVERT • Lundi à mercredi 9h à 18h • Jeudi et vendredi 9h à 21h • Samedi 9h à 17h

Ottawa est l'objet de pressions pour qu'une loi mette fin à la grève des postes

Le Conseil du patronat du Québec et l'Association du camionnage du Québec ont réclamé hier l'intervention du gouvernement fédéral en vue de mettre fin à la grève des postiers.

Dans un message adressé au Premier ministre Trudeau, le vice-président exécutif de l'Association du camionnage, M. Camille Archambault, affirme que la grève postale constitue "un véritable désastre national".

"Elle équivaut à une conflagration, ajoute M. Archambault, et justifie parfaitement le recours à la loi d'organisation des mesures d'urgence du Canada, qui autorise l'aide militaire aux autorités civiles."

M. Archambault rappelle que l'ACQ réclame depuis plusieurs années l'arbitrage obligatoire dans les services publics, avec sentence exécutoire.

"Les petites et moyennes entreprises ne peuvent plus supporter les grèves perlees, sauvages, légales ou illégales", conclut-il.

Le CPQ a pour sa part émis un communiqué dans lequel il invite la population à intervenir auprès des députés fédéraux pour les sensibiliser "au chaos économique et social qu'engendre cette grève" afin de les décider "à agir en conséquence".

Selon le CPQ, les milieux d'affaires ne sont pas les seuls à faire les frais de cette grève, car "la population devra également assumer des coûts dont elle ne

mesure pas elle-même les conséquences".

Par ailleurs, Bell Canada annonce qu'elle a commencé la distribution des relevés de comptes aux abonnés des régions urbaines.

En temps normal, la compagnie envoie par la Poste quelque 4,5 millions de relevés par mois, mais jusqu'à maintenant, seuls les relevés des grands abonnés ont été distribués.

Les relevés seront distribués par des entrepreneurs ou des employés et les abonnés pourront les payer dans les banques à charte, les agences de perception de Bell Canada ou les bureaux des abonnés de la compagnie.

Les députés ont enfin soulevé aux Communes une question touchant les agissements de certaines compagnies de crédit durant la grève postale.

Il semble en effet que la compagnie ChargeX ait décidé d'exiger l'intérêt sur le compte impayé, alors que l'entente entre la compagnie et le détenteur prévoit que l'intérêt ne sera ajouté sur le solde que 25 jours après l'envoi du compte.

Comme ces envois ne sont pas effectués à cause de la grève, la compagnie ne peut exiger un intérêt, à moins qu'elle n'utilise un service de courrier privé.

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, a indiqué que des poursuites pourraient être intentées ultérieurement.

Une fausse bombe à l'hôpital de Sherbrooke

SHERBROOKE (PC) — Quelque 300 malades et employés ont dû évacuer un hôpital de Sherbrooke, jeudi, en attendant que des artificiers de Saint-Hubert déterminent qu'un colis laissé par des bandits ne contenait qu'un réveil-matin.

Cette alerte à la bombe faisait suite à un hold-up de \$22.000, à la caisse d'économie des employés de l'hôpital St-Vincent-de-Paul, au 6e étage du pavillon des infirmières.

Au nombre de trois, les bandits ont fait irruption dans le local de la caisse vers 9 h 15, ligotant la caissière et tenant deux clients en joue, avant de s'emparer de l'argent.

A leur départ, ils laissaient un colis en disant que "tout allait sauter".

La police, alertée, constatait la présence de fils et faisait immédiatement évacuer le pavillon des infirmières et l'aile sud de l'hôpital, avant de demander des artificiers de la base militaire de Saint-Hubert sur les lieux.

La boutique des décorations de Noël

Bientôt le temps des Fêtes! Vous voudrez, bien sûr, donner à votre foyer un air joyeux. Pourquoi ne pas venir faire un tour à notre boutique des décorations de Noël? Elle débord de arbres splendides, de jeux de lumière, de guirlandes et de nouveautés originales.

La boutique du Centre-ville est maintenant située au niveau du métro, sous l'enseigne "Du côté de Noël". Aussi à Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy.

Une nouvelle expérience pour vos emplettes de Noël

Évadez-vous au Reine-Élizabeth

Une chambre pour la journée de 10 h à 22 h

\$14⁰⁰

à quelques pas seulement de EATON

Pour réserver composez 861-3511 Le Reine-Élizabeth

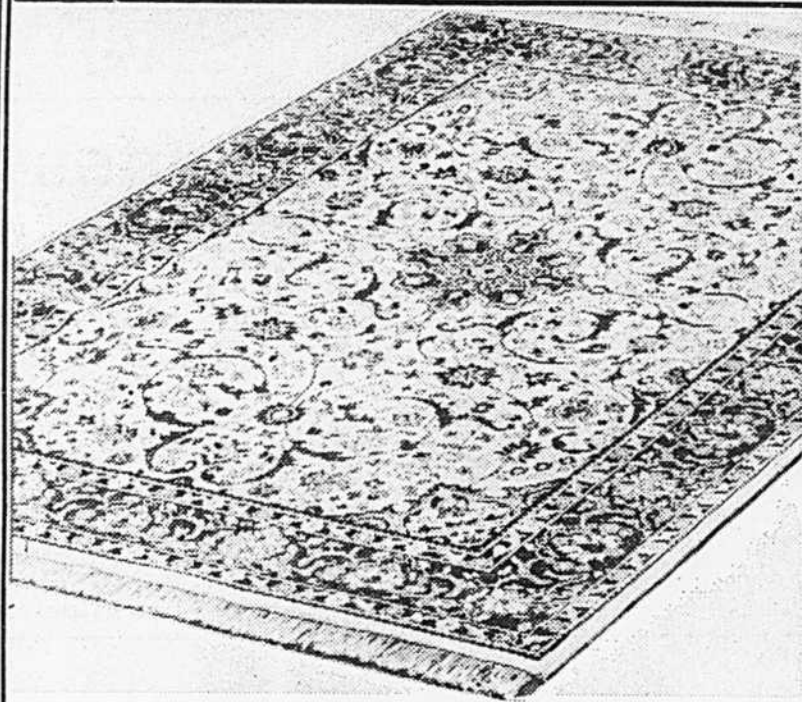
EATON

EATON

Le bien-être se trouve souvent à quelques centimètres du sol!

A preuve... ces tapis à prix spéciaux!

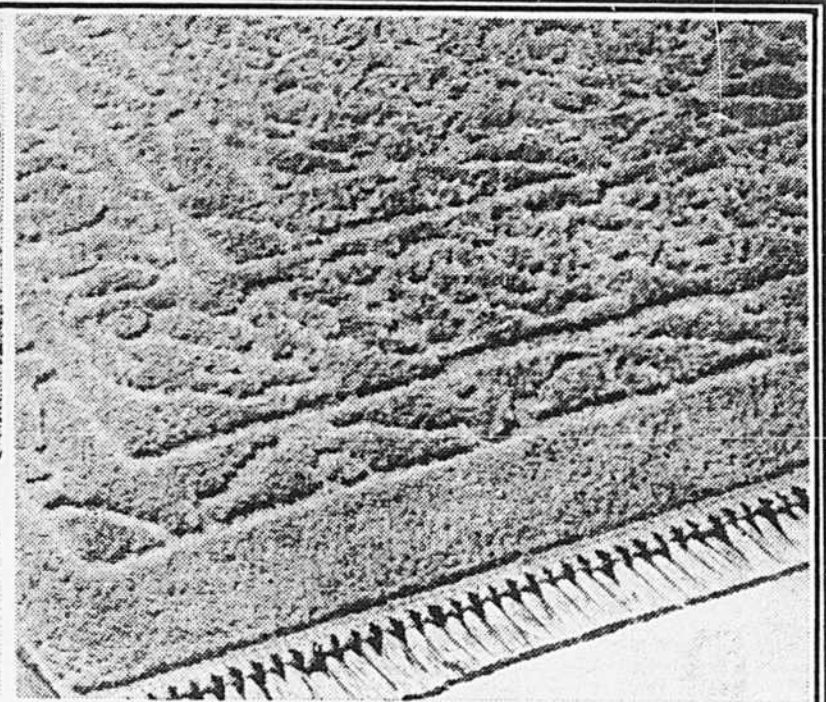
Achat en personne seulement!



1/3 de rabais sur les tapis «Dahar»

Dimensions approx.	Prix courant	
	Eaton	
5' x 7' x 8' 5"	69.95	59⁹⁵ ch.
8' 3" x 11' 3"	175.00	115⁹⁵ ch.

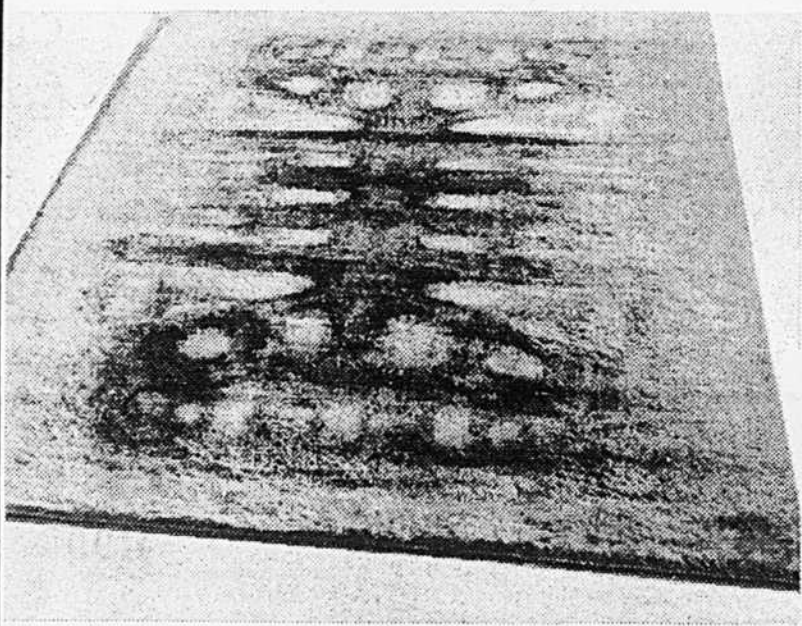
Importés de Belgique, les tapis "Dahar" vous apportent toute la chaleur, la richesse et la couleur de l'Orient. Ornés de reproductions des élégants motifs "Sarouk" et "Kerman" sur fonds rouge ou crème, ces tapis en polypropylène sont durables et faciles d'entretien. Ils sont à bouts frangés. Pour votre protection et pour vous aider à garder leur beau fini longtemps, ils sont antimites. (372)



1/3 de rabais sur les tapis «Jakarta»

Dimensions approx.	Prix courant	
	Eaton	
3' x 5'	29.95	19⁷⁵ ch.
6' x 9'	90.00	59⁷⁵ ch.
9' x 12'	175.00	115⁷⁵ ch.

Ces tapis frangés à motif oriental mettront sous vos pieds tout le moelleux confort d'un tapis en acrylique. Mais il y a plus: vous obtenez un tapis robuste, d'entretien facile et non-allergène. Comme la fibre acrylique est tissée à un dossier de jute à deux épaisseurs, ces tapis sont plus durables. Ils sont aussi antimites et antimoisissure. Les mèches sont coupées et bouclées dans un élégant motif oriental. Dans un choix de coloris inaltérables. Champagne, ton or, rouille, vert printanier.

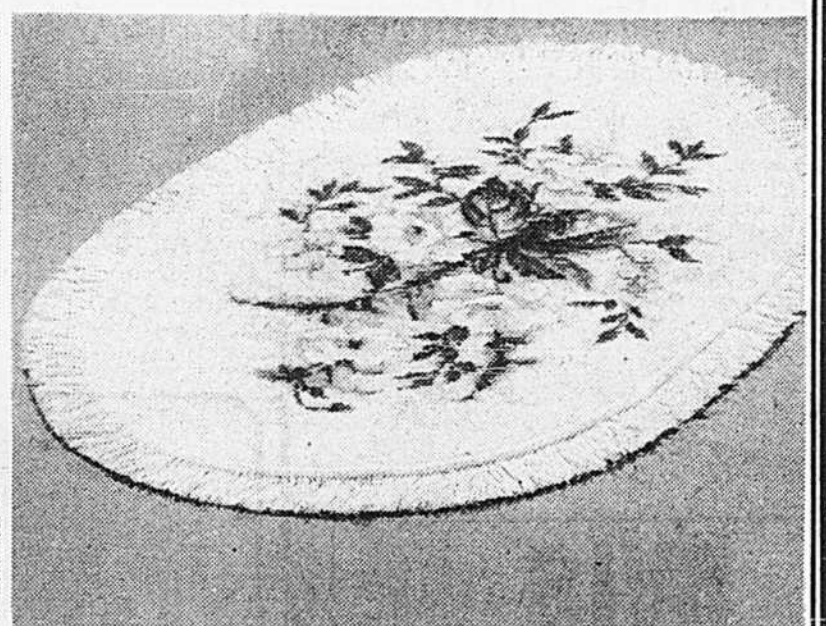


1/3 de rabais sur les tapis «Flair»

Dimensions approx.	Prix courant	
	Eaton	
3' x 5' 4"	55.95	37²⁵ ch.
4' 6" x 6' 4"	89.95	59²⁵ ch.
5' 6" x 8' 6"	149.95	99²⁵ ch.
8' 3" x 11' 6"	289.95	179²⁵ ch.

Profitez de cette offre spéciale pour vous offrir un élégant tapis à mèches longues. Les tapis "Flair" sont réalisés en fibre acrylique épaisse et moelleuse comme de la laine. Un tapis facile d'entretien, non-allergène et traité antimites et antimoisissure. Choix de couleurs inaltérables: ton or, rouge, vert et brun berbère. Quantités limitées!

Eaton Centre-ville (sixième étage) et à ou par tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Ottawa, Sherbrooke et Ste-Foy, Place Ste-Foy, (372). Utilisez votre carte-comptable Eaton. Achats en personne seulement.



Spécial! Petits tapis «Briar Rose»

Dimensions approx.	Prix courant	
	Eaton	
27" x 51"	16.50	10⁵⁰ ch.
45" de diam. (rond)	23.50	15⁵⁰ ch.

Voici une offre que vous ne voudrez sûrement pas laisser passer. Réalisés dans un mélange robuste de viscose, de laine et de nylon, ces tapis sont tissés façon "Axminster". Ils sont ornés de jolis motifs floraux et frangés tout le tour. Que vous choisissiez le modèle rond ou ovale, ces tapis se marieront bien à votre intérieur. Dans un assortiment de coloris-modes. Quantités limitées.

Sode de tapis «Rya»! 1/3 de rabais!

Prix courant Eaton 69.00 à 525.00

45⁹⁵ à 349⁵⁰

Dimensions approx. 3' x 5' jusqu'à 8' 3" x 11' 6". Pourquoi ne pas profiter de cette offre spéciale pour vous procurer un de ces ravissants tapis «Rya» à prix séduisant! Ces tapis sont ornés de jolis motifs en couleurs attrayantes. Ces tapis à mèche longue sont luxueux et d'entretien facile. Choix de motifs abstraits ou contemporains. Faites vite les quantités sont limitées. Centre-ville seulement (sixième étage). (372)

ACHATS EN PERSONNE SEULEMENT